

Inventaire des Zones Humides

Thème :

ZONES HUMIDES

Version :

2004 – 1



Création en version 2004-1	

Titre	Dictionnaire de données sur l'inventaire des zones humides
Créateur	Système d'Information sur l'Eau / SANDRE
Sujet	Zones humides ; milieux naturels ; Modèle de données ; Dictionnaire de données
Description	Ce document décrit les données manipulées et échangées dans le cadre de l'inventaire des zones humide
Editeur	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Contributeur	Groupe IFEN sur les zones humides / Tronc commun Cellule d'animation SANDRE
Date / Création	2004-08-27
Date / Modification	-
Date / Validation	-
Type	Text
Format	Microsoft Word
Identifiant	http://sandre.eaufrance.fr/dictionnaire/sandre_ZonesHumides_dico_ZHI_2004-1.doc
Langue	Fr
Relation / Est remplacé par	
Relation / Remplace	
Relation / Référence	Inventaire de zones humides – Tronc commun national, IFEN, version 1
Couverture	France
Droits	© SANDRE
Version	2004-1

AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

A. Le Système d'Information sur l'Eau

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle. Elle nécessite la coordination de projets thématiques nationaux, de projets transverses (SANDRE, SIG,...) et des projets territoriaux.

L'organisation du Système d'Information sur l'Eau, mis en place depuis 1992, est l'objet de la circulaire n°0200107 du 26 mars 2002 qui répartit les rôles entre les différents acteurs publics, Etats et organismes ayant une mission de service public dans le domaine de l'eau.

Le « protocole du Système d'Information Eau », ou « protocole SIE », signé en juin 2003, étend aux processus de production des données le « protocole du Réseau National des Données sur l'Eau » (RNDE), qui date de 1992. Il règle par voie conventionnelle les obligations des acteurs de l'eau qui ont déclaré y adhérer, en matière de production, de conservation et de mise à disposition des données.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du RNDE / SIE, et constitue la raison d'être du SANDRE, Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau.

B. Le SANDRE

Le SANDRE est chargé :

1. d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données et de définir **des scénarios d'échanges**
2. de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données SANDRE et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
3. d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le SANDRE a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

2. Les listes de référence communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration de ce référentiel commun afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

4. Les scénarios d'échanges

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un des formats d'échanges du SANDRE, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultatives), la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange.

5. Organisation du SANDRE

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer les dictionnaires nationaux, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le SANDRE, vous pouvez consulter le site Internet du SANDRE : www.rnde.tm.fr ou vous adresser à l'adresse suivante :

SANDRE - Office International de l'Eau 15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

INTRODUCTION

L'ensemble des dictionnaires traitant des zones humide utilisées dans les différentes thématiques de l'eau est regroupé dans le thème « zones humide ».

général

Objectif du document	Cible	Nom du document
Présentation de la sémantique SANDRE du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Tronc commun sur l'inventaire des zones humide - IFEN
Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème (création d'un scénario)	* Dictionnaire de données de l'inventaire des zones humide
Spécifications techniques du format d'échange SANDRE	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Format d'échanges « Inventaire des zones humides ».

détail

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

Gestion des versions :

Chaque document publié par le SANDRE présente une version contenant l'année de référence du document, puis un indice s'incrémentant :

- Si cet indice est composé uniquement d'un entier – 1, 2,... - alors le document est une version approuvée par le SANDRE.
- Si cet indice est composé de plusieurs entiers – 0.4, 1.3,... - alors le document est une version pré-validée publié par le SANDRE mais qui pourra subir encore quelques modifications après retour des premiers utilisateurs. Ce document sera donc ré-édité en version définitive dans les mois suivants.

Les années de référence sont les suivantes : 1995, 1997, 2001 et 2002.

Le document actuel est la version 2004 – 1 et constitue un document approuvé

CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

A. Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité,
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- Le concept a une représentation cartographique (cf. C).

A. Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommé attribut, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, les valeurs possibles administrées par le SANDRE et les responsabilités de gestion.

De plus, chaque attribut est complété par des métadonnées descriptives :

- Un identifiant de cet attribut garantissant la codification unique de cette information au sein du SANDRE,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur (si impérative) de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,...) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire ou alternative).

Toutes les métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. En effet, lorsque la valeur par défaut est utilisée pour l'attribut, elle n'est pas reprise dans le dictionnaire. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

1. Identifiant de l'attribut

Chaque attribut est codifié par le SANDRE selon un identifiant assurant l'unicité de code au sein de l'ensemble des dictionnaires du SANDRE.

La règle de construction du code est la suivante :

" <" + Code de la trame où est localisée l'attribut + "." + Rang de la donnée dans la trame + "." + Version du format d'échanges initial ou mis à jour + ">"

Ce code reste invariant excepté lorsque l'attribut correspondant fait appel à une liste de valeurs possibles (nomenclature) sur laquelle des modifications ont été apportées (ajout ou suppression de valeurs uniquement). Dans ce cas, la nouvelle version du format d'échanges mis à jour est prise en compte dans la codification de l'attribut.

En revanche, le code d'un attribut reste identique lorsque la définition de l'attribut évolue.

Par exemple,

l'attribut 'Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique (version 2002-1)' présent dans la trame publique identifiée par ALQ sera codé dans ce système : <ALQ.12.2002-1>.

L'attribut 'Code remarque de l'analyse' présent dans la trame publique identifiée par ALR fait appel à une nomenclature dans laquelle une nouvelle valeur a été introduite lors du passage de la version 2002-1 à 2002-2 du format d'échanges. Cette modification se répercute au niveau du code de l'attribut. Le nouveau code de l'attribut est: <ALR.10.2002-2>.

2. Format de stockage des attributs

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats suivants :

- Caractère,
- Texte,
- Numérique,
- Logique,
- Date,
- Heure,
- Objet graphique.

Le format caractère indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format texte qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format numérique concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format logique est un format qui n'autorise que deux valeurs "Vrai" ou "Faux".

Sauf indication contraire, les attributs au format date portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format heure contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes. Aucune longueur n'est fournie pour ces formats.

Les objets graphiques sont des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

3. Responsable

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

4. Précision absolue

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est le franc. Elles doivent donc être arrondies au francs près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

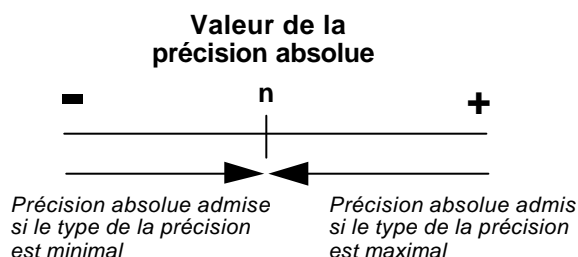
- Le type de précision absolue,
- Le caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais le caractère de la précision absolue est obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

a) Type de précision absolue

Le type de précision absolue indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision absolue est maximale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie.



b) Caractère de la précision absolue

Le caractère de la précision absolue définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

5. Précision relative

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le SANDRE ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

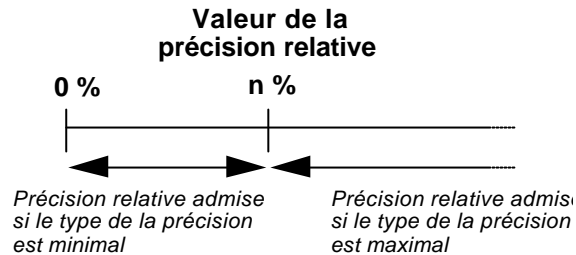
Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision relative,
- caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

a) Type de précision relative :

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.



b) Caractère de la précision relative :

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

6. Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

Par défaut, les longueurs sont maximales.

7. Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.

8. Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.

9. Origine temporelle

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

Par défaut, l'origine temporelle est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.

10. Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.

11. Valeurs négatives :

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "oui" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

Par défaut, elles sont à non.

12. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.

13. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.

14. Pas de progression

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

Aucun pas de progression n'est défini par défaut.

15. Unité de mesure

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

16. Structure

La caractéristique *structure* précise l'organisation interne de la valeur en fonction de la nature (numérique '9', alphabétique 'X', ...) des éléments qui la composent. Cette caractéristique sera employée, par exemple, pour signaler à l'aide des codes 9 et X que le code d'une zone hydrographique comprend une lettre puis trois chiffres.

Par contre, cette caractéristique ne sera pas utilisée pour préciser un format d'affichage. Elle ne devra pas être employée pour définir le formatage visuel que la valeur de la donnée doit prendre. Par exemple, cette caractéristique ne doit pas être utilisée pour indiquer qu'un numéro de téléphone a le format (99) 99.99.99.99.

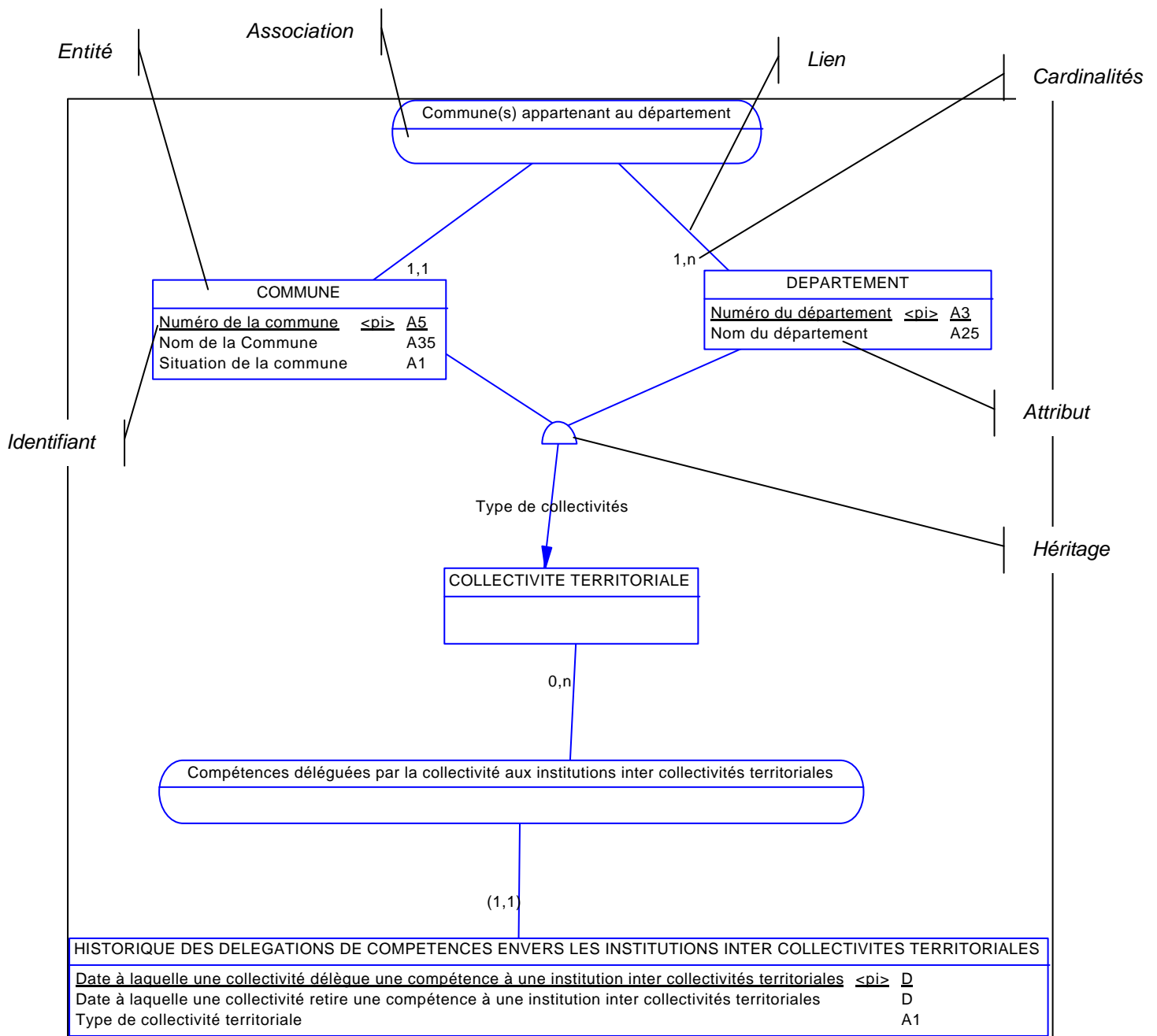
Aune structure n'est définie par défaut.

17. Autres caractéristiques

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique, par exemple, si l'attribut est identifiant de l'objet auquel il est rattaché.

B. Formalisme des modèles conceptuels de données

Le dictionnaire de données décrit le modèle conceptuel de données selon un formalisme MERISE. Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés :



Les principales notions de bases utilisées dans MERISE sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur les Modèles Conceptuels de Données pour un approfondissement de ces notions.

Modèle conceptuel de données

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MCD représente la structure logique globale d'une base de données, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle conceptuel contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans la base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'une entreprise.

Entité

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

Dans le modèle de données, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.

Attribut

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

Dans le modèle de données, l'attribut est indiqué dans la case Entité ou le rond Association. De plus, il est précisé les informations suivantes :

Attribut « simple »	<i>Nom de l'attribut</i>	
Attribut identifiant primaire	<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<pi> pour primary Identifier
Attribut identifiant alternatif	<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<ai> pour Alternative Identifier

La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :

Format Caractère	<i>A + [Longueur]</i>
Format texte	<i>TXT</i>
Numérique	<i>N</i>
Logique	<i>BL</i>
Date	<i>D</i>
Heure	<i>T</i>
Objet graphique	<i>PIC</i>

Association

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

Dans le modèle de données, chaque association est visualisée par un rond contenant son nom et ses éventuels attributs.

Lien

Un lien relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

Dans le modèle de données, le premier chiffre indique la cardinalité minimale et le second chiffre la cardinalité maximale. Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes (n étant inconnu).

Les cardinalités entre parenthèses signifient que l'identifiant primaire de l'entité de l'arc est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation de l'arc. Par exemple, l'historique des délégations de compétences a pour identifiant la date à laquelle la collectivité lègue la compétence + le code INSEE de la collectivité (ici, la commune, le département ou la région).

Cardinalités

Les cardinalités traduisent la participation des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

Identifiant

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés et pour chaque attribut, il est ajouté le sigle <pi> (primary Identifier)*

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont suivis d'un sigle <ai> (alternative identifier). Lorsqu'il existe plusieurs identifiants alternatifs, le sigle <ai> est complété par le numéro de la clé alternative (par exemple, <ai1> et <ai2>)*

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

Héritage

Relation particulière qui définit une entité comme étant une instance particulière d'une entité plus générale. Par exemple, une commune est héritée du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,...

Dans le modèle de données, l'héritage est représenté par un petit rond. La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que les traits simples précisent les entités filles.

C. Représentation cartographique d'une entité

Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le SANDRE indique dans le modèle de

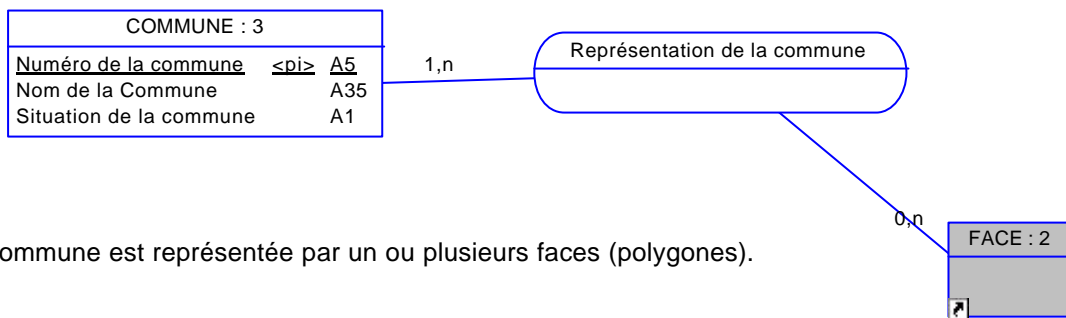


données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.

Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du SANDRE. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.



La commune est représentée par un ou plusieurs faces (polygones).

GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des listes de référence du SANDRE. Ces listes ne sont pas fixées lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le SANDRE et une cinquantaine de paramètres sont ajoutée ou modifiée chaque année.

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du SANDRE : www.rnde.tm.fr ou en utilisant l'outil information Listes Nationales du SANDRE disponible sur le site Internet.

Le mécanisme de la procédure de création de nouveaux codes est décrit sur le site Internet et est résumé par les deux étapes suivantes :

- A la demande d'un nouveau code par un acteur pour un nouvel élément qu'il n'a pas trouvé dans une des listes existantes, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un numéro provisoire et avec un statut "Provisoire", l'élément préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est alors utilisable.
- Puis sur une base trimestrielle, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'élément est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé indéfiniment et l'acteur est prévenu pour gérer le gel de ce code. .

Tout utilisateur du SANDRE peut ajouter une occurrence dans ces listes de référence.

D'autres codes sont indiqués dans le dictionnaire de données et ne sont pas modifiés régulièrement. Il est néanmoins conseillé de contrôler sur le site du SANDRE www.rnde.tm.fr que cette nomenclature n'a pas été actualisée lors d'une opération exceptionnelle.

DICTIONNAIRE DES OBJETS

ACTIVITES HUMAINES *Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

Les activités humaines regroupent les différents domaines dans lesquels l'homme peut avoir une action, directe ou indirecte, sur la zone humide.

Cette liste est tirée de la nomenclature des ZNIEFF (Guide méthodologique pour la modernisation de l'inventaire ZNIEFF. IFEN-MNHN-MATE (DNP), Publication IFEN : Notes de méthode n°9. Juin 1997). La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Libellé
0	pas d'activité marquante
1	agriculture
2	sylviculture
3	élevage / pastoralisme
4	pêche
5	chasse
6	navigation
7	tourisme et loisirs (camping, zone de stationnement)
10	urbanisation
12	infrastructures linéaires (routes, voies, ferrées...)
14	aérodrome, aéroport, hélicopt
15	port
16	extraction de granulats, mines
17	activité hydroélectrique, barrage
18	activité militaire
19	gestion conservatoire
20	prélèvements d'eau
21	autre

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'activité humaine (Clé primaire)

Libellé de l'activité humaine

Activités humaines au sein de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Code : *ASH*

Définition :

Les activités humaines au sein de la zone humide identifient selon un ordre d'importance décroissant (rang) les activités qui se déroulent à proximité de la zone humide.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Ordre d'importance des activités humaines au sein de la zone humide

Remarque sur l'activité humaine au sein de la zone

Activités humaines autour de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Code : *AAZ*

Définition :

Les activités humaines autour de la zone humide décrivent selon un ordre d'importance décroissant (rang) les activités qui se déroulent dans le périmètre de la zone humide.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Ordre d'importance des activités humaines autour de la zone humide

Remarque sur l'activité humaine autour de la zone

AUTRES NOMS *Erreur ! Signet non défini.*

Code : AZH

Définition :

Il peut être utile de noter les différents noms donnés à une zone (autres noms courants, nom du site RAMSAR, nom de la ZICO, nom de la ZNIEFF...).

Les autres noms d'une zone humide sont les différents libellés possibles connus de cette entité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Alias de la zone humide (Clé primaire)

CARTE IGN DE LA ZONE HUMIDE *Erreur ! Signet non défini.*

Code : IZH

Définition :

La cartographie d'une zone humide est localisée sur un ensemble de cartes produites par l'IGN. L'entité Carte IGN de la zone humide précise la liste des cartes IGN associées à la zone humide, si possible les cartes au 1/25 000 (série bleue ou Top25).

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la carte IGN (Clé primaire)

Nom de la carte

Série de la carte

Echelle de la carte IGN

COMMUNE *Erreur ! Signet non défini.*

Code : COM

Nom de la balise XML : <sa_com:Commune>

Définition :

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles".

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délègueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de

l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro de la commune (Clé primaire)

Nom de la Commune

Situation de la commune

CRITERES DE DELIMITATION CARTOGRAPHIQUE *Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

Les critères de délimitation cartographiques décrivent les méthodes possibles pour délimiter la zone humide.

La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Libellé
1	Topographie, géologie, géomorphologie
2	Hydrologie (balancement des eaux, zones de crues, nappe...)
3	Périodicité des inondations
4	Présence de sols hydromorphes
5	Présence de végétation hygrophile
6	Occupation des sols (limite entre espaces naturels et milieux anthropisés)
7	Répartition des habitats (types de milieux)
8	Fonctionnalité écologique (connexions, relations entre écosystèmes)
9	Inventaires ou périmètres existants (ZNIEFF, ZICO, RAMSAR, ZPS, NATURA 2000?)

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du critère de délimitation cartographique (Clé primaire)

Libellé du critère de délimitation cartographique

Diagnostic hydraulique *Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

Le diagnostic hydraulique présente de façon synthétique le fonctionnement décrit sous la rubrique "Hydrologie et hydraulique", en faisant ressortir les grands équilibres ou déséquilibres (diagnostic).

Le diagnostic est décrit en utilisant la nomenclature suivante :

- 1 Fonctionnement observé proche de l'"équilibre naturel",
- 2 Fonctionnement observé "sensiblement dégradé ne remettant pas en cause les équilibres naturels",
- 3 Fonctionnement observé "dégradé, perturbant les équilibres naturels",
- 4 Fonctionnement observé "très dégradé, les équilibres étant rompus".

Cet objet comprend les informations suivantes :

Commentaires sur le diagnostic fonctionnel hydraulique

Diagnostic patrimonial *Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

Le diagnostic patrimonial souligne l'intérêt du site par rapport à un groupe d'espèces particulier ou à la diversité globale des espèces ou habitats présents (ex. : mosaïque de milieux et d'habitats en constante évolution : milieux favorables à de nombreuses espèces).

Il ne sera pas recherché dans cette entité un descriptif détaillée de la faune et flore présente sur la zone humide.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Commentaires sur le diagnostic fonctionnel patrimonial

ENTITE HYDROGEOLOGIQUE *Erreur ! Signet non défini.*

Code : SAQ

Nom de la balise XML : <sa_saq:EntiteHydroGeol>

Définition :

L'entité hydrogéologique est une partie de l'espace géologique, aquifère ou non aquifère, correspondant à un système physique caractérisé au regard de son état et de son comportement hydrogéologique.

L'entité hydrogéologique doit être appréhendée au sens systémique et correspond à un découpage plus ou moins « artificiel » d'une réalité complexe. Le système peut se définir comme « Tout ensemble complexe dont on renonce à détailler la structure au-delà d'une schématisation nécessaire et suffisante pour analyser et exprimer les relations qu'il détermine entre entrées et sorties, considérées dans le temps et dans l'espace, suivant un degré de précision donné » [Dictionnaire Français d'Hydrogéologie]. D'une manière plus pratique, l'entité hydrogéologique correspond à une modélisation d'une réalité à un moment donné (avec les connaissances de cet instant). Sa représentation cartographique dans des outils cartographiques actuels entraîne une simplification de cette réalité, notamment les contours fixes de chaque entité.

La constitution des entités hydrogéologiques est issue de la connaissance à instant donné du milieu souterrain.

L'ensemble du territoire est décomposé en plusieurs entités hydrogéologiques assurant une « jointivité » horizontale et verticale des entités.

Les entités hydrogéologiques ont été distinguées en trois niveaux :

Les entités de premier niveau ou niveau national :

un grand système aquifère,
un grand domaine hydrogéologique,

les entités de second niveau ou niveau régional :

un domaine hydrogéologique,
un système aquifère,

les entités de 3ième niveau ou niveau local :

une unité aquifère,
une unité semi-perméable,
une unité imperméable.

Le concept d'entité hydrogéologique est décrit en détail dans le document SANDRE de description des données du référentiel hydrogéologique.

Chaque entité possède un code qui est attribuée par le SANDRE. Chaque entité est décrite et validée par le comité national BD RHF Version 2. Les informations associées à une entité hydrogéologique sont :

- les alias de l'entité
- les cartes exploitées et couvertes par l'entité,
- les entités au-dessus de l'entité,
- l'entité mère de l'entité en cours (si l'entité n'est pas de niveau d'utilisation Nationale),
- les cartes de structures et piézométriques,
- la lithologie et la stratigraphie,
- les relations avec les entrées et sorties d'eau,
- les relations avec les cours d'eau et les plans d'eau.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'entité hydrogéologique (Clé primaire)

Statut de l'entité hydrogéologique

Libellé de l'entité hydrogéologique

Mnémonique de l'entité hydrogéologique
Nature de l'entité hydrogéologique
Thème de l'entité hydrogéologique
Superficie de l'aire d'affleurement
Superficie sous couverture
Superficie totale
Précision de la superficie sous couverture
Localisation géographique de l'entité
Synthèse géologique de l'entité
Synthèse hydrogéologique de l'entité
Structure de type Butte Témoins
Descriptif du fond hydrogéochimique naturel
Etat de l'entité hydrogéologique
Références bibliographiques
Date de création de l'entité hydrogéologique
Date de modification de l'entité hydrogéologique
Niveau de connaissance de l'entité

EVALUATION DE LA ZONE HUMIDE*Erreur ! Signet non défini.*

Code : VAZ

Définition :

L'évaluation de la zone humide doit permettre de synthétiser les informations précédemment recueillies et d'apporter un diagnostic d'expert.

Elle doit notamment faire ressortir les principaux enjeux liés au site, que ce soit par rapport aux valeurs fonctionnelles et patrimoniales ou aux menaces propres à certaines activités humaines. L'évaluation porte sur :

- les fonctions majeures et valeurs de la zone humide
- le diagnostic fonctionnel hydraulique de la zone humide
- le diagnostic patrimonial de la zone humide
- les menaces potentielles sur la zone humide.

Cette rubrique "Evaluation" constitue l'une des premières étapes de hiérarchisation des sites de l'inventaire et permettra d'afficher des priorités d'action.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Fonctions et valeurs majeures

Menaces potentielles sur la zone humide

FACTEURS D'INFLUENCE*Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

Les facteurs d'influence regroupent les éléments - d'origine naturelle ou anthropique - jouant un rôle important dans l'équilibre écologique de la zone et peuvent à plus ou moins long terme conditionner l'évolution de la zone, que ce soit négativement ou positivement.

Cette rubrique diffère de celle des activités humaines, qui décrivent une occupation du sol ou une fréquentation humaine. Elle n'est pas non plus une rubrique sur les impacts des activités humaines.

La liste des valeurs, adaptée de la méthodologie ZNIEFF (Guide méthodologique pour la modernisation de l'inventaire ZNIEFF.IFEN-MNHN-MATE (DNP), Publication IFEN : Notes de méthode n°9. Juin 1997), administrées par le SANDRE est la suivante :

Code	Libellé
10	IMPLANTATION, MODIFICATION OU FONCTIONNEMENT D'INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENTS LOURDS
11.0	habitats humains, zone urbanisée
12.0	zone industrielle ou commerciale
13.0	infrastructure linéaire, réseaux de communication
14.0	extraction de matériaux
15.0	dépôt de matériaux, décharge
16.0	équipement sportif et de loisirs
17.0	Infrastructure et équipement agricoles
20	POLLUTIONS ET NUISANCES
21.0	rejets substances polluantes dans les eaux
22.0	rejets substances polluantes dans les sols
23.0	rejets substances polluantes dans l'atmosphère
24.0	nuisances liées à la sur-fréquentation, au piétinement
30	PRATIQUES LIEES A LA GESTION DES EAUX
31.0	comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
32.0	mise en eau, submersion, création de plan d'eau
33.0	modification des fonds, des courants
34.0	création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais
35.0	entretien rivières, canaux, fossés, plan d'eau
36.0	modification du fonctionnement hydraulique
37.0	action sur la végétation immergée, flottante, ou amphibie, y compris faucardage et démottage
38.0	pêche professionnelle
40	PRATIQUES AGRICOLES ET PASTORALES
41.0	mise en culture, travaux du sol
42.0	débroussaillage, suppression haies et bosquets, remembrement et travaux connexes
43.0	jachère, abandon provisoire
44.0	traitement de fertilisation et pesticides
45.0	pâturage
46.0	suppression ou entretien de la végétation fauchage et fenaison
47.0	abandon de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches
48.0	plantation de haies et de bosquets
50	PRATIQUES ET TRAVAUX FORESTIERS
51.0	coupes, abattages, arrachages et déboisements
52.0	taille, élagage
53.0	plantation, semis et travaux connexes
54.0	entretien liés à la sylviculture, nettoyage, épandage
55.0	autre aménagement forestier, accueil, du public, création de pistes
60	PRATIQUES LIEES AUX LOISIRS
61.0	sport et loisir de plein air
62.0	chasse
63.0	pêche
64.0	cueillette et ramassage
70	PRATIQUES DE GESTION OU D'EXPLOITATION DES ESPECES ET HABITATS OU AQUACOLES
71.0	prélèvement sur la faune ou la flore
72.0	introduction, gestion ou limitation des populations
73.0	gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
74.0	autres pratiques de gestion ou d'exploitations des espèces et habitats
75.0	aménagements liés à la pisciculture ou à la conchyliculture
76.0	fertilisation, amendements
77.0	alimentation artificielle
78.0	rejets de déchets
79.0	vidanges
80	PROCESSUS NATURELS ABIOTIQUES
81.0	érosion
82.0	atterrissement, envasement, assèchement
83.0	submersion
84.0	mouvement de terrain
85.0	incendie
86.0	catastrophe naturelle
90	PROCESSUS BIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES
91.0	évolution écologique, appauvrissement, enrichissement
91.1	atterrissement
91.2	eutrophisation
91.3	acidification
91.4	envahissement d'une espèce
91.5	fermeture du milieu

Les codes 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70 et 80 sont génériques ; les autres codes sont des déclinaisons des codes génériques.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du facteur influençant (Clé primaire)

Libellé du facteur influençant

Facteurs influençant l'évolution au sein de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Code : FSZ

Définition :

Les facteurs influençant l'évolution de la zone humide permet d'indiquer ici quels éléments - d'origine naturelle ou anthropique - jouent un rôle important dans l'équilibre écologique de la zone et peuvent à plus ou moins long terme conditionner l'évolution de la zone, que ce soit négativement ou positivement.

Cette rubrique diffère de celle des activités humaines, qui décrivent une occupation du sol ou une fréquentation humaine. Elle n'est pas non plus une rubrique sur les impacts des activités humaines.

Il s'agit de remplir ici la situation constatée au moment de l'inventaire.

Il est décrit les facteurs influençant l'évolution AU SEIN de la zone humide.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Ordre d'importance des facteurs influençant l'évolution de la zone humide

Facteurs influençant l'évolution autour de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Code : FAZ

Définition :

Les facteurs influençant l'évolution de la zone humide permet d'indiquer ici quels éléments - d'origine naturelle ou anthropique - jouent un rôle important dans l'équilibre écologique de la zone et peuvent à plus ou moins long terme conditionner l'évolution de la zone, que ce soit négativement ou positivement.

Cette rubrique diffère de celle des activités humaines, qui décrivent une occupation du sol ou une fréquentation humaine. Elle n'est pas non plus une rubrique sur les impacts des activités humaines.

Il s'agit de remplir ici la situation constatée au moment de l'inventaire.

Il est décrit les facteurs influençant l'évolution AUTOUR de la zone humide.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Ordre d'importance des facteurs influençant l'évolution de la zone humide

Fonctions biologiques de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Code : FBZ

Définition :

Les fonctions biologiques de la zone humide permettent de souligner les grandes caractéristiques des fonctions écologiques des zones humides (ex. : fourniture des éléments indispensables à la survie des espèces présentes, zones de connexions biologiques et d'échanges de faune ou de flore).

La liste de fonctions biologiques est tirée de la nomenclature des critères d'intérêt fonctionnel de la méthodologie ZNIEFF.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Ordre d'importance de la fonction biologique

Remarque sur la fonction biologique

Fonctions hydrologique et hydraulique de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Code : FHZ

Définition :

La fonctionnalité hydrologique fait partie des informations déterminantes de l'inventaire des zones humides. Les zones humides jouent un rôle fonctionnel important vis-à-vis des ressources en eau en particulier en ce qui concerne l'équilibre écologique lié à la régulation du cycle de l'eau. Cette rubrique permet de souligner les grandes caractéristiques des fonctions hydrologiques des zones humides.

La liste de fonctions hydrologiques est tirée de la nomenclature des critères d'intérêt fonctionnel de la méthodologie ZNIEFF.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Rang d'importance de la fonction hydrologique et hydraulique

HISTORIQUE DES ACTIONS SUR LA FICHE DESCRIPTIVE ZONE HUMIDE *Erreur ! Signet non défini.*

Code : HFZ

Définition :

L'historique des actions sur la fiche descriptive de la zone humide permet de conserver tout l'historique d'évolution de la fiche.

Les informations historisées sont les suivantes :

- l'auteur de la fiche et organisme,
- le type d'action (création, modification, gelé)
- la date de cette action

Cet objet comprend les informations suivantes :

Type d'action (Clé primaire)

Date de l'action sur la fiche (Clé primaire)

Nom de l'organisme

Auteur de l'action

INSTRUMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS *Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

Les instruments contractuels et financiers regroupent les instruments qui peuvent s'appliquer sur une zone humide afin de la protéger ou la mettre en valeur au regard de son environnement.

La liste des valeurs, administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Libellé
0	Inconnu
1	Charte de Parc naturel régional
2	Contrat de rivière, de baie, de nappe, de rivière, d'étang...
3	Document d'objectifs Natura 2000
4	Mesures agri-environnementales (CTE, MAE?)
5	Contrat Life en cours
6	Autres

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de l'instrument contractuel ou financier (Clé primaire)
- Libellé de l'instrument contractuel ou financier

Instruments contractuels et financiers présents dans la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Code : ICZ

Définition :

Les instruments contractuels et financiers de la zone humide précisent les instruments qui s'appliquent sur la zone humide. Ces instruments concourent à la protection et/ou la mise en valeur de la zone humide.

Chaque instrument est décrit par une date d'application et une durée d'application.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Date de mesure en oeuvre de l'instrument contractuel ou financier
- Durée de la mesure
- Remarque sur l'instrument contractuel ou financier

INTERET FONCTIONNEL *Erreur ! Signet non défini.*

Code : IFZ

Définition :

La typologie des critères d'intérêts fonctionnels est issue de la nomenclature des critères d'intérêt fonctionnel écologique de l'inventaire ZNIEFF (Guide méthodologique pour la modernisation de l'inventaire ZNIEFF.IFEN-MNHN-MATE (DNP), Publication IFEN : Notes de méthode n°9. Juin 1997). Cette typologie permet de souligner les grandes caractéristiques d'un zonage naturel.

La liste utilisée dans le cadre de l'inventaire des zones humides est la suivante :

- Pour les fonctions hydrologiques :

Code	Libellé
40	FONCTIONS DE REGULATION HYDRAULIQUE
41	Expansion naturelle des crues
42	Ralentissement du ruissellement
43	Soutien naturel d'étiage
44	fonctions d'épuration
50	FONCTIONS DE PROTECTION DU MILIEU PHYSIQUE
51	Rôle naturel de protection contre l'érosion

- Pour les fonctions biologiques :

Code	Libellé
60	FONCTIONS D'HABITAT POUR LES POPULATIONS ANIMALES OU VEGETALES
61	Connexions biologiques
62	Étapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
63	Zone particulière d'alimentation pour la faune
64	Zone particulière liée à la reproduction
70	AUTRE INTERET FONCTIONNEL D'ORDRE ECOLOGIQUE

Connexions biologiques :

Continuité avec d'autres milieux naturels, zone d'échanges, zone de passages , corridor écologique (faune, flore)

Les codes sont attribués par le Ministère chargé de l'Environnement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'intérêt fonctionnel (Clé primaire)

Libellé de l'intérêt fonctionnel

Type d'intérêt fonctionnel

INVENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE *Erreur ! Signet non défini.*

Code : IVZ

Définition :

Le patrimoine naturel de la zone humide se décrit au travers les zonages réglementaires et techniques qui la composent. L'entité « Inventaire d'une zone humide » regroupe tous les inventaires présents sur la zone humides.

Les types d'inventaires associées sont :

Code	Libellé
1	ZNIEFF (première génération)
2	ZNIEFF (deuxième génération)
3	ZICO
4	RAMSAR
5	pSIC au titre de la Directive Habitats
6	ZPS
7	Autre

pSIC au titre de la Directive Habitats :

proposition de Site d'Intérêt Communautaire

RAMSAR :

Les zones humides d'importance internationale dans le cadre de la convention de RAMSAR

ZICO :

zones de protection des oiseaux

ZNIEFF (deuxième génération) :

zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZNIEFF (première génération) :

zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZPS :

Zones de Protection Spéciales

Pour chaque inventaire, il sera indiqué le code du zonage réglementaire ou technique, son libellé et si sa couverture est totale ou partielle.

Cet objet a pour entité fille :

ZNIEFF
ZICO
RAMSAR
pSIC
ZPS

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de l'inventaire (Clé primaire)
- Type de zonages
- Libellé du zonage
- Couverture de l'inventaire

MESURES DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET DES MILIEUX AQUATIQUES
Erreur ! Signet non défini.

Définition :

L'entité "Mesures de protection des espaces naturels et milieux aquatiques" regroupe les protections réglementaires qui s'appliquent aux espaces de la zone humide et aux milieux aquatiques.

La liste, adaptée de la méthodologie ZNIEFF ZNIEFF (Guide méthodologique pour la modernisation de l'inventaire ZNIEFF.IFEN-MNHN-MATE (DNP), Publication IFEN : Notes de méthode n°9. Juin 1997), administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Libellé
0	Inconnu
11	Terrain acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
12	Périmètre d'acquisition approuvé par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
13	Terrain acquis grâce à la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles
14	Zone de préemption d'un département
15	Terrain acquis par une fondation, une association, un Conservatoire régional des espaces naturels
16	Terrain acquis par un syndicat mixte de Parc naturel régional
17	Zone ND du POS
18	Espace boisé classé
23	Réserve biologique domaniale
25	Réserve biologique forestière (code 25 pour être cohérent avec les ZNIEFF)
27	Zone de préemption SAFER
31	Site inscrit selon la loi de 1930
32	Site classé selon la loi de 1930
33	Parc national, zone centrale
34	Parc national, zone périphérique
36	Réserve naturelle
37	Réserve naturelle volontaire
38	Arrêté préfectoral de protection de biotope
39	Forêt de protection
40	Zone protégée au titre de la Loi montagne
41	Zone protégée au titre de la Loi littoral
42	Réserve naturelle conventionnelle
50	Réserve de chasse et de faune sauvage
51	Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
55	Réserve de pêche
56	ZPPAUP
61	Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
62	Zone spéciale de conservation (directive Habitats)
63	Réserve de biosphère (MAB/UNESCO)
68	PSIC
71	Zone de la Convention du patrimoine mondial
72	Zone de la Convention de RAMSAR (zones humides)
73	Zone de la Convention de Barcelone (Méditerranée)
75	Zone de la Convention alpine
76	Autres conventions
90	Périmètre de protection de captage
91	Zone sensible de la directive ERU
92	Zone vulnérable de la directive Nitrates
93	Zone de répartition des eaux
94	Plan de prévention du risque inondation
95	Schéma départemental des carrières

96	Rivière classée
97	Rivière réservée
98	Secteur identifié SDAGE
99	Secteur identifié SAGE

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la nature de protection (Clé primaire)

Libellé de la nature de protection

Type de mesure de protection

Mesures de protection des milieux aquatiques*Erreur ! Signet non défini.*

Code : MMA

Définition :

Les mesures de protection des milieux aquatiques concernent les protections réglementaires qui s'appliquent à des zones particulières du milieu aquatique.

Les mesures de protection sont classées dans un ordre de superficies décroissant (rang) des mesures de protection en vigueur sur la zone.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Ordre d'importance surfacique de la mesure de protection

Remarque sur les mesures de protection

Mesures de protection sur la zone humide*Erreur ! Signet non défini.*

Code : MEZ

Définition :

Les mesures de protection sur la zone zone concernent les protections qui s'appliquent aux espaces naturels, plus spécifiquement les protections spécifiques liées à la gestion des eaux.

Les mesures de protection sont classées dans un ordre de superficies décroissant (rang) des mesures de protection en vigueur sur la zone.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Ordre d'importance surfacique de la mesure de protection

Remarque sur les mesures de protection

ORIENTATIONS D'ACTIONS DE LA ZONE HUMIDE*Erreur ! Signet non défini.*

Code : ORZ

Définition :

L'étude d'une zone humide doit aboutir à une réflexion sur son état, les mesures à prendre pour la conserver et la restaurer. Des propositions d'actions pourront donc être émises ainsi que leur priorité et les partenaires à solliciter pour leur mise en oeuvre.

Recommandations techniques : dans cette partie seront précisés sous forme de texte libre :

- les recommandations techniques d'entretien ou de gestion du site. Par exemple, on peut recommander une gestion de la végétation envahissante ou des interventions de restauration hydraulique ;
- les compléments d'informations à collecter sur la zone humide pour mieux la décrire ou mieux comprendre son fonctionnement.

Une présentation en ordre décroissant des priorités est réalisée.

Modalités de mise en œuvre : les modalités de mise en œuvre ne seront indiquées que si elles émanent d'une concertation avec les acteurs locaux (dans le cadre d'un SAGE, d'un comité de pilotage de l'inventaire, d'un document d'objectif pour un site Natura 2000, etc.).

A titre d'exemple, on pourra citer des opérations de :
maîtrise foncière (acquisition de certaines parcelles)
maîtrise d'usage : CTE

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Rang d'importance de l'orientation (Clé primaire)
- Recommandations techniques
- Modalités de mise en œuvre des recommandations

PATRIMOINE NATUREL DE LA ZONE HUMIDE *Erreur ! Signet non défini.*

Code : PNZ

Définition :

Le patrimoine naturel de la zone humide décrit les espèces animales et végétales présentes dans la zone humide, notamment les espèces protégées. Il est notamment prévu d'indiquer :

- les cinq espèces végétales les plus remarquables de la zone humide issue de la liste de l'annexe II ou la liste de l'annexe IV de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992.
- les cinq espèces animales les plus remarquables de la zone humide issue de la liste de l'annexe II ou la liste de l'annexe IV de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992.
- les cinq oiseaux les plus remarquables de la zone humide issue de la liste de l'annexe II ou la liste de l'annexe V de la Directive Oiseaux, Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979
- les cinq habitats les plus remarquables de la zone humide issue de l'annexe I de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992.

Le patrimoine naturel décrit aussi les habitats identifiés dans la zone.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Nombre d'espèces végétales des annexes II/IV de la Directive Habitat
- Informations sur les espèces végétales
- Nombre d'espèces animales des annexes II/IV de la Directive Habitat
- Nombre d'oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseau
- Informations sur les espèces animales
- Nombre d'habitats de l'annexe I de la Directive Habitat
- Informations sur les habitats remarquables

PERMANENCE DES ENTREES/SORTIES D'EAU *Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

La permanence des entrées / sorties de eaux est une liste des natures de flux hydriques, entrants ou sortants autorisées pour une zone humide. Elle a été adaptée à partir de la méthodologie Medwet.

La liste des valeurs possibles, administrées par le SANDRE, est la suivante :

Code	Libellé
0	inconnu
1	permanent
2	saisonnier
3	temporaire/intermittent

permanent :

Toute l'année

saisonnier :

Se produisant chaque année à une saison

temporaire/intermittent :

Se produisant durant des périodes, sans caractère saisonnier ; souvent de nature artificielle

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du rythme des entrées/sorties d'eau (Clé primaire)

Libellé du rythme des entrées/sorties d'eau

Définition du rythme des entrées/sorties d'eau

pSICErreur ! Signet non défini.

Code : SIC

Définition :

NATURA 2000 est une représentation numérique de l'inventaire scientifique des zonages proposés en application des directives communautaires dites « Oiseaux » et « Habitats ». Les zones issues de ces inventaires sont de deux types :

1 - les Zones de Protection Spéciales (ZPS) issues de la Directive « Oiseaux » (Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979)

2 - les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive « Habitats » (Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992), aujourd'hui au stade de proposition de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC).

La Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite Directive Habitats, concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites (le réseau Natura 2000) abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales) pour lesquels les Etats membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation et une annexe III relative aux critères de sélection des sites.

Cet objet est hérité de :

INVENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code européen du pSIC

Code régional du pSIC

Libellé du pSIC

QUALITE DES EAUX DE LA ZONE HUMIDEErreur ! Signet non défini.

Définition :

La qualité des eaux de la zone humide permet d'indiquer de façon très succincte les principales mesures réalisées dans la zone humide au regard de la qualité des eaux.

Cette information est indiquée par nature de mesure en localisant les zones mesurées.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Localisation générale des mesures dans la zone humide (Clé primaire)

Nature des mesures dans la zone humide (Clé primaire)

RAMSAREErreur ! Signet non défini.

Code : RAM

Définition :

Les zones humides d'importance internationale dans le cadre de la convention de RAMSAR.

Les zones humides concernées doivent avoir une importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Les critères concernant les oiseaux d'eau ont été les premiers à être pris en compte ; les autres valeurs et fonctions des zones humides sont aujourd'hui intégrées.

Cet objet est hérité de :

INVENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code européen de la zone RAMSAR

Code régional de la zone RAMSAR

Libellé de la zone RAMSAR

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LA ZONE HUMIDE *Erreur ! Signet non défini.*

Code : *RBZ*

Définition :

Une zone humide est décrite par des références bibliographiques. Chaque référence bibliographique peut être inscrite dans l'inventaire de la zone humide avec les informations suivantes :

- le titre du document,
- l'auteur du document,
- l'année de parution du document.

Les références bibliographiques listées sont celles décrivant la zone humide et utilisées pour le remplissage de l'inventaire.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Titre du document (Clé primaire)

Auteur du document

Année de parution du document

REGION *Erreur ! Signet non défini.*

Code : *RGN*

Nom de la balise XML : *<sa_com:Region>*

Définition :

Le mot région recouvre plusieurs réalités différentes : la région administrative, militaire, sanitaire, culturelle...

Dans le cas présent, la notion de région est la circonscription administrative régionale qui regroupe plusieurs départements, et qui a été définie comme collectivité territoriale par la loi de décentralisation du 2 mars 1982.

Cette entité recouvre également les régions à statut particulier comme la région Ile-de-France, la Corse ou les régions d'outre-mer.

Comme le département, la région peut être considérée comme hybride puisqu'elle a à sa tête, un président et une assemblée élue, ainsi qu'un préfet de région.

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité régionale, les régions peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectives territoriales à chacune desquelles elles délèguent une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

La liste des régions administratives est sous la responsabilité de l'INSEE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro de la région (Clé primaire)

Nom de la région

STATUT FONCIER *Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

Le statut foncier décline les différents statuts de propriété possibles en France.

La liste, tirée de la méthodologie ZNIEFF ZNIEFF (Guide méthodologique pour la modernisation de l'inventaire ZNIEFF.IFEN-MNHN-MATE (DNP), Publication IFEN : Notes de méthode n°9. Juin 1997), administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Libellé
00	indéterminé
01	propriété privée
05	propriété d'une association, groupement ou société
10	établissement public (Conservatoire du littoral?)
20	collectivité territoriale (communal, départemental, régional, syndicat mixte)
60	domaine de l'État
63	domaine public fluvial
64	domaine public maritime

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code des statuts fonciers (Clé primaire)
Libellé des statuts fonciers

Statut foncier de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Code : *SFZ*

Définition :

La zone humide est caractérisée par un ou plusieurs statuts de la propriété. Les statuts fonciers de la zone humide sont triés par ordre d'importance surfacique (de 1 à N).

Cet objet comprend les informations suivantes :

Ordre d'importance surfacique du statut foncier
Remarques sur le statut foncier

TAXON REGLEMENTAIRE *Erreur ! Signet non défini.*

Code : *TAH*

Définition :

L'entité Taxon Réglementaire regroupe l'ensemble des espèces animales et végétales décrit dans l'une des annexes suivantes :

- l'annexe II de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992
- l'annexe IV de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992
- l'annexe I de la Directive Oiseaux, Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979

Le thème relatif aux espèces végétales correspond aux catégories de végétaux suivantes :

- dicotylédones (angiospermes)
- monocotylédones (angiospermes)
- bryophytes
- ptéridophytes

Le thème relatif aux espèces animales correspond aux catégories d'animaux suivantes :

- amphibiens
- mammifères
- reptiles
- oiseaux
- poissons

Chaque taxon réglementaire est décrit par un nom latin, un nom vernaculaire (français), sa taxonomie associée et sa présence dans les directives précédentes. Il s'agit toujours d'une espèce (ou d'une sous espèce zzz).

Code	Libellé
A001	Acipenser sturio
A002	Alosa alosa
A003	Alosa fallax
A004	Cobitis taenia
A005	Misgurnus fossilis
A006	Aspius aspius
A007	Barbus barbus
A008	Barbus meridionalis
A009	Chondrostoma toxostoma
A010	Leuciscus idus
A011	Leuciscus souffia
A012	Rhodeus sericeus
A013	Aphanius fasciatus
A014	Aphanius iberus [zzz]
A015	Valencia hispanica [zzz]
A016	Zingel asper
A017	Lampetra fluviatilis
A018	Lampetra planeri
A019	Petromyzon marinus
A020	Coregonus lavaretus
A021	Salmo salar
A022	Salmo trutta macrostigma
A023	Thymallus thymallus
A024	Cottus gobio
A025	Cottus petiti
A026	Caretta caretta
A027	Lepidochelys kempii
A028	Chelonia mydas [zzz]
A029	Eretmochelys imbricata [zzz]
A030	Dermochelys coriacea
A031	Emys orbicularis
A032	Mauremys leprosa
A033	Testudo graeca
A034	Testudo hermanni
A035	Coluber viridiflavus
A036	Coronella austriaca
A037	Elaphe longissima
A038	Natrix natrix corsa [zzz]
A039	Phyllodactylus europaeus
A040	Algyroides fitzingeri
A041	Lacerta agilis
A042	Lacerta bedriagae
A043	Lacerta bonnali
A044	Lacerta viridis
A045	Podarcis muralis
A046	Podarcis sicula
A047	Podarcis tiliguerta
A048	Vipera seoanei
A049	Austropotamobius pallipes
A050	Carabus olympiae
A051	Cerambyx cerdo
A052	Rosalia alpina
A053	Osmoderma eremita
A054	Cucujus cinnaberinus
A055	Dytiscus latissimus
A056	Graphoderes bilineatus
A057	Limoniscus violaceus
A058	Lucanus cervus
A059	Callimorpha quadripunctaria
A060	Eriogaster catax
A061	Lycaena dispar
A062	Maculinea nausithous
A063	Maculinea telejus
A064	Coenonympha oedippus

A065	Erebia calcaria
A066	Euphydryas aurinia
A067	Euphydryas maturna
A068	Papilio hospiton
A069	Graellsia isabellae
A070	Coenagrion mercuriale
A071	Macromia splendens
A072	Oxygastra curtisii
A073	Gomphus graslinii
A074	Ophiogomphus cecilia
A075	Leucorrhinia pectoralis
A076	Margaritifera margaritifera
A077	Unio crassus
A078	Elona quimperiana
A079	Vertigo angustior
A080	Vertigo moulinsiana
A081	Aquila chrysaetos
A082	Aquila clanga
A083	Circaetus gallicus
A084	Circus aeruginosus
A085	Circus cyaneus
A086	Circus pygargus
A087	Elanus caeruleus
A088	Gypaetus barbatus
A089	Gyps fulvus
A090	Haliaeetus albicilla
A091	Hieraaetus fasciatus
A092	Hieraaetus pennatus
A093	Milvus migrans
A094	Milvus milvus
A095	Neophron percnopterus
A096	Pernis apivorus
A097	Aegyptius monachus [zzz]
A098	Aquila adalberti [zzz]
A099	Aquila heliaca [zzz]
A100	Aquila pomarina [zzz]
A101	Buteo rufinus [zzz]
A102	Circus macrourus [zzz]
A103	Falco columbarius
A104	Falco eleonora
A105	Falco naumanni
A106	Falco peregrinus
A107	Pandion haliaetus
A108	Anas acuta
A109	Anas clypeata
A110	Anas crecca
A111	Anas penelope
A112	Anas platyrhynchos
A113	Anas querquedula
A114	Anas strepera
A115	Anser albifrons
A116	Anser anser
A117	Anser brachyrhynchus
A118	Anser fabalis
A119	Aythya ferina
A120	Aythya fuligula
A121	Aythya marila
A122	Aythya nyroca
A123	Branta bernicla
A124	Branta canadensis
A125	Branta leucopsis
A126	Bucephala clangula
A127	Clangula hyemalis
A128	Cygnus columbianus
A129	Cygnus cygnus
A130	Cygnus olor
A131	Marmaronetta angustirostris
A132	Melanitta fusca
A133	Melanitta nigra
A134	Mergus merganser

A135	<i>Mergus serrator</i>
A136	<i>Netta rufina</i>
A137	<i>Oxyura leucocephala</i>
A138	<i>Somateria mollissima</i>
A139	<i>Anser erythropus</i> [zzz]
A140	<i>Branta ruficollis</i> [zzz]
A141	<i>Tadorna ferruginea</i> [zzz]
A142	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A143	<i>Burhinus oedicephalus</i>
A144	<i>Eudromias morinellus</i>
A145	<i>Pluvialis apricaria</i>
A146	<i>Pluvialis squatarola</i>
A147	<i>Vanellus vanellus</i>
A148	<i>Glareola pratincola</i>
A149	<i>Cursorius cursor</i> [zzz]
A150	<i>Haematopus ostralegus</i>
A151	<i>Larus argentatus</i>
A152	<i>Larus audouinii</i>
A153	<i>Larus cachinnans</i>
A154	<i>Larus canus</i>
A155	<i>Larus fuscus</i>
A156	<i>Larus genei</i>
A157	<i>Larus marinus</i>
A158	<i>Larus melanocephalus</i>
A159	<i>Larus ridibundus</i>
A160	<i>Himantopus himantopus</i>
A161	<i>Recurvirostra avosetta</i>
A162	<i>Calidris canutus</i>
A163	<i>Gallinago gallinago</i>
A164	<i>Gallinago media</i>
A165	<i>Limosa lapponica</i>
A166	<i>Limosa limosa</i>
A167	<i>Lymnocyptes minimus</i>
A168	<i>Numenius arquata</i>
A169	<i>Numenius phaeopus</i>
A170	<i>Phalaropus lobatus</i>
A171	<i>Philomachus pugnax</i>
A172	<i>Scolopax rusticola</i>
A173	<i>Tringa erythropus</i>
A174	<i>Tringa glareola</i>
A175	<i>Tringa nebularia</i>
A176	<i>Tringa totanus</i>
A177	<i>Numenius tenuirostris</i> [zzz]
A178	<i>Chlidonias hybridus</i>
A179	<i>Chlidonias niger</i>
A180	<i>Gelochelidon nilotica</i>
A181	<i>Sterna albifrons</i>
A182	<i>Sterna caspia</i>
A183	<i>Sterna dougallii</i>
A184	<i>Sterna hirundo</i>
A185	<i>Sterna paradisaea</i>
A186	<i>Sterna sandvicensis</i>
A187	<i>Ardea purpurea</i>
A188	<i>Ardeola ralloides</i>
A189	<i>Botaurus stellaris</i>
A190	<i>Egretta alba</i>
A191	<i>Egretta garzetta</i>
A192	<i>Ixobrychus minutus</i>
A193	<i>Nycticorax nycticorax</i>
A194	<i>Ciconia ciconia</i>
A195	<i>Ciconia nigra</i>
A196	<i>Platalea leucorodia</i>
A197	<i>Plegadis falcinellus</i>
A198	<i>Columba livia</i>
A199	<i>Columba oenas</i>
A200	<i>Columba palumbus</i>
A201	<i>Streptopelia decaocto</i>
A202	<i>Streptopelia turtur</i>
A203	<i>Alcedo atthis</i>
A204	<i>Coracias garrulus</i>

A205	<i>Alectoris graeca</i>
A206	<i>Alectoris rufa</i>
A207	<i>Coturnix coturnix</i>
A208	<i>Perdix perdix</i>
A209	<i>Phasianus colchicus</i>
A210	<i>Bonasa bonasia</i>
A211	<i>Lagopus mutus</i>
A212	<i>Tetrao tetrix</i>
A213	<i>Tetrao urogallus</i>
A214	<i>Gavia arctica</i>
A215	<i>Gavia immer</i>
A216	<i>Gavia stellata</i>
A217	<i>Grus grus</i>
A218	<i>Otis tarda</i>
A219	<i>Tetrax tetrax</i>
A220	<i>Chlamydotis undulata</i> [zzz]
A221	<i>Crex crex</i>
A222	<i>Fulica atra</i>
A223	<i>Gallinula chloropus</i>
A224	<i>Porzana parva</i>
A225	<i>Porzana porzana</i>
A226	<i>Porzana pusilla</i>
A227	<i>Rallus aquaticus</i>
A228	<i>Fulica cristata</i> [zzz]
A229	<i>Porphyrio porphyrio</i> [zzz]
A230	<i>Alauda arvensis</i>
A231	<i>Calandrella brachydactyla</i>
A232	<i>Galerida theklae</i>
A233	<i>Lullula arborea</i>
A234	<i>Melanocorypha calandra</i>
A235	<i>Chersophilus duponti</i> [zzz]
A236	<i>Corvus corone</i>
A237	<i>Corvus frugilegus</i>
A238	<i>Corvus monedula</i>
A239	<i>Garrulus glandarius</i>
A240	<i>Pica pica</i>
A241	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>
A242	<i>Emberiza hortulana</i>
A243	<i>Emberiza caesia</i> [zzz]
A244	<i>Lanius collurio</i>
A245	<i>Lanius minor</i>
A246	<i>Anthus campestris</i>
A247	<i>Ficedula albicollis</i>
A248	<i>Ficedula parva</i>
A249	<i>Sitta whiteheadi</i>
A250	<i>Sturnus vulgaris</i>
A251	<i>Acrocephalus melanopogon</i>
A252	<i>Acrocephalus paludicola</i>
A253	<i>Luscinia svecica</i>
A254	<i>Oenanthe leucura</i>
A255	<i>Sylvia nisoria</i>
A256	<i>Sylvia sarda</i>
A257	<i>Sylvia undata</i>
A258	<i>Turdus iliacus</i>
A259	<i>Turdus merula</i>
A260	<i>Turdus philomelos</i>
A261	<i>Turdus pilaris</i>
A262	<i>Turdus viscivorus</i>
A263	<i>Pelecanus onocrotalus</i> [zzz]
A264	<i>Phalacrocorax carbo</i>
A265	<i>Phalacrocorax pygmeus</i> [zzz]
A266	<i>Phoenicopiterus ruber</i>
A267	<i>Dendrocopos leucotos</i>
A268	<i>Dendrocopos medius</i>
A269	<i>Dryocopus martius</i>
A270	<i>Picoides tridactylus</i>
A271	<i>Picus canus</i>
A272	<i>Podiceps auritus</i>
A273	<i>Hydrobates pelagicus</i>
A274	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>

A275	<i>Oceanodroma castro</i> [zzz]
A276	<i>Calonectris diomedea</i>
A277	<i>Bulweria bulwerii</i> [zzz]
A278	<i>Puffinus assimilis</i> [zzz]
A279	<i>Pterocles alchata</i>
A280	<i>Aegolius funereus</i>
A281	<i>Asio flammeus</i>
A282	<i>Bubo bubo</i>
A283	<i>Glaucidium passerinum</i>
A284	<i>Nyctea scandiaca</i> [zzz]
A285	<i>Capra ibex</i>
A286	<i>Ovis gmelini</i>
A287	<i>Rupicapra pyrenaica</i>
A288	<i>Rupicapra rupicapra</i>
A289	<i>Capreolus capreolus</i>
A290	<i>Cervus elaphus</i>
A291	<i>Cervus nippon</i>
A292	<i>Dama dama</i>
A293	<i>Hydropotes inermis</i>
A294	<i>Sus scrofa</i>
A295	<i>Canis lupus</i>
A296	<i>Nyctereutes procyonoides</i>
A297	<i>Vulpes vulpes</i>
A298	<i>Felis silvestris</i>
A299	<i>Lynx lynx</i>
A300	<i>Lutra lutra</i>
A301	<i>Martes foina</i>
A302	<i>Martes martes</i>
A303	<i>Meles meles</i>
A304	<i>Mustela erminea</i>
A305	<i>Mustela lutreola</i>
A306	<i>Mustela nivalis</i>
A307	<i>Mustela putorius</i>
A308	<i>Mustela vison</i>
A309	<i>Odobenus rosmarus</i> [zzz]
A310	<i>Arctocephalus tropicalis</i>
A311	<i>Halichoerus grypus</i>
A312	<i>Hydrurga leptonyx</i>
A313	<i>Leptonychotes weddellii</i>
A314	<i>Lobodon carcinophagus</i>
A315	<i>Mirounga leonina</i>
A316	<i>Phoca vitulina</i>
A317	<i>Cystophora cristata</i> [zzz]
A318	<i>Erignathus barbatus</i> [zzz]
A319	<i>Monachus monachus</i> [zzz]
A320	<i>Phoca groenlandica</i> [zzz]
A321	<i>Phoca hispida</i> [zzz]
A322	<i>Procyon lotor</i>
A323	<i>Ursus arctos</i>
A324	<i>Genetta genetta</i>
A325	<i>Balaenoptera acutorostrata</i>
A326	<i>Balaenoptera physalus</i>
A327	<i>Balaenoptera borealis</i> [zzz]
A328	<i>Balaenoptera musculus</i> [zzz]
A329	<i>Megaptera novaeangliae</i> [zzz]
A330	<i>Delphinus delphis</i>
A331	<i>Globicephala melas</i>
A332	<i>Grampus griseus</i>
A333	<i>Lagenorhynchus acutus</i>
A334	<i>Orcinus orca</i>
A335	<i>Stenella coeruleoalba</i>
A336	<i>Tursiops truncatus</i>
A337	<i>Globicephala macrorhynchus</i> [zzz]
A338	<i>Lagenodelphis hosei</i> [zzz]
A339	<i>Lagenorhynchus albirostris</i> [zzz]
A340	<i>Pseudorca crassidens</i> [zzz]
A341	<i>Steno bredanensis</i> [zzz]
A342	<i>Delphinapterus leucas</i> [zzz]
A343	<i>Ommatophoca rossi</i>
A344	<i>Phocoena phocoena</i>

A345	<i>Kogia breviceps</i>
A346	<i>Physeter macrocephalus</i>
A347	zzz [<i>Kogia simus</i>][zzz]
A348	<i>Hyperoodon ampullatus</i>
A349	<i>Mesoplodon bidens</i>
A350	<i>Ziphius cavirostris</i>
A351	<i>Tadarida teniotis</i>
A352	<i>Rhinolophus euryale</i>
A353	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
A354	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
A355	<i>Rhinolophus mehelyi</i>
A356	<i>Barbastella barbastellus</i>
A357	<i>Eptesicus nilssoni</i>
A358	<i>Eptesicus serotinus</i>
A359	<i>Hypsugo savii</i>
A360	<i>Miniopterus schreibersi</i>
A361	<i>Myotis bechsteini</i>
A362	<i>Myotis blythii</i>
A363	<i>Myotis brandti</i>
A364	<i>Myotis capaccinii</i>
A365	<i>Myotis dasycneme</i>
A366	<i>Myotis daubentoni</i>
A367	<i>Myotis emarginatus</i>
A368	<i>Myotis myotis</i>
A369	<i>Myotis mystacinus</i>
A370	<i>Myotis nathalinae</i>
A371	<i>Myotis nattereri</i>
A372	<i>Nyctalus lasiopterus</i>
A373	<i>Nyctalus leisleri</i>
A374	<i>Nyctalus noctula</i>
A375	<i>Pipistrellus kuhlii</i>
A376	<i>Pipistrellus nathusii</i>
A377	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
A378	<i>Pipistrellus savii</i>
A379	<i>Plecotus auritus</i>
A380	<i>Plecotus austriacus</i>
A381	<i>Vespertilio murinus</i>
A382	<i>Atelerix algirus</i>
A383	<i>Erinaceus europaeus</i>
A384	<i>Crocidura leucodon</i>
A385	<i>Crocidura russula</i>
A386	<i>Crocidura suaveolens</i>
A387	<i>Neomys anomalus</i>
A388	<i>Neomys fodiens</i>
A389	<i>Sorex alpinus</i>
A390	<i>Sorex araneus</i>
A391	<i>Sorex coronatus</i>
A392	<i>Sorex minutus</i>
A393	<i>Suncus etruscus</i>
A394	<i>Galemys pyrenaicus</i>
A395	<i>Talpa caeca</i>
A396	<i>Talpa europaea</i>
A397	<i>Lepus europaeus</i>
A398	<i>Lepus timidus</i>
A399	<i>Oryctolagus cuniculus</i>
A400	<i>Castor fiber</i>
A401	<i>Apodemus alpicola</i>
A402	<i>Apodemus flavicollis</i>
A403	<i>Apodemus sylvaticus</i>
A404	<i>Arvicola sapidus</i>
A405	<i>Arvicola terrestris</i>
A406	<i>Chionomys nivalis</i>
A407	<i>Clethrionomys glareolus</i>
A408	<i>Cricetus cricetus</i>
A409	<i>Micromys minutus</i>
A410	<i>Microtus agrestis</i>
A411	<i>Microtus arvalis</i>
A412	<i>Microtus duodecimcostatus</i>
A413	<i>Microtus lusitanicus</i>
A414	<i>Microtus multiplex</i>

A415	<i>Microtus pyrenaicus</i>
A416	<i>Microtus subterraneus</i>
A417	<i>Mus musculus</i>
A418	<i>Mus spretus</i>
A419	<i>Ondatra zibethicus</i>
A420	<i>Rattus norvegicus</i>
A421	<i>Rattus rattus</i>
A422	<i>Myocastor coypus</i>
A423	<i>Eliomys quercinus</i>
A424	<i>Muscardinus avellanarius</i>
A425	<i>Myoxus glis</i>
A426	<i>Callosciurus erythraeus</i>
A427	<i>Marmota marmota</i>
A428	<i>Sciurus vulgaris</i>
A429	<i>Bufo bufo</i>
A430	<i>Bufo calamita</i>
A431	<i>Bufo viridis</i>
A432	<i>Alytes obstetricans</i>
A433	<i>Bombina variegata</i>
A434	<i>Discoglossus montalentii</i>
A435	<i>Discoglossus pictus</i>
A436	<i>Discoglossus sardus</i>
A437	<i>Hyla arborea</i>
A438	<i>Hyla meridionalis</i>
A439	<i>Hyla sarda</i>
A440	<i>Pelobates cultripes</i>
A441	<i>Pelobates fuscus</i>
A442	<i>Pelodytes punctatus</i>
A443	<i>Rana arvalis</i>
A444	<i>Rana bergeri</i>
A445	<i>Rana catesbeiana</i>
A446	<i>Rana dalmatina</i>
A447	<i>Rana iberica</i>
A448	<i>Rana kl. esculenta</i>
A449	<i>Rana kl. grafi</i>
A450	<i>Rana kl. hispanica</i>
A451	<i>Rana lessonae</i>
A452	<i>Rana perezi</i>
A453	<i>Rana ridibunda</i>
A454	<i>Rana temporaria</i>
A455	<i>Hydromantes strinatii</i>
A456	<i>Euproctus asper</i>
A457	<i>Euproctus montanus</i>
A458	<i>Salamandra corsica</i>
A459	<i>Salamandra lanzai</i>
A460	<i>Salamandra salamandra</i>
A461	<i>Triturus alpestris</i>
A462	<i>Triturus carnifex</i>
A463	<i>Triturus cristatus</i>
A464	<i>Triturus helveticus</i>
A465	<i>Triturus marmoratus</i>
A466	<i>Triturus vulgaris</i>
A467	<i>Salamandra atra [zzz]</i>
A468	<i>Triturus cristatus x T. marmoratus [zzz]</i>
V01	<i>Aconitum corsicum</i>
V02	<i>Aldrovanda vesiculosa</i>
V03	<i>Anchusa crispera</i>
V04	<i>Androsace cylindrica</i>
V05	<i>Androsace pyreneica</i>
V06	<i>Angelica heterocarpa</i>
V07	<i>Apium repens</i>
V08	<i>Aquilegia alpina</i>
V09	<i>Aquilegia bertolonii</i>
V10	<i>Arenaria provincialis</i>
V11	<i>Armeria soleirolii</i>
V12	<i>Arnica montana</i>
V13	<i>Artemisia eriantha</i>
V14	<i>Artemisia genipi</i>
V15	<i>Aster pyrenaicus</i>
V16	<i>Astragalus centralpinus</i>

V17	<i>Biscutella neustriaca</i>
V18	<i>Brassica insularis</i>
V19	<i>Centaurea corymbosa</i>
V20	<i>Centranthus trinervis</i>
V21	<i>Doronicum plantagineum</i>
V22	<i>Dracocephalum austriacum</i>
V23	<i>Eryngium alpinum</i>
V24	<i>Eryngium viviparum</i>
V25	<i>Gentiana ligustica</i>
V26	<i>Gentiana lutea</i>
V27	<i>Herniaria latifolia</i> ssp. <i>litardierei</i>
V28	<i>Kosteletzkya pentacarpos</i>
V29	<i>Ligularia sibirica</i>
V30	<i>Linaria flava</i>
V31	<i>Lindernia procumbens</i>
V32	<i>Naufraga balearica</i>
V33	<i>Omphalodes littoralis</i>
V34	<i>Potentilla delphinensis</i>
V35	<i>Ptilotrichum pyrenaicum</i>
V36	<i>Rouya polygama</i>
V37	<i>Rumex rupestris</i>
V38	<i>Saxifraga florulenta</i>
V39	<i>Saxifraga hirculus</i>
V40	<i>Saxifraga valdensis</i>
V41	<i>Silene velutina</i>
V42	<i>Sisymbrium supinum</i>
V43	<i>Soldanella villosa</i>
V44	<i>Thorella verticillinundata</i>
V45	<i>Trifolium saxatile</i>
V46	<i>Viola rothomagensis</i>
V47	<i>Bromus grossus</i>
V48	<i>Caldesia parnassifolia</i>
V49	<i>Colchicum corsicum</i>
V50	<i>Coleanthus subtilis</i>
V51	<i>Cypripedium calceolus</i>
V52	<i>Leucojum nicaeense</i>
V53	<i>Liparis loeselii</i>
V54	<i>Luronium natans</i>
V55	<i>Narcissus bulbocodium</i>
V56	<i>Narcissus triandrus</i> ssp. <i>capax</i>
V57	<i>Spiranthes aestivalis</i>
V58	<i>Bruchia vogesiaca</i>
V59	<i>Sphagnum molle</i>
V60	<i>Asplenium jahandiezii</i>
V61	<i>Botrychium simplex</i>
V62	<i>Isoetes boryana</i>
V63	<i>Lycopodium annotinum</i>
V64	<i>Lycopodium clavatum</i>
V65	<i>Marsilea quadrifolia</i>
V66	<i>Marsilea strigosa</i>
V67	<i>Trichomanes speciosum</i>
V68	<i>Woodwardia radicans</i>

Chaque taxon réglementaire est codifié selon un code attribué par le SANDRE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code du taxon réglementaire (Clé primaire)
- Nom latin du taxon
- Nom français du taxon
- Classe ou Ordre du taxon
- Famille du taxon
- Thème du taxon

Présence dans la Directive Oiseaux
 Présence dans la Directive Habitat / Annexe 2
 Présence dans la Directive Habitat / Annexe 4
 Présence dans la Directive Habitat / Prioritaire
 Ordination du taxon

TYPE D'ENTREES/SORTIES DES EAUX *Erreur ! Signet non défini.*

Code : YES

Définition :

Le type d'entrées / sorties de eaux est une liste des natures de flux hydriques, entrants ou sortants pour une zone humide. Elle a été adaptée à partir de la méthodologie Medwet.

La liste des valeurs possibles, administrées par le SANDRE, est la suivante :

Code	Libellé
0	inconnu
1	mer/océan
2	cours d'eau
3	canaux/fossés
4	sources
5	nappes
6	plans d'eau
7	ruissellement diffus
8	eaux de crues
9	pompages
10	précipitations
11	évaporation

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du type d'entrée/sorties des eaux (Clé primaire)

Libellé du type d'entrée/sorties des eaux

Entrée

Sortie

TYPE D'HABITATS DES ANNEXES DIRECTIVE HABITAT *Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

Le type d'habitats regroupe la liste des habitats indiqués dans l'annexe I de la directive Habitat, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992.

Chaque type d'habitats est décrit par son nom et par un code attribué par le SANDRE.

Code	Libellé
21A0	Machairs (* en Irlande)
91A0	Vieilles chênaies des îles Britanniques à Ilex et Blechnum
91B0	Frênaies thermophiles à Fraxinus angustifolia
91C0	Forêts calédoniennes
91D0	Tourbières boisées
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)
91G0	Bois annoniques à Quercus petraea et Carpinus betulus
91H0	Bois annoniques à Quercus pubescens

910	Bois eurosibériens steppiques à <i>Quercus</i> spp.
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
92B0	Forêts-galeries de rivières intermittentes méditerranéennes à <i>Rhododendron ponticum</i> , <i>Salix</i> et autres
92C0	Forêts à <i>Platanus orientalis</i> et <i>Liquidambar orientalis</i> (<i>Platanion orientalis</i>)
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)
821A	Falaises grecques septentrionales
91D1	Boulaies à sphaignes
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
1120	Herbiers de posidonies (<i>Posidonion oceanicae</i>)
1130	Estuaires
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1150	Lagunes côtières
1160	Grandes criques et baies peu profondes
1170	Récifs
1180	Structures sous-marines causées par des émissions de gaz
1210	Végétation annuelle des laissés de mer
1220	Végétation vivace des rivages de galets
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques
1250	Falaises avec flore endémique des côtes macaronésiennes
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
1320	Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritima</i>)
1330	Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)
1340	Prés salés intérieurs
1410	Prés-salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornetea fructicosi</i>)
1430	Fourrés halo-nitrophiles (<i>Pegano-Salsolatea</i>)
1510	Steppes salées méditerranéennes (<i>Limonietalia</i>)
1520	Végétation gypseuse ibérique (<i>Gypsophiletalia</i>)
1530	Steppes salées et marais salés annoniques
2110	Dunes mobiles embryonnaires
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
2131	<i>Galio-Koelerion albescentis</i>
2132	<i>Euphorbio-Helichryson</i>
2133	<i>Crucianellion maritima</i>
2134	<i>Euphorbia terracina</i>
2135	<i>Mesobromion</i>
2136	<i>Trifolio-Geranietea sanguinei</i> , <i>Galio maritimi-Geranium sanguinei</i>
2137	<i>Thero-Airion</i> , <i>Botrychio-Polygaletum</i> , <i>Tuberarion guttatae</i>
2140	Dunes fixées décalcifiées à <i>Empetrum nigrum</i>
2150	Dunes fixées décalcifiées atlantiques (<i>Calluno-Ulicetea</i>)
2160	Dunes à <i>Hippophae rhamnoides</i>
2170	Dunes à <i>Salix arenaria</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale
2190	Dépressions humides intradunaires
2191	Mares dunaires
2192	Pelouses pionnières des pannes
2193	Bas-marais dunaires
2194	Prairies humides dunaires
2195	Roselières et cariçaies dunaires
2210	Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritima</i>
2220	Dunes à <i>Euphorbia terracina</i>
2230	Dunes avec pelouses du <i>Malcolmietalia</i>
2240	Dunes avec pelouses du <i>Brachypodietalia</i> et des plantes annuelles
2250	Dunes littorales à <i>Juniperus</i> spp.
2260	Dunes à végétation sclérophylle du <i>Cisto-Lavenduletalia</i>
2270	Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i>
2310	Landes psammophiles sèches à <i>Calluna</i> et <i>Genista</i>
2320	Landes psammophiles à <i>Calluna</i> et <i>Empetrum nigrum</i>
2330	Dunes intérieures à pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>
2340	Dunes intérieures annoniques
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp.
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
3131	Eaux oligotrophes de l'espace médio-européen et péri-alpin avec végétation à <i>Littorella</i> ou

	Isoetes
3132	Eaux oligotrophes de l'espace médio-européen et péri-alpin avec végétation annuelle des rives exondées (Nanocyperetalia)
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
3160	Lacs et mares dystrophes naturels
3170	Mares temporaires méditerranéennes
3180	Turloughs
3210	Rivières naturelles de Fennoscandie
3220	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
3221	Communautés fluviatiles subalpines à épilobes de Fleischer
3222	Communautés alpines des bancs de graviers
3230	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riveraines à Salix et Populus alba
3290	Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
4020	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix
4030	Landes sèches européennes
4040	Landes sèches atlantiques littorales à Erica vagans
4050	Landes macaronésiennes endémiques
4060	Landes alpines et boréales
4070	Fourrés à Pinus mugo et Rhododendron hirsutum (Mugo-Rhododendretum hirsuti)
4080	Fourrés de Salix spp. subarctiques
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux
5110	Formation stables xéothermiques à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
5140	Formations à Cistus palhinhae sur landes maritimes
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.
5211	Mattoral arborescent à Juniperus oxycedrus
5212	Mattoral arborescent à Juniperus phoenicea
5213	Mattoral arborescent à Juniperus excelsa e J. foetidissima
5214	Mattoral arborescent à Juniperus communis
5215	Mattoral arborescent à Juniperus drupacea
5220	Matorrals arborescents à Zyziphus
5230	Matorrals arborescents à Laurus nobilis
5310	Taillis de Laurus nobilis
5320	Formations basses d'euphorbes près des falaises
5330	Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques
5331	Formations à euphorbe arborescente
5332	Garrigues à diss
5333	Fruticées à palmier nain
5334	Fruticées pré-désertiques
5335	Rétamaies thermoméditerranéennes
5410	Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets des falaises (Astralago-Plantaginetum subulatae)
5420	Phryganes du Sarcopoterium spinosum
5430	Phryganes endémiques du Euphorbio-Verbascion
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Setion albi
6120	Pelouses calcaires de sables xériques
6130	Pelouses calaminaires du Violetalia calamariae
6140	Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia
6150	Pelouses boréo-alpines siliceuses
6160	Pelouses oro-ibériques à Festuca indigesta
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines
6171	Pelouses à Carex ferruginea et communautés apparentées
6172	Pelouses à Elyna myosuroidis des arêtes venteuses
6173	Pelouses en gradins et pelouses en guirlandes
6174	Communautés alpines des sols à métaux lourds
6175	Pelouses oroméditerranéennes écorchées
6180	Pelouses mésophiles macaronésiennes
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco

	Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)
6211	Pelouses steppiques subcontinentales
6212	Pelouses calcaires semi-sèches subatlantiques
6213	Pelouses subatlantiques calcaires très sèches
6214	Pelouses calcaréo-silicieuses d'Europe Centrale
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6240	Pelouses steppiques sub-pannoniques
6250	Pelouses steppiques pannoniques sur loess
6260	Steppes pannoniques sur sables
6310	Dehesas à Quercus spp. sempervirents
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6431	Mégaphorbiaies des franges
6432	Mégaphorbiaies subalpines et alpines
6440	Prairies alluviales inondables du Cnidion dubii
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
6520	Prairies de fauche de montagne
7110	Tourbières hautes actives
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
7130	Tourbières de couverture (*tourbières actives seulement)
7131	Tourbières de couverture planitiaires
7132	Tourbières de couverture montagnardes
7140	Tourbières de transition et tremblantes
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèce du Carex davalliana
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)
7230	Tourbières basses alcalines
7240	Formations pionnières alpines du Caricion bicoloris-atrofuscae
7310	Tourbières d'Aapa
7320	Tourbières de Palsa
8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani)
8120	Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii)
8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
8140	Éboulis est-méditerranéens
8150	Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes
8160	Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8211	Falaises calcaires eu-méditerranéennes occidentales et oro-ibériques
8212	Falaises calcaires centre-pyrénéennes
8213	Falaises calcaires liguro-apennines
8214	Falaises calcaires sud-italiennes
8215	Falaises calcaires alpines et subméditerranéennes
8216	Falaises calcaires eu-méditerranéennes grecques
8217	Falaises égéennes
8218	Falaises montagnardes grecques méridionales Silenion auriculatae
8219	Falaises montagnardes grecques centrales
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii
8240	Pavements calcaires
8310	Grottes non exploitées par le tourisme
8320	Champs de laves et excavations naturelles
8330	Grottes marines submergées ou semi-submergées
8340	Glaciers permanents
9010	Taïga Occidentale
91D2	Tourbières boisées à pin sylvestre
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
9130	Hêtraies du Asperulo-Fagetum
9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
9170	Chênaies-charmaies du Galio-Carpinetum

9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur
9210	Hêtraies des Apennins à Taxus et à Ilex
9220	Hêtraies des Apennins à Abies alba et hêtraies à Abies nebrodensis
9230	Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica
9240	Chênaies ibérique à Quercus faginea et Quercus canariensis
9250	Chênaies à Quercus trojana
9260	Forêts de Castanea sativa
9270	Hêtraies helléniques à Abies borisii-regis
9280	Hêtraies à Quercus frainetto
9290	Forêts à Cupressus (Acero-Cupression)
9310	Chênaies égéennes à Quercus brachyphylla
9320	Forêts à Olea et Ceratonia
9330	Forêts à Quercus suber
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia
9350	Forêts à Quercus macrolepis
9360	Laurisylves macaronésiennes (Laurus, Ocotea)
9361	Laurisylves açoréennes
9362	Laurisylves madériennes
9363	Laurisylves canariennes
9370	Palmeraies à Phoenix
9380	Forêts à Ilex aquifolium
9410	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)
9411	Pessières subalpines des Alpes
9412	Pessières montagnardes intra-alpines
9413	Pessières subalpines hercyniennes
9420	Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra
9421	Cembraies et mélèzeins silicicoles orientaux
9422	Cembraies et mélèzeins calcicoles orientaux
9430	Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (*si sur substrat gypseux ou calcaire)
9510	Forêts sud-apennines à Abies alba
9520	Forêts à Abies pinsapo
9530	Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques
9531	Pinèdes alpino-apennines de pin noir d'Autriche
9532	Pinèdes ouest-balkaniques de pin noir d'Autriche
9533	Pinèdes de pin de Salzman
9534	Pinèdes corse de laricio
9535	Pinèdes calabraises de laricio
9536	Pinèdes de pin de Atlas
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques
9550	Pinèdes endémiques canariennes
9560	Forêts endémiques à Juniperus spp.
9561	Thuriféraies
9562	Genévrières de genévrier de Grèce
9563	Genévrières de genévrier puant
9564	Genévrières de genévrier de Syrie
9565	Genévrières macaronésiennes
9570	Forêts à Tetraclinis articulata
9580	Bois méditerranéens à Taxus baccata
9581	Bois d'if britanniques
9582	Bois d'if corses
9583	Bois d'if sardes
91D3	Tourbières boisées à pins à crochets
91D4	Pessières tourbeuses

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'habitat (Clé primaire)

Libellé de l'habitat

TYPE DE DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE *Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

Le type de diagnostic hydraulique est une typologie simplifiée du fonctionnement hydraulique de la zone humide.

La liste administrée par le SANDRE, est la suivante :

Code	Libellé
1	Fonctionnement observé proche de l'équilibre naturel
2	Fonctionnement observé "sensiblement dégradé ne remettant pas en cause les équilibres naturels"
3	Fonctionnement observé "dégradé, perturbant les équilibres naturels"
4	Fonctionnement observé "très dégradé, les équilibres étant rompus"

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du type de diagnostic fonctionnel hydraulique (Clé primaire)

Libellé du type de diagnostic fonctionnel hydraulique

TYPE DE DIAGNOSTIC PATRIMONIAL *Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

Le type de diagnostic patrimonial est une typologie simplifiée de l'état des habitats présents dans la zone humide.

La liste administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Libellé
1	Habitats non dégradés
2	Habitats partiellement dégradés
3	Habitats très fortement dégradés

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du type de diagnostic fonctionnel patrimonial (Clé primaire)

Libellé du type de diagnostic fonctionnel patrimonial

TYOLOGIE CORINE BIOTOPE *Erreur ! Signet non défini.*

Code : TCB

Définition :

La typologie Corine Biotope est une description des biotopes élaborée par la commission CORINE (Coordination of Information on the Environment) rattachée à la Commission Européenne.

L'objectif premier de la liste est d'identifier tous les groupements majeurs dont la présence contribue à l'évaluation de l'importance d'un site en matière de conservation. On s'est efforcé d'établir un équilibre entre le besoin de mettre l'accent sur les communautés naturelles ou quasi naturelles extrêmement intéressantes mais rares, et celles semi-naturelles largement répandues, qui résultent d'une longue histoire de l'utilisation par l'Homme et les animaux domestiques et constituent la plupart des habitats des espèces de la faune sauvage. Trois considérations ont principalement guidées l'élaboration de cette liste. La structure et l'arrangement des unités ont été choisis de telle manière qu'il subsiste une possibilité permanente de souplesse et d'adaptation de la classification en fonction des besoins en divisions plus fines des classes proposées. Les unités ont été définies, aussi simplement que possible, pour être facilement identifiables par des personnes chargées de collecter des données, de prendre des décisions de conservation ou de faire du monitoring. Un effort constant a été fait pour assurer une compatibilité avec d'autres schémas existants et, en particulier, ceux qui concernent la Communauté Européenne en entier.

Seuls les habitats naturels, quasi naturels ou subnaturels, qui sont aujourd'hui souvent menacés parce qu'ils sont, soit rares et très localisés, soit dépendant d'activités agro-pastorales qui n'ont plus une place manifeste dans la structure économique en mutation, ont été traités en détail. Les habitats les plus artificiels, qui ensemble couvrent probablement 80 à 90% de la surface de la Communauté, ont été pour la plupart sommairement considérés dans la section 8.

La présentation reprise par le SANDRE reprend la codification des habitats selon la nomenclature Corine Biotope (version de 1991). L'intitulé des codes est celui de la version 1991, traduite en français en 1997 (Rameau, Bissardon, Guibal). Les codifications de la nomenclature Corine Biotope introduites pour les ZNIEFF sont citées dans le texte.

Il n'est présenté ici que les types Corine Biotope correspondant à des habitats humides, en identifiant :
les habitats côtiers, halophiles et saumâtres,
les habitats dulçaquicoles.

Le détail des définitions de la typologie Corine Biotope est accessible sur le site http://www.natura2000.espaces-naturels.fr/index_page.asp?dossier=biotope&fichier=base

Les valeurs possibles dans le cadre des zones humides, administrées par la commission CORINE, sont les suivantes :

Code	Libellé
1	Habitats littoraux et halophiles
2	Milieux aquatiques non marins
3	Landes, fruticées, pelouses et prairies
4	Forêts
5	Tourbières et marais
8	Terres agricoles et paysages artificiels
12	Bras de mer (baies, détroits)
12.1	EAUX MARINES
12.2	BENTHOS (fonds marins)
12.22	Zones benthiques sur sédiments meubles
12.23	Zones benthiques sur cailloutis
12.24	Zones benthiques sur fonds rocheux
12.25	Formations de concrétions organogéniques (concrétions coralligènes, trottoirs, d'algues encroutantes, trottoirs de gastéropodes et polychètes, trottoirs de moules)
12.3	HERBIERS MARINS A PLANTES VASCULAIRES
12.31	Herbiers atlantiques à Zostères
12.32	Herbiers atlantiques à Zostères naines
12.33	Herbiers méditerranéens à Cymodocea et Zostera
12.4	HERBIERS DES EAUX SAUMATRES
12.41	Groupements marins à Ruppia maritima
13	Estuaires et rivières tidales (soumises à marées)
13.1	FLEUVES ET RIVIERES SOUMIS A MAREES
13.11	Eau saumâtre des cours d'eau soumis à marées
13.12	Eau douce des cours d'eau soumis à marées
13.2	BENTHOS (estuaires)
13.22	Zones benthiques sur sédiments meubles
13.23	Zones benthiques sur cailloutis
13.24	Zones benthiques sur fonds rocheux
13.25	Formations de concrétions organogéniques (concrétions coralligènes, trottoirs, d'algues encroutantes, trottoirs de gastéropodes et polychètes, trottoirs de moules)
13.3	HERBIERS MARINS SUBMERGES
13.31	Herbiers atlantiques à Zostères
13.32	Herbiers atlantiques à Zostères naines
13.33	Herbiers méditerranéens à Cymodocea et Zostera
13.4	HERBIERS SAUMATRES SUBMERGES
13.41	Groupements marins à Ruppia maritima
14	Vasières et bancs de sable sans végétation vasculaire (slikke)
15	Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse
15.1	GAZONS PIONNIERS SALES
15.11	Gazons à Salicorne et Suaeda
15.12	Groupements halonitrophiles à Frankenia
15.13	Groupements à Sagina et Cochlearia
15.2	PRAIRIES à SPARTINE
15.21	Prairies à Spartine à feuilles plates
15.3	PRES SALES ATLANTIQUES
15.31	Prés salés avec Puccinellia maritima
15.32	Groupements à Puccinellia maritima des prés salés
15.33	Communautés du Schorre supérieur
15.35	Végétation à Elymus pycnanthus
15.36	Laisses de mer des prés salés atlantiques
15.4	PRES SALES CONTINENTAUX
15.41	Prés salés continentaux avec Puccinellia distans
15.42	Prés salés continentaux à jonc et Elymus
15.5	PRES SALES MEDITERRANEENS
15.51	Prés salés méditerranéens à Juncus maritimus et J. acutus
15.52	Prés salés à Juncus gerardii et Carex divisa
15.53	Prés méditerranéens halo-psammophiles
15.55	Prés salés méditerranéens à Puccinellia

15.56	Formations à annuelles sur laisses
15.57	Prés salés à Chiendent et Armoise
15.58	Formations à <i>Juncus subulatus</i>
15.6	FOURRES DES PRES SALES (hygro-halophiles)
15.61	Fourrés des marais salés méditerranéens
15.62	Fourrés des marais salés atlantiques
15.63	Fourrés à <i>Limoniastrum</i>
15.8	STEPPE SALLEES MEDITERANEENNES
15.81	Steppes à lavande de mer
16	Dunes côtières et plages de sable
16.2	DUNES
16.26	Dunes à <i>Salix arenaria</i>
16.3	LETTES DUNAIRES HUMIDES (= Pannes humides, = dépressions humides intradunales)
16.31	Mares des lettes dunaires
16.32	Gazons pionniers des lettes ou pannes humides
16.33	Bas-marais des pannes humides
16.34	Prairies des lettes ou pannes humides
16.35	Roselières et cariçaises des lettes dunaires
21	Lagunes
22	Eaux douces stagnantes
22.1	EAUX DOUCES
22.11	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire
22.12	Eaux mésotrophes
22.13	Eaux eutrophes
22.14	Eaux dystrophes
22.15	Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire
22.2	GALETS OU VASIERES NON VEGETALISEES
22.3	COMMUNAUTES AMPHIBIES
22.31	Communautés amphibies pérennes septentrionales
22.32	Gazons amphibies annuels septentrionaux
22.33	Groupements à <i>Bidens tripartitus</i>
22.34	Groupements amphibies méridionaux
22.4	VEGETATIONS AQUATIQUES
22.41	Végétations flottant librement
22.42	Végétations enracinées immergées
22.43	Végétations enracinées flottantes
22.44	Tapis immergés de Characées
22.45	Mares de tourbières à Sphaignes et Utriculaires
22.5	MASSES D'EAU TEMPORAIRES
23	Eaux stagnantes, saumâtres et salées
23.1	EAUX SAUMATRES OU SALLEES SANS VEGETATION
23.11	Eau libre sans tapis de Charophytes
23.12	Tapis algal de Charophytes
23.2	EAUX SAUMATRES OU SALLEES VEGETALISEES
23.21	Formations immergées des eaux saumâtres ou salées
23.22	Scirpaies naines lagunaires
24	Eaux courantes
24.1	LITS DES RIVIERES
24.11	Ruisselets
24.12	Zone à Truites
24.13	Zone à Ombres
24.14	Zone à Barbeaux
24.15	Zone à Brèmes
24.16	Cours d'eau intermittents
24.2	BANCS DE GRAVIERS DES COURS D'EAU
24.21	Bancs de graviers sans végétation
24.22	Bancs de graviers végétalisés
24.3	BANCS DE SABLE DES RIVERES
24.31	Bancs de sable des rivières sans végétation
24.32	Bancs de sable riverains pourvus de végétation
24.4	VEGETATION IMMERGEE DES RIVIERES
24.41	Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles
24.42	Végétation des rivières oligotrophes riches en calcaire
24.43	Végétation des rivières mésotrophes
24.44	Végétation des rivières eutrophes
24.5	DEPOTS D'ALLUVIONS FLUVIATILES LIMONEUSES
24.51	Dépôts nus d'alluvions fluviales limoneuses
24.52	Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviales
24.53	Groupements méditerranéens des limons riverains

31	Landes et fruticées
31.1	LANDES HUMIDES
31.11	Landes humides atlantiques septentrionales
31.12	Landes humides atlantiques méridionales
31.13	Landes humides à <i>Molinia caerulea</i>
31.6	FOURRES SUBALPINS ET COMMUNAUTES DE HAUTES HERBES (MEGAPHORBIAIES)
31.61	Broussailles d'Aulnes verts
31.62	Fourrés de Saules
31.63	Mégaphorbiaies subalpines avec buissons
36	Pelouses alpines et subalpines
36.1	COMMUNAUTES DES COMBES A NEIGE
36.11	Communautés des combes à neige acidiphiles
36.12	Communautés de combes à neige sur substrats calcaires
37	Prairies humides et mégaphorbiaies
37.1	COMMUNAUTES A REINE DES PRES ET COMMUNAUTES ASSOCIEES
37.2	PRAIRIES HUMIDES EUTROPHES
37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques
37.22	Prairies à <i>Jonc acutiflore</i>
37.23	Prairies subcontinentales à <i>Cnidium</i>
37.24	Prairies à <i>Agropyre</i> et <i>Rumex</i>
37.25	Prairies humides de transition à hautes herbes
37.3	PRAIRIES HUMIDES OLIGOTROPHES
37.31	Prairies à <i>Molinie</i> et communautés associées
37.32	Prairies à <i>Jonc rude</i> et pelouses humides à <i>Nard</i>
37.4	PRAIRIES HUMIDES MEDITERRANEENNES A GRANDES HERBES
37.5	PRAIRIES HUMIDES MEDITERRANEENNES RASES
37.7	LISIERES HUMIDES A GRANDES HERBES
37.71	Voiles des cours d'eau
37.72	Franges des bords boisés ombragés
37.8	MEGAPHORBIAIES ALPINES ET SUBALPINES
37.81	Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes, du Jura et des Alpes
37.82	Prairies subalpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i>
37.83	Mégaphorbiaies pyrénéo-ibériques
37.85	Mégaphorbiaies corses à <i>Cymbalaria</i>
37.86	Mégaphorbiaies corses à <i>Doronicum</i>
37.88	Communautés alpines à <i>Patience alpine</i>
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
44.A	FORETS MARECAGEUSES DE BOULEAUX ET DE CONIFERES
44.A1	Bois de Bouleaux à <i>Sphaignes</i>
44.A2	Bois tourbeux de Pins sylvestres
44.A3	Bois tourbeux de Pins de montagne
44.A4	Bois d'Épicéas à <i>Sphaignes</i>
44.1	FORMATIONS RIVERAINES DE SAULES
44.11	Saussaies pré-alpines
44.12	Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes
44.13	Forêts galeries de Saules blancs
44.14	Galeries méditerranéennes de grands Saules
44.2	GALERIES D'AULNES BLANCS
44.21	Galeries montagnardes d'Aulnes blancs
44.22	Galeries sub-montagnardes d'Aulnes blancs
44.3	FORET DE FRENES ET D'AULNES DES FLEUVES MEDIO-EUROPEENS
44.31	Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
44.32	Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide
44.33	Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
44.34	Galeries d'Aulnes nord-ibériques
44.4	FORETS MIXTES DE CHENES, D'ORMES ET DE FRENES DES GRANDS FLEUVES
44.41	Grandes forêts fluviales médio-européennes
44.42	Forêts fluviales médio-européennes résiduelles
44.5	GALERIES MERIDIONALES D'AULNES ET DE BOULEAUX
44.51	Galeries méridionales d'Aulnes glutineux
44.53	Galeries corses d'Aulnes glutineux et d'Aulnes à feuilles cordées
44.6	FORETS MEDITERRANEENNES DE PEUPLIERS, D'ORMES ET DE FRENES
44.61	Forêts de Peupliers riveraines et méditerranéennes
44.62	Forêts d'Ormes riveraines et méditerranéennes
44.63	Bois de Frênes riverains et méditerranéens
44.64	Galeries de Charmes Houblon
44.8	GALERIES ET FOURRES RIVERAINS MERIDIONAUX
44.81	Galeries de Laurier-roses, de Gattilliers et de Tamaris

44.9	BOIS MARECAGEUX D'AULNE , DE SAULE ET DE MYRTE DES MARAIS
44.91	Bois marécageux d'Aulnes
44.92	Saussaies marécageuses
44.93	Bois marécageux de Bouleaux et de piment royal
51	Tourbières hautes
51.1	TOURBIERES HAUTES A PEU PRES NATURELLES
51.11	Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses
51.12	Tourbières basses (Schlenken)
51.13	Mares de tourbières
51.14	Suintements et rigoles de tourbières
51.15	Garnitures de bordure (lagg)
51.16	Pré-bois tourbeux
51.2	TOURBIERES A MOLINIE BLEUE
52	Tourbières de couverture
53	Végétation de ceinture des bords des eaux
53.1	ROSELIERES
53.11	Phragmitaies
53.12	Scirpaies lacustres
53.13	Typhaies
53.14	Roselières basses
53.15	Végétation à <i>Glycera maxima</i>
53.16	Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i>
53.17	Végétation à <i>Scirpes halophiles</i>
53.2	COMMUNAUTES A GRANDES LAICHES
53.21	Peuplements de grandes laïches (<i>Magnocariçaies</i>)
53.3	VEGETATION A CLADIUM MARISCUS
53.33	Cladiaies riveraines
53.4	BORDURES A CALAMAGROSTIS DES EAUX COURANTES
53.5	JONCHAIES HAUTES
53.6	FORMATIONS RIVERAINES DE CANNES
53.61	Communautés avec les Cannes de Ravenne
53.62	Peuplements de Cannes de Provence
54	Bas-marais, tourbières de transition et sources
54.1	SOURCES
54.11	Sources d'eaux douces pauvres en bases
54.12	Sources d'eaux dures
54.2	BAS-MARAIS ALCALINS (tourbières basses alcalines)
54.20 F	Bas-marais médio-européens à <i>Blysmus compressus</i>
54.2A	Bas-marais à <i>Eleocharis quinqueflora</i>
54.2C	Bas-marais alcalins à <i>Carex rostrata</i>
54.2D	Tourbières basses alcalines à <i>Scirpus hudsonianus</i>
54.2E	Bas-marais alcalins à <i>Trichophorum cespitosum</i>
54.2G	Bas-marais alcalins à petites herbes
54.2H	Bas-marais alcalins dunaires à <i>Carex trinervis</i>
54.2I	Bas-marais à hautes herbes
54.21	Bas-marais à <i>Schoenus nigricans</i> (choin noir)
54.22	Bas-marais à <i>Schoenus ferrugineus</i>
54.23	Tourbières basses à <i>Carex davalliana</i>
54.24	Bas-marais alcalins pyrénéens
54.25	Bas-marais à <i>Carex dioica</i> , <i>C. pulicaris</i> , <i>C. flava</i>
54.26	Bas-marais à <i>Carex nigra</i>
54.28	Bas-marais à <i>Carex frigida</i>
54.3	GAZONS RIVERAINS ARCTICO-ALPINS
54.31	Gazons riverains arctico-alpins à <i>Elyne fausse laïche</i>
54.32	Gazons riverains arctico-alpins à <i>Carex maritima</i>
54.33	Gazons riverains arctico-alpins à <i>Typha</i>
54.4	BAS-MARAIS ACIDES
54.41	Ceintures lacustres à <i>Eriophorum scheuchzeri</i>
54.42	Tourbières basses à <i>Carex nigra</i> , <i>C. canescens</i> et <i>C. echinata</i>
54.44	Pozzines complexes à <i>Carex intricata</i>
54.45	Bas-marais acides à <i>Trichophorum cespitosum</i>
54.46	Bas-marais à <i>Eriophorum angustifolium</i>
54.5	TOURBIERES DE TRANSITION
54.50 F	Tourbières tremblantes à <i>Scirpus hudsonianus</i>
54.5A	Tourbières à <i>Calla</i>
54.5B	Tapis de mousses brunes
54.5C	Tourbières tremblantes à <i>Eriophorum vaginatum</i>
54.5D	Tourbières tremblantes à <i>Molinia caerulea</i>
54.5E	Tourbières tremblantes à <i>Calamagrostis stricta</i>
54.51	Pelouses à <i>Carex lasiocarpa</i>

54.52	Tourbières tremblantes à Carex diandra
54.53	Tourbières tremblantes à Carex rostrata
54.54	Pelouses à Carex limosa
54.55	Pelouses à Carex chordorrhiza
54.56	Pelouses à Carex heleonastes
54.57	Tourbières tremblantes à Rhynchospora
54.58	Radeaux de Sphaignes et de Linaigrettes
54.59	Radeaux à Menyanthes trifoliata et Potentilla palustris
54.6	COMMUNAUTES A RHYNCHOSPORA ALBA
81	Prairies améliorées
81.2	PRAIRIES HUMIDES AMELIOREES
82	Cultures
82.4	CULTURES INONDEES
82.41	Rizières
82.42	Cressonnières
86	Villes, villages et sites industriels
86.4	SITES INDUSTRIELS ANCIENS
86.41	Carrières (gravières, sablières)
89	Lagunes et réservoirs industriels, canaux
89.1	LAGUNES INDUSTRIELLES ET CANAUX SALINS
89.12	Salines
89.13	Autres lagunes industrielles et canaux salins
89.2	LAGUNES INDUSTRIELLES ET CANAUX D'EAU DOUCE
89.21	Canaux navigables
89.22	Fossés et petits canaux
89.23	Lagunes industrielles et bassins ornementaux, comprenant les gravières en exploitation, les réservoirs d'eaux agricoles, les retenues d'eau pour la lutte contre les incendies
89.24	Bassins de décantation et stations d'épuration

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de la typologie Corine Biotope (Clé primaire)
- Libellé de la typologie Corine Biotope
- Rang de la typologie Corine Biotope

Typologie Corine Biotope de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Code : CBZ

Définition :

La typologie Corine Biotope permet de décrire les types de d'habitats présents dans la zone humide.

La typologie Corine Biotope comporte plusieurs niveaux emboîtés, du plus grossier (niveau 1) au plus fin. Sauf cas particulier, l'information sélectionnée sera au moins du niveau 3 et si possible du niveau 4. Le niveau 2 peut être choisi, lorsqu'il n'est pas décliné en niveaux inférieurs (cas des vasières par exemple), lorsqu'on traite d'une zone humide très étendue ou lorsque la connaissance de terrain est insuffisante.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Habitats déterminants

TYOLOGIE PHYSIQUE DES COURS D'EAU *Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

La typologie physique des cours d'eau a été élaborée dans le cadre du SEQ PHYSIQUE version 0 (Juillet 1998).

Elle est organisée selon les critères d'énergie, de transport solide, de géologie, de présence ou d'absence de lit majeur, et de régime hydrologique.

La liste administrée par le SEQ est la suivante :

Code	Libellé
1	Energie très forte à forte (régime torrentiel)
2	Energie moyenne à faible - Charge modérée à faible
3	Energie faible à nulle
4	Energies inversées (marée dynamique)
5	Canaux créés ex-nihilo
11	Transport solide important
12	Transport solide faible
21	Rivières autochtones sur terrains cristallins et gréseux
22	Rivières autochtones sur formations meubles (large fond de vallée)
23	Rivières autochtones sur terrains sédimentaires
24	Rivières allochtones (rang supérieur à héritage, lit majeur)
31	Rivières de plaine sableuse
32	Rivières de plaine crayeuse
33	Rivières de plaine ou plateau argileux et/ou marneux
34	Cours d'eau des marais et dépressions
41	Estuaire
42	Deltas
43	Rias
111	Torrent lit fixe
112	Torrent lit mobile
113	Rivières torrentielles sous régime hydrologique alpin
114	Rivières torrentielles sous régime hydrologique méditerranéen
121	Torrents de moyenne montagne sous régime hydrologique contrasté
122	Torrents de moyenne montagne sous régime hydrologique peu contrasté
123	Rivières de moyenne montagne
211	Haut-plateau cristallin
212	Modelé en alvéoles
213	Bassin intra-montagnard
214	Bas-plateau roches dures
215	Bas-plateau roches tendres
221	Argilo-sableux
222	Cailloutis
223	De nappe alluviale
231	Rivières de plateaux calcaire - Faible influence karstique
232	Rivières de plateaux calcaire - Forte influence karstique
233	Rivières de vallée calcaire
234	Rivières de plateau crayeux
235	Rivières phréatiques de la craie
241	Grands cours d'eau
242	Hydrosystème fluvial
310	Rivières de plaine sableuse à fort transport solide
320	Rivières de plaine crayeuse à vaste lit majeur
330	Rivières de plaine ou plateau argileux et/ou marneux à vaste lit majeur
341	Cours d'eau des marais intérieurs
342	Cours d'eau des marais et dépressions littorales
500	Canal ex-nihilo

Argilo-sableux :

Rivières autochtones sur formations meubles (large fond de vallée) ; avec des formations argilo-sableuses

Bas-plateau roches dures :

Rivières autochtones sur terrains cristallins et gréseux ; avec un fond de vallée présent (bas-plateaux) ; roches massives (granites et gneiss)

Bas-plateau roches tendres :

Rivières autochtones sur terrains cristallins et gréseux ; avec un fond de vallée présent (bas-plateaux) ; roches tendres (schistes, grès)

Bassin intra-montagnard :

Rivières autochtones sur terrains cristallins et gréseux ; avec un fond de vallée discontinu

Cailloutis :

Rivières autochtones sur formations meubles (large fond de vallée) ; avec des alluvions sablo-graveleuses (cailloutis)

Canal ex-nihilo :

drainage, irrigation, navigation, liaison.

Cours d'eau des marais et dépressions littorales :

Cours d'eau des marais et dépressions littorales

Cours d'eau des marais intérieurs :

Cours d'eau des marais intérieurs

De nappe alluviale :

Rivières autochtones sur formations meubles (large fond de vallée) ; avec des nappes alluviales

Grands cours d'eau :

Rivières allochtones (rang supérieur à héritage, lit majeur) ; avec une dynamique lente et un charriage négligeable

Haut-plateau cristallin :

Rivières autochtones sur terrains cristallins et gréseux ; avec quasi-absence de fond de vallée (hauts-plateaux) ; réserves en eau régulières, versants couverts

Hydrosystème fluvial :

Rivières allochtones (rang supérieur à héritage, lit majeur) ; avec une dynamique forte et un charriage moyen

Modelé en alvéoles :

Rivières autochtones sur terrains cristallins et gréseux ; avec quasi-absence de fond de vallée (hauts-plateaux) ; réserves faibles en profondeur ; « alvéoles »

Rivières de plateaux calcaire - Faible influence karstique :

Rivières autochtones sur plateau calcaire ; avec un lit majeur absent ou très peu étendu ; faible influence karstique

Rivières de moyenne montagne :

Transport solide faible ; avec lit majeur

Rivières de plaine crayeuse à vaste lit majeur :

Rivières de plaine crayeuse ; avec un vaste lit majeur

Rivières de plaine ou plateau argileux et/ou marneux à vaste lit majeur :

Rivières de plaine ou plateau argileux et/ou marneux ; avec un vaste lit majeur

Rivières de plaine sableuse à fort transport solide :

Rivières de plaine sableuse ; avec un petit lit majeur et un très fort transport solide

Rivières de plateau crayeux :

Rivières autochtones sur plateau crayeux ; avec un lit majeur ; faible influence phréatique

Rivières de plateaux calcaire - Forte influence karstique :

Rivières autochtones sur plateau calcaire ; avec un lit majeur absent ou très peu étendu ; forte influence karstique

Rivières de vallée calcaire :

Rivières autochtones sur plateau calcaire ; avec un lit majeur ; faible influence karstique

Rivières phréatiques de la craie :

Rivières autochtones sur plateau crayeux ; avec un lit majeur ; forte influence phréatique

Rivières torrentielles sous régime hydrologique alpin :

Transport solide important ; avec lit majeur et lit mineur mobile ; sous régime hydrologique alpin

Rivières torrentielles sous régime hydrologique méditerranéen :

Transport solide important ; avec lit majeur et lit mineur mobile ; sous régime hydrologique méditerranéen

Torrent lit fixe :

Transport solide important ; sans lit majeur ou lit majeur très peu étendu ; lit fixe

Torrent lit mobile :

Transport solide important ; sans lit majeur ou lit majeur très peu étendu ; lit mobile

Torrents de moyenne montagne sous régime hydrologique contrasté :

Transport solide faible ; sans lit majeur ; sous régime hydrologique contrasté

Torrents de moyenne montagne sous régime hydrologique peu contrasté :

Transport solide faible ; sans lit majeur ; sous régime hydrologique peu contrasté

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la typologie cours d'eau (Clé primaire)

Libellé de la typologie cours d'eau

Définition de la typologie cours d'eau

TYPOLOGIE SDAGE *Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

La première typologie SDAGE, incluant 12 types SDAGE, a été élaborée en 1995 par le MNHN. Elle a été testée pour distinguer les 257 zones humides recensées et considérées comme remarquables dans le contexte du lancement du PAZH (Redaud, 1995). Certains bassins ont relevé quelques difficultés lors de son application dès 1996. Un groupe de travail a travaillé à nouveau sur cette typologie et a permis d'établir une typologie SDAGE plus précise et simplifiée (13 types). Cette typologie de 1996 est retenue ici, sans modification des intitulés et numérotations initiales, mais avec une proposition de regroupement de deux types, le 5 et le 6, qui est apparue nécessaire depuis 1996.

Il est nécessaire d'apporter des précisions quant au domaine d'application des types SDAGE, la définition des types et la position particulière de certains milieux comme les tourbières.

La typologie SDAGE s'applique à des grandes formations géomorphologiques et paysagères et ces types se trouvent de fait plus particulièrement concernés par une gamme de politique de même "nature" (agricoles, équipement, etc.). Elle ne permet pas une description des habitats (biotope + biocénose), qui doit être faite à l'aide de la typologie Corine Biotope.

Bien que s'adressant dans la majorité des cas de figure à de vastes entités typées, il arrive qu'une zone humide étendue corresponde à plusieurs types SDAGE du fait de son hétérogénéité. Des difficultés apparaissent alors dans le choix du type SDAGE dominant.

Par exemple :

la Camargue contient des espaces à rattacher au type "marais et lagunes côtiers", au type "marais saumâtres aménagés", au type "marais aménagés dans un but agricole" ;

les estuaires de la Loire ou de la Seine se rattachent au type "estuaire", mais contiennent aussi le type "marais aménagés dans un but agricole", "zones humides artificielles" ;

le marais d'Orx peut appartenir au type "bordures de plans d'eau" et au type "marais aménagés dans un but agricole".

Dans ces cas, on cherchera autant que se peut à rattacher la zone humide à un type SDAGE principal, qui reflète le mieux sa configuration hydrogéomorphologique. Ainsi, la Camargue appartient au type principal "marais et lagune côtiers", les estuaires de la Loire ou de la Seine au type principal "grands estuaires", le marais d'Orx au type principal "bordures de plans d'eau".

Une fois ce type principal défini, il est possible de sélectionner d'autres types SDAGE qui permettent de citer les diverses composantes d'une zone et sont perceptibles dans le paysage.

Les tourbières peuvent être observées dans plusieurs types SDAGE :

tourbières d'altitude : appartiennent au type "zones humides de montagne, colline, plateau" ;

tourbières de plaine : appartiennent selon les cas à divers types SDAGE. Par exemple : le lac de Grand-Lieu est bordé en partie par une tourbière, on citera le type SDAGE "bordures de plans d'eau".

En fine, on donne le type SDAGE dans lequel se trouve la tourbière. Puis on précise la "nature" de la tourbière avec la typologie Corine Biotope.

On procédera de manière identique pour les zones de prairies humides : le contexte général avec le type SDAGE, puis le genre de prairies avec la typologie Corine Biotope.

Un tableau précis décrit la typologie SDAGE dans le document Inventaire des zones humides / Tronc Commun National.

Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE, sont les suivantes :

Code	Libellé
1	Grands estuaires
2	Baies et estuaires moyens et plats
3	Marais et lagunes côtiers
4	Marais saumâtres aménagés
5	Bordures de cours d'eau et plaine alluviale
6	Gelé
7	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin (Ou zones humides de montagne, colline)
8	Régions d'étangs
9	Bordures de plans d'eau
10	Marais et landes humides de plaines et plateaux
11	Zones humides ponctuelles
12	Marais aménagés dans un but agricole
13	Zones humides artificielles

Baies et estuaires moyens et plats :

Zones plus ou moins étendues, localisées en fond de baies ou à l'embouchure de fleuves. Sur le littoral atlantique, le type comprend au minimum une partie aquatique et des zones intertidales (vasières, bancs sableux).

Bordures de cours d'eau et plaine alluviale :

Zones humides liées aux cours d'eau . Ce sont les zones humides situées le long d'un cours d'eau ayant une relation (permanente ou non) avec les eaux du cours d'eau. On peut distinguer :

- les zones humides liées au lit mineur inondées quasiment en permanence
- les zones humides liées au lit majeur inondées saisonnièrement
- les annexes alluviales

Bordures de plans d'eau :

Désigne soit un plan d'eau douce peu profond et les marais associés, soit les marais associés à un plan d'eau profond.

Gelé :

Code gelé - cf. 5

Grands estuaires :

Il s'agit exclusivement des estuaires des 3 grands fleuves français de la façade atlantique. Le type comprend au minimum une partie aquatique et les vasières associées.

Marais aménagés dans un but agricole :

Désigne des zones humides aménagées pour la culture et/ou l'élevage, y compris extensif. Ces zones sont souvent drainées et comportent des ouvrages permettant de gérer les alimentations et/ou les évacuations d'eaux douces.

Marais et lagunes côtiers :

Milieux salés à saumâtres comprenant :

- les lagunes : plans d'eau peu profonds (souvent de l'ordre du mètre, ne dépassant pas 10 mètres) permanents ou temporaires, alimentés en eau marine de façon permanente ou temporaire, par des communications étroites ;
- les marais : zones à submersion temporaire ou permanente (la hauteur d'eau est faible ne dépassant pas 1 mètre), qui ne sont pas alimentés en eau par le milieu marin, mais par le débordement de lagunes, les remontées des nappes ou parfois des eaux douces. Inclus les panes dunaires.

Marais et landes humides de plaines et plateaux :

Zones humides localisées dans des dépressions de plaines ou de plateaux naturellement mal drainés, pouvant être exondés à certaines périodes. Elles sont déconnectées des cours d'eau et souvent alimentées par des nappes.

Marais saumâtres aménagés :

Milieux résultant d'aménagements anciens ou récents dans les zones d'estuaires ou de lagunes permettant la production de sel, l'aquaculture intensive ou extensive, allant jusqu'aux dispositifs de pêche . Les mouvements d'eau douce ou salée peuvent être (ou ont pu être) contrôlés (présence de canaux, d'ouvrages, éventuellement abandonnés). Les étendues d'eau ont des formes géométriques régulières et des faibles profondeurs. Diffère des zones humides artificielles (type 13) par le but de leur mise en valeur.

Régions d'étangs :

Désigne une zone comprenant plusieurs plans d'eau, les marais associés et les territoires entre les plans d'eau. La zone comporte un réseau hydrologique plus ou moins important. Les étangs sont souvent issus d'un aménagement pour la pisciculture.

Zones humides artificielles :

S'applique à tout plan d'eau et aux marais adjacents dès lors qu'ils ont été créés pour des besoins d'activités diverses qui ne sont dans leurs objectifs initiaux ni salins ni aquacoles.

Zones humides de bas-fonds en tête de bassin (Ou zones humides de montagne, colline) :

Zones humides, souvent de petite ou moyenne taille, dispersées et localisées dans les régions montagneuses ou de collines. Ces zones sont alimentées en eau par des débordements de ruisseaux, ou par des ruissellements d'eaux superficielles. Certaines ne sont alimentées que par les pluies.

Zones humides ponctuelles :

Il s'agit des mares : petits plans d'eau plus ou moins stagnants, permanents ou temporaires, d'origine anthropique ou naturelle. Peuvent être isolés ou regroupés

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la typologie SDAGE (Clé primaire)

Libellé de la typologie SDAGE

Définition de la typologie SDAGE

Typologie SDAGE dans la zone humide*Erreur ! Signet non défini.*

Code : SDZ

Définition :

La typologie SDAGE permet d'indiquer à quelle formation hydrogéomorphologique se rattache la zone humide. Un type SDAGE principal est défini pour chaque zone humide (et il doit être unique).

Néanmoins, dans le cas de zones humides hétérogènes, il est possible d'indiquer plusieurs autres types SDAGE, qui permettent de citer les diverses composantes perceptibles dans le paysage.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Typologie principale

VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES*Erreur ! Signet non défini.*

Définition :

Les valeurs socio-économiques regroupent les fonctions socio-économiques des zones humides. Les zones humides sont des zones souvent très productives biologiquement, favorisant des activités humaines comme la sylviculture, la pêche, le pâturage ou la chasse. Elles ont également un attrait exceptionnel en tant que paysage ou cadre pour les loisirs et présentent de fortes potentialités de valorisation pédagogique.

La liste des valeurs socio-économiques est administrée par la SANDRE :

Code	Libellé
1	réservoir pour l'alimentation en eau potable
2	production biologique (aquaculture ; pêche ; chasse)

3	production agricole et sylvicole (pâturage, fauche, roseaux, sylviculture)
4	production de matière première (granulats ; tourbe ; sel ; etc.)
5	intérêt pour la valorisation pédagogique / éducation
6	intérêt paysager
7	intérêt pour les loisirs / valeurs récréatives
8	valeur scientifique
9	valeur culturelle
10	nuisances sur les conditions de vie des populations humaines résidentes (transmission parasitaire ; moustiques ; etc.)
11	autres

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la valeur socio-économique (Clé primaire)

Libellé de la valeur socio-économique

Valeurs socio-économiques de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Code : VSZ

Définition :

Les valeurs socio-économiques permettent de souligner les grandes caractéristiques des fonctions socio-économiques des zones humides. Les zones humides sont des zones souvent très productives biologiquement, favorisant des activités humaines comme la sylviculture, la pêche, le pâturage ou la chasse. Elles ont également un attrait exceptionnel en tant que paysage ou cadre pour les loisirs et présentent de fortes potentialités de valorisation pédagogique.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Ordre d'importance de valeurs socio-économiques

Remarque sur la valeur socio-économique

ZICO *Erreur ! Signet non défini.*

Code : ZIC

Définition :

Les zones de protection des oiseaux (ZICO) s'appliquent sur l'aire de distribution des oiseaux sauvages située sur le territoire européen des pays membres de l'Union européenne.

Elles concernent :

- soit les habitats des espèces inscrites à l'annexe I de la directive qui comprend les espèces menacées de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ou les espèces considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou que leur répartition locale est restreinte ou enfin celles qui nécessitent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.

- soit les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visée à l'annexe I dont la venue est régulière.

Une importance particulière doit être accordée à la protection des zones humides, surtout celles d'importance internationale.

Document de référence : directive n° 79/409 du Conseil des Communautés Européennes du 02/04/79 directive n° 92/43 du Conseil des Communautés Européennes du 21/05/92

Cet objet est hérité de :

INVENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code national ZICO

Libellé de la ZICO

ZNIEFF *Erreur ! Signet non défini.*

Code : *ZNI*

Définition :

Initié en 1982, puis généralisé à l'ensemble des régions à partir de 1983, l'inventaire du patrimoine naturel a permis de localiser et de décrire les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées. On distingue les ZNIEFF de type I, qui correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable (espèces ou habitats de grande valeur écologique) et les ZNIEFF de type II, constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes (document de référence : circulaire n°91-71 du 14 mai 1991, ministère de l'environnement article 23 de la loi n°93-24 du 08/01/93).

On différencie aussi les ZNIEFF de première génération et de seconde génération, ces dernières correspondant à une actualisation des premières délimitations.

Cet objet est hérité de :

INVENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code national de la ZNIEFF

Code régional de la ZNIEFF

Type de ZNIEFF

Libellé de la ZNIEFF

Génération de la ZNIEFF

ZONE HUMIDE *Erreur ! Signet non défini.*

Code : *ZHI*

Définition :

On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (loi sur l'eau, janvier 1992).

Le modèle SANDRE relatif aux zones humides a pour objet la constitution d'un tronc commun sur les données d'inventaire des zones humides.

L'inventaire de la zone humide concerne :

- une description générale de la zone humide, notamment son paysage, son extension, les milieux présents en s'appuyant sur les typologies SDAGE, CORINE BIOTOPE et SEQ PHYSIQUE

- une description du fonctionnement hydrologique et hydraulique, notamment en précisant de manière simplifiée la nature de flux hydriques, entrants ou sortants de la zone humide, et leur permanence.
- une description du patrimoine de la zone humide, au travers les zonages réglementaires et techniques qui la composent, les espèces animales et végétales protégées et les habitats.
- une description des activités humaines et usages sur la zone humide,
- un descriptif du contexte institutionnel, réglementaire et contractuel en identifiant les mesures de protection présentes sur la zone,
- une évaluation globale faisant ressortir les principaux enjeux sur la zone humide,
- des orientations d'action pour préserver la zone humide.

Enfin, la zone humide est décrite dans son environnement au travers de :

- la ou les communes auxquelles elle est rattachée,
- la ou les zones hydrographiques dans son enveloppe,
- la ou les entités hydrogéologiques en relation avec la zone humide.

L'ensemble de l'inventaire relève de la responsabilité du maître d'ouvrage de la fiche descriptive.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de la zone humide (Clé primaire)
- Nom de la zone humide
- Statut de la fiche de la zone humide
- Type de zone humide
- Filiation de la zone humide
- Nom de l'enveloppe de référence
- Carte de la zone humide
- Menaces potentielles sur la zone humide
- Description générale et paysagère de la zone humide
- Description générale et paysagère autour de la zone humide
- Altitude de la zone humide
- Système altimétrique utilisé
- Superficie de la zone humide
- Précision de la surface de la zone humide
- Longueur de la zone humide
- Schéma de la connexion de la zone humide
- Présence de canaux dans la zone humide
- Présence d'ouvrage de régulation des eaux
- Existence de mesures sur la qualité des eaux
- Etendue de la submersion
- Fréquence de submersion
- Commentaires sur la zone humide

ZONE HYDROGRAPHIQUE *Erreur ! Signet non défini.*

- Code : *ZOH*
- Nom de la balise XML : *<sa_eth:ZoneHydro>*
- Définition :

La circulaire n°91-50 du 12 février 1991 relative à la codification hydrographique et au repérage spatial des milieux aquatiques superficiels en France métropolitaine, définit la zone hydrographique comme suit :

"L'ensemble du territoire français est divisé en zones élémentaires appelées zones hydrographiques. Leurs limites s'appuient sur celles des bassins versants topographiques (en tout ou partie)".

Une zone est une partition d'un sous-secteur qui peut en comporter jusqu'à 10. Elle est entièrement comprise dans une limite hydrographique de bassin et sert, avec d'autres éléments, à la délimitation de zones de programmation ou réglementaires diverses comme les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les zones sensibles, les masses d'eau citées dans la Directive Cadre Européenne du 23 octobre 2000.

Une zone hydrographique couvre, en partie ou en totalité, le territoire d'une ou plusieurs communes. Inversement, le territoire d'une commune est soit inclus en totalité au sein d'une zone hydrographique soit scindé entre plusieurs zones.

Différents cas de figure de la zone hydrographique peuvent exister :

a - Le cours d'eau principal de la zone hydrographique prend sa source à l'intérieur de la zone : c'est une zone amont dont le contour correspond à celui du bassin versant topographique du cours d'eau principal au point de sortie de la zone.

b - La zone hydrographique est traversée par le cours d'eau principal et le pk du point aval n'est pas 1000 : il s'agit d'un bassin versant intermédiaire,

c - La zone hydrographique est traversée par le cours d'eau principal dont le point aval correspond au pk 1000 : il s'agit de la zone aval du bassin versant,

d - La zone hydrographique est en bordure du littoral. Trois cas de figure:

* ou bien il s'agit d'un cours d'eau principal qui a sa source dans la zone : il s'agit alors du cas a),

* ou bien cette zone aval constitue le dernier bassin intermédiaire avant l'embouchure du fleuve principal : il s'agit alors du cas c),

* ou bien la zone comprend un linéaire du littoral comportant l'embouchure du fleuve côtier et des zones drainées par des "rus" se jetant directement en mer,

e - La zone ne comporte pas d'écoulement superficiel mais néanmoins est réceptrice de cours d'eau endoréiques situés en amont.

La liste des zones hydrographiques fait apparaître deux cas particuliers :

- Pour éviter la création de régions hydrographiques frontalières, cinq zones hydrographiques situées sur la limite frontalière avec l'Italie ou l'Espagne (codes Y670 et Y680 correspondant à deux extrémités amont du bassin du Pô, S910, S911 et S912) ont été rattachées aux régions hydrographiques côtières (codes S et Y) des circonscriptions de bassin dont elles dépendent,

- Bien que la logique hydrographique voudrait que la zone U204 (sous-bassin de la Jougnena appartenant au bassin du Rhin) soit rattachée à la circonscription de bassin Rhin-Meuse, elle est néanmoins rattachée à la circonscription de bassin Rhône-Méditerranée-Corse (région hydrographique "Saône") compte tenu de la petite taille de cette zone et de son éloignement du bassin Rhin-Meuse,

- Bien que la logique hydrographique voudrait que les zones du secteur D0 (bassin de la Sambre en France) soient affectées à la région B (bassin de la Meuse) elles sont rattachées administrativement à la circonscription de bassin Artois Picardie compte tenu de l'éloignement des bassins de la Meuse et de la Sambre en France et de la confluence de ces deux cours d'eau qui s'opère à l'étranger.

La liste des zones hydrographiques est établie au sein de chaque circonscription de bassin, sous la responsabilité de l'Agence de l'Eau du bassin

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la zone hydrographique (Clé primaire)

Nom de la zone hydrographique

ZPS *Erreur ! Signet non défini.*

Code : ZPS

Définition :

NATURA 2000 est une représentation numérique de l'inventaire scientifique des zonages proposés en application des directives communautaires dites « Oiseaux » et « Habitats ». Les zones issues de ces inventaires sont de deux types :

1 - les Zones de Protection Spéciales (ZPS) issues de la Directive « Oiseaux » (Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979)

2 - les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive « Habitats » (Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992), aujourd'hui au stade de proposition de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC).

En application de la directive européenne 79/409 CEE du 2 avril 1979, des zones de protection spéciale peuvent être désignées pour la conservation des oiseaux sauvages. Ce sont soit des sites maritimes et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction des espèces d'oiseaux sauvages figurant sur une liste arrêtée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, soit des sites qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais, au cours de leur migration, à des espèces d'oiseaux autres que celles figurant sur la liste susmentionnée (article L414-1 du Code de l'environnement).

Cet objet est hérité de :

INVENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code européen de la ZPS

Code régional de la ZPS

Libellé de la ZPS

DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

Alias de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *AUTRES NOMS*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*
Responsable : *@*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'alias de la zone humide est un libellé qui identifie la zone humide. Il peut s'agir de libellés communs ou d'un rattachement à un zonage réglementaire.

Aucune règle particulière s'applique sur la rédaction de ce libellé.

Altitude de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Précision absolue : *Le mètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le mètre*

Définition :

L'altitude de la zone humide est l'altitude moyenne de la zone humide exprimée en mètres. La précision est le mètre.

Cette altitude moyenne est principalement destinée à situer la zone humide dans les étages tels que ceux utilisés pour la flore par exemple. Sa précision n'a donc pas besoin d'être évoquée .

Année de parution du document *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Format : *SSAA*
Précision absolue : *L'année*
Type de précision absolue : *Maximle*
Unité de mesure : *L'année*

Définition :

L'année de parution est la date exprimée à l'année près à laquelle la référence bibliographique est parue.

Auteur de l'action *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *HISTORIQUE DES ACTIONS SUR LA FICHE DESCRIPTIVE ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : 80

Définition :

L'auteur de l'action est le nom de l'opérateur ayant réalisé une action particulière sur la fiche descriptive de la zone humide.

Auteur du document*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : 80

Définition :

L'auteur du document précise l'auteur ou la liste des auteurs de la référence bibliographique, tel qu'indiqué sur la première de couverture du document.

Carte de la zone humide*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

La carte de la zone humide est un attribut permettant de préciser la localisation physique d'une image de la carte de la zone humide.

La représentation par carte est laissée au choix du maître d'ouvrage de l'inventaire. Il est toutefois recommandé une numérisation au moins au 1/25000 pour les zones humides "élémentaires" et au 1/50000 (compatible avec le référentiel BD Carthage) pour les zones humides qui sont des "enveloppes de référence".

Classe ou Ordre du taxon*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON REGLEMENTAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : 100

Définition :

La classe ou l'ordre du taxon précise la taxonomie parente du taxon.

Code de l'activité humaine*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ACTIVITES HUMAINES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : 2
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'activité humaine est un numéro sans signification unique attribué à chaque activité humaine.

La liste est adaptée de la nomenclature ZNIEFF.

Code	Libellé
0	pas d'activité marquante
1	agriculture
2	sylviculture
3	élevage / pastoralisme
4	pêche
5	chasse
6	navigation
7	tourisme et loisirs (camping, zone de stationnement)
10	urbanisation
12	infrastructures linéaires (routes, voies, ferrées...)
14	aérodrome, aéroport, hélicoptère
15	port
16	extraction de granulats, mines
17	activité hydroélectrique, barrage
18	activité militaire
19	gestion conservatoire
20	prélèvements d'eau
21	autre

Code de l'entité hydrogéologique *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:CdEntiteHydroGeologique>*

Code : *SAQ.2.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *17*
 Responsable : *SANDRE*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'entité hydrogéologique est l'identifiant attribué à chaque entité hydrogéologique.

La codification de la version 1 de la BD RHF était basée sur un code signifiant puisque des plages de valeurs autorisées avait été identifiées selon la nature de l'entité hydrogéologique (J. MARGAT):

001 à 199 : grands systèmes aquifères à nappe essentiellement libre,
 201 à 299 : grands systèmes aquifères captifs,
 301 à 499 : zones alluviales dans les domaines sans grand système aquifère individualisé,
 501 à 599 : domaines sans grand système aquifère individualisé, en terrains sédimentaires,
 601 à 699 : domaines sans grand système individualisé, en terrains de socle.

Néanmoins, la reprise et l'amélioration du découpage initial de J. Margat par les agences de l'Eau ont entraîné des compléments de codification (ajout de sous-découpage, « a », « b »,...) et des dérives au regard de la règle de codification précédente.

La codification de la version 1 n'est pas reprise et une nouvelle codification est réalisée pour l'ensemble des entités hydrogéologiques, même si l'entité avait été décrite dans la version 1.

La codification des entités hydrogéologique est la suivante :

« Le code de l'entité hydrogéologique est un identifiant construit selon la règle suivante (en italique, information optionnelle selon l'entité) :

[Code numérique de l'entité de niveau 1] + [Lettre de l'entité de niveau 2] + [Code numérique de l'entité de niveau 3]

Par exemple :

un grand système aquifère sera codifié : 98

Le système aquifère est le suivant : 98A et le domaine hydrogéologique : 98B

Les unités aquifères du premier système sont les suivants : 98A1 et 98A2

Lorsqu'il n'existe pas de découpage de niveau 2, le code de niveau 2 est remplacé par un tiret '-' (code ASCII 45). Par exemple, le code d'une unité aquifère incluse dans le grand domaine hydrogéologique de niveau 1 (55) est la suivante : 55-1.

Chaque partie du code est créée sans signification et est instancée de manière incrémentielle. Il n'y a pas de limites de longueur pour chaque partie, la longueur finale du code est de 12 caractères.

La liste des entités hydrogéologiques est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Code de l'habitat *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE D'HABITATS DES ANNEXES DIRECTIVE HABITAT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'habitat est un numéro sans signification attribué pour chaque habitat défini dans l'annexe I de la directive Habitat, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992.

Chaque type d'habitats est décrit par son nom et par un code attribué par le SANDRE.

Cf. définition de l'entité Type d'Habitats pour la liste des valeurs possibles.

Code de l'instrument contractuel ou financier *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *INSTRUMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'instrument contractuel ou financier est un code sans signification unique attribué pour chaque valeur d'un instrument applicable à une zone humide.

Le code est administré par le SANDRE.

Code	Libellé
0	Inconnu
1	Charte de Parc naturel régional
2	Contrat de rivière, de baie, de nappe, de rivière, d'étang...

3	Document d'objectifs Natura 2000
4	Mesures agri-environnementales (CTE, MAE?)
5	Contrat Life en cours
6	Autres

Code de l'intérêt fonctionnel *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERET FONCTIONNEL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*
Responsable : *Ministère chargé de l'Environnement*
Valeur(s) : *Code(s) du Ministère chargé de l'Environnement*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'intérêt fonctionnel est un numéro unique attribué à chaque valeur possible de la nomenclature des critères d'intérêt fonctionnel écologique de l'inventaire ZNIEFF.

Ce code est sous la responsabilité du Ministère chargé de l'Environnement.

Code de l'inventaire *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *INVENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *Divers*
Valeur(s) : *Divers*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'inventaire est l'identifiant du zonage réglementaire ou technique qui concerne la zone humide. Ce code est soit le code national de la ZNIEFF, le code national ZICO, le code européen RAMSAR, le code européen pSIC et ZPS.

Le détail des codifications est décrit dans chaque entité Zonage.

Code de la carte IGN *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *CARTE IGN DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *IGN*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la carte IGN est l'identifiant attribué par l'IGN pour chaque carte que l'organisme publie.

Code de la nature de protection *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *MESURES DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET DES MILIEUX AQUATIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *3*
 Responsable : *SANDRE*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la nature de protection est un numéro sans signification unique attribué à chaque mesure de protection possible.

Code	Libellé
0	Inconnu
11	Terrain acquis par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
12	Périmètre d'acquisition approuvé par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
13	Terrain acquis grâce à la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles
14	Zone de préemption d'un département
15	Terrain acquis par une fondation, une association, un Conservatoire régional des espaces naturels
16	Terrain acquis par un syndicat mixte de Parc naturel régional
17	Zone ND du POS
18	Espace boisé classé
23	Réserve biologique domaniale
25	Réserve biologique forestière (code 25 pour être cohérent avec les ZNIEFF)
27	Zone de préemption SAFER
31	Site inscrit selon la loi de 1930
32	Site classé selon la loi de 1930
33	Parc national, zone centrale
34	Parc national, zone périphérique
36	Réserve naturelle
37	Réserve naturelle volontaire
38	Arrêté préfectoral de protection de biotope
39	Forêt de protection
40	Zone protégée au titre de la Loi montagne
41	Zone protégée au titre de la Loi littoral
42	Réserve naturelle conventionnelle
50	Réserve de chasse et de faune sauvage
51	Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
55	Réserve de pêche
56	ZPPAUP
61	Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
62	Zone spéciale de conservation (directive Habitats)
63	Réserve de biosphère (MAB/UNESCO)
68	PSIC
71	Zone de la Convention du patrimoine mondial
72	Zone de la Convention de RAMSAR (zones humides)
73	Zone de la Convention de Barcelone (Méditerranée)
75	Zone de la Convention alpine
76	Autres conventions

90	Périmètre de protection de captage
91	Zone sensible de la directive ERU
92	Zone vulnérable de la directive Nitrates
93	Zone de répartition des eaux
94	Plan de prévention du risque inondation
95	Schéma départemental des carrières
96	Rivière classée
97	Rivière réservée
98	Secteur identifié SDAGE
99	Secteur identifié SAGE

Le code est administré par le SANDRE.

Code de la typologie Corine Biotope *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPLOGIE CORINE BIOTOPE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *CORINE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la typologie Corine Biotope est le numéro affecté à chaque biotope possible défini par CORINE.

Le code CORINE BIOTOPE est hiérarchique, c'est à dire que sa structuration est basée sur l'emboîtement des biotopes entre eux, avec une précision de plus en plus fines. Hormis le niveau 2, chaque niveau est séparé par un point ".".

Par exemple, le code 12.22 - Zones benthiques sur sédiments meubles indique que le biotope est aussi de type 12.2 (Benthos), de type 12 (Bras de mer) et de type 1 (Habitats littoraux et halophiles).

La liste des codes Corine Biotopes dans le cadre des zones humide est décrite dans l'entité "Typologie Corine Biotope".

Le code Corine Biotope est attribué par CORINE.

Code de la typologie cours d'eau *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPLOGIE PHYSIQUE DES COURS D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *5*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la typologie des cours d'eau est un numéro affecté à chaque valeur possible de la typologie des cours d'eau.

Le code est hiérarchique, c'est à dire que sa construction reflète l'emboîtement de la typologie. Par exemple, le type 113 est aussi de type 11 (Transport solide important) et de type 1 (Energie très forte à forte).

Code de la typologie SDAGE *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPLOGIE SDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : 2
Responsable : Ministère chargé de l'Environnement
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le code de la typologie SDAGE est le numéro affecté à chaque type SDAGE

La liste des codes SDAGE dans le cadre des zones humide est décrite dans l'entité "Typologie SDAGE".

Code	Libellé
1	Grands estuaires
2	Baies et estuaires moyens et plats
3	Marais et lagunes côtiers
4	Marais saumâtres aménagés
5	Bordures de cours d'eau et plaine alluviale
6	Gelé
7	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin (Ou zones humides de montagne, colline)
8	Régions d'étangs
9	Bordures de plans d'eau
10	Marais et landes humides de plaines et plateaux
11	Zones humides ponctuelles
12	Marais aménagés dans un but agricole
13	Zones humides artificielles

Baies et estuaires moyens et plats :

Zones plus ou moins étendues, localisées en fond de baies ou à l'embouchure de fleuves. Sur le littoral atlantique, le type comprend au minimum une partie aquatique et des zones intertidales (vasières, bancs sableux).

Bordures de cours d'eau et plaine alluviale :

Zones humides liées aux cours d'eau . Ce sont les zones humides situées le long d'un cours d'eau ayant une relation (permanente ou non) avec les eaux du cours d'eau. On peut distinguer :

- les zones humides liées au lit mineur inondées quasiment en permanence
- les zones humides liées au lit majeur inondées saisonnièrement
- les annexes alluviales

Bordures de plans d'eau :

Désigne soit un plan d'eau douce peu profond et les marais associés, soit les marais associés à un plan d'eau profond.

Gelé :

Code gelé - cf. 5

Grands estuaires :

Il s'agit exclusivement des estuaires des 3 grands fleuves français de la façade atlantique. Le type comprend au minimum une partie aquatique et les vasières associées.

Marais aménagés dans un but agricole :

Désigne des zones humides aménagées pour la culture et/ou l'élevage, y compris extensif. Ces zones sont souvent drainées et comportent des ouvrages permettant de gérer les alimentations et/ou les évacuations d'eaux douces.

Marais et lagunes côtiers :

Milieux salés à saumâtres comprenant :

- les lagunes : plans d'eau peu profonds (souvent de l'ordre du mètre, ne dépassant pas 10 mètres) permanents ou temporaires, alimentés en eau marine de façon permanente ou temporaire, par des communications étroites ;
- les marais : zones à submersion temporaire ou permanente (la hauteur d'eau est faible ne dépassant pas 1 mètre), qui ne sont pas alimentés en eau par le milieu marin, mais par le débordement de lagunes, les remontées des nappes ou parfois des eaux douces. Inclus les pannes dunaires.

Marais et landes humides de plaines et plateaux :

Zones humides localisées dans des dépressions de plaines ou de plateaux naturellement mal drainés, pouvant être exondés à certaines périodes. Elles sont déconnectées des cours d'eau et souvent alimentées par des nappes.

Marais saumâtres aménagés :

Milieux résultant d'aménagements anciens ou récents dans les zones d'estuaires ou de lagunes permettant la production de sel, l'aquaculture intensive ou extensive, allant jusqu'aux dispositifs de pêche. Les mouvements d'eau douce ou salée peuvent être (ou ont pu être) contrôlés (présence de canaux, d'ouvrages, éventuellement abandonnés). Les étendues d'eau ont des formes géométriques régulières et des faibles profondeurs. Diffère des zones humides artificielles (type 13) par le but de leur mise en valeur.

Régions d'étangs :

Désigne une zone comprenant plusieurs plans d'eau, les marais associés et les territoires entre les plans d'eau. La zone comporte un réseau hydrologique plus ou moins important. Les étangs sont souvent issus d'un aménagement pour la pisciculture.

Zones humides artificielles :

S'applique à tout plan d'eau et aux marais adjacents dès lors qu'ils ont été créés pour des besoins d'activités diverses qui ne sont dans leurs objectifs initiaux ni salins ni aquacoles.

Zones humides de bas-fonds en tête de bassin (Ou zones humides de montagne, colline) :

Zones humides, souvent de petite ou moyenne taille, dispersées et localisées dans les régions montagneuses ou de collines. Ces zones sont alimentées en eau par des débordements de ruisseaux, ou par des ruissellements d'eaux superficielles. Certaines ne sont alimentées que par les pluies.

Zones humides ponctuelles :

Il s'agit des mares : petits plans d'eau plus ou moins stagnants, permanents ou temporaires, d'origine anthropique ou naturelle. Peuvent être isolés ou regroupés

Le code SDAGE est attribué par le Ministère chargé de l'Environnement.

Code de la valeur socio-économique *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Caractéristiques :

Format : Caractère
 Longueur : 2
 Responsable : SANDRE
 Valeur(s) : Code(s) SANDRE
 Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le code de la valeur socio-économique est un numéro sans signifiante unique attribué à chaque fonction socio-économique possible.

La liste est administrée par le SANDRE.

Code	Libellé
1	réservoir pour l'alimentation en eau potable
2	production biologique (aquaculture ; pêche ; chasse)
3	production agricole et sylvicole (pâturage, fauche,

	roseaux, sylviculture)
4	production de matière première (granulats ; tourbe ; sel ; etc.)
5	intérêt pour la valorisation pédagogique / éducation
6	intérêt paysager
7	intérêt pour les loisirs / valeurs récréatives
8	valeur scientifique
9	valeur culturelle
10	nuisances sur les conditions de vie des populations humaines résidentes (transmission parasitaire ; moustiques ; etc.)
11	autres

Code de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *13*
 Format : *Cf. définition*
 Responsable : *Le maître d'ouvrage*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code identifiant une zone humide est unique au niveau national. Il permet la liaison de toutes les tables contenant les informations saisies pour une zone humide.

Le code à 13 caractères est composé comme suit :

Département : les 3 premiers caractères correspondent au numéro de département dans lequel se trouve majoritairement la zone humide.

Ce département peut donc être différent du département du maître d'ouvrage. Le choix de 3 caractères a été fait pour permettre d'inclure les départements d'outre-mer

(département de France métropolitaine : OXX ; département d'outre-mer : exemple 971 pour la Guadeloupe).

Maître d'ouvrage : les 6 caractères suivants représentent le maître d'ouvrage de l'inventaire (auteur de la fiche). Ces 6 caractères sont des lettres qui reprennent le sigle, l'abréviation ou l'acronyme du maître d'oeuvre communément employés.

- Exemples : DDAF, CG, CREN, DIREN

N° d'ordre : les 4 derniers caractères forment le numéro d'ordre de la saisie de la fiche.

Ce principe de codage est destiné à permettre la création de fiches par plusieurs opérateurs simultanément sur un même département, région ou bassin, sans que le maître d'ouvrage, qui peut leur être commun, ait besoin d'administrer et d'attribuer des codes, à la demande des maîtres d'oeuvre ou des auteurs des inventaires.

Code de la zone hydrographique *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_eth:CdZoneHydro>*

Code : *ZOH.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HYDROGRAPHIQUE*

Caractéristiques :

- Format : *Caractère*
- Longueur : *4*
- Responsable : *Agences de l'Eau*
- Longueur impérative : *Oui*
- Majuscule/minuscule : *Majuscule*
- Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la zone hydrographique est un code alphanumérique sur quatre positions qui identifie sur le plan national une zone hydrographique. Il est composé d'un numéro qui désigne la zone hydrographique au sein du sous-secteur hydrographique où elle se situe ainsi que du code de ce dernier.

L'affectation d'un code à une zone hydrographique relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

Code des statuts fonciers *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *STATUT FONCIER*

Caractéristiques :

- Format : *Caractère*
- Longueur : *2*
- Responsable : *SANDRE*
- Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code des statuts fonciers est un numéro sans signification unique attribué à chaque statut de la propriété.

Sa valeur est administrée par le SANDRE.

Code	Libellé
00	indéterminé
01	propriété privée
05	propriété d'une association, groupement ou société
10	établissement public (Conservatoire du littoral?)
20	collectivité territoriale (communal, départemental, régional, syndicat mixte)
60	domaine de l'État
63	domaine public fluvial
64	domaine public maritime

Code du critère de délimitation cartographique *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *CRITERES DE DELIMITATION CARTOGRAPHIQUE*

Caractéristiques :

- Format : *Caractère*
- Longueur : *2*
- Responsable : *SANDRE*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du critère de délimitation cartographique est un numéro unique sans signification attribué à chaque critère possible pour une délimitation de zones humides.

Code	Libellé
1	Topographie, géologie, géomorphologie
2	Hydrologie (balancement des eaux, zones de crues, nappe...)
3	Périodicité des inondations
4	Présence de sols hydromorphes
5	Présence de végétation hygrophile
6	Occupation des sols (limite entre espaces naturels et milieux anthropisés)
7	Répartition des habitats (types de milieux)
8	Fonctionnalité écologique (connexions, relations entre écosystèmes)
9	Inventaires ou périmètres existants (ZNIEFF, ZICO, RAMSAR, ZPS, NATURA 2000?)

Code du facteur influençant *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *FACTEURS D'INFLUENCE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *10*
 Responsable : *@*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du facteur d'influence est un numéro sans signification attribué à chaque facteur pouvant influencer la zone humide.

Code	Libellé
10	IMPLANTATION, MODIFICATION OU FONCTIONNEMENT D'INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENTS LOURDS
11.0	habitats humains, zone urbanisée
12.0	zone industrielle ou commerciale
13.0	infrastructure linéaire, réseaux de communication
14.0	extraction de matériaux
15.0	dépôt de matériaux, décharge
16.0	équipement sportif et de loisirs
17.0	Infrastructure et équipement agricoles
20	POLLUTIONS ET NUISANCES
21.0	rejets substances polluantes dans les eaux
22.0	rejets substances polluantes dans les sols
23.0	rejets substances polluantes dans l'atmosphère
24.0	nuisances liées à la sur-fréquentation, au piétinement
30	PRATIQUES LIÉES À LA GESTION DES EAUX
31.0	comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
32.0	mise en eau, submersion, création de plan d'eau
33.0	modification des fonds, des courants
34.0	création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais
35.0	entretien rivières, canaux, fossés, plan d'eau
36.0	modification du fonctionnement hydraulique
37.0	action sur la végétation immergée, flottante, ou amphibie, y compris faucardage et démontage
38.0	pêche professionnelle
40	PRATIQUES AGRICOLES ET PASTORALES
41.0	mise en culture, travaux du sol
42.0	débroussaillage, suppression haies et bosquets, remembrement et travaux connexes

43.0	jachère, abandon provisoire
44.0	traitement de fertilisation et pesticides
45.0	pâturage
46.0	suppression ou entretien de la végétation fauchage et fenaison
47.0	abandon de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
48.0	plantation de haies et de bosquets
50	PRATIQUES ET TRAVAUX FORESTIERS
51.0	coupes, abattages, arrachages et déboisements
52.0	taille, élagage
53.0	plantation, semis et travaux connexes
54.0	entretien liés à la sylviculture, nettoyage, épandage
55.0	autre aménagement forestier, accueil, du public, création de pistes
60	PRATIQUES LIEES AUX LOISIRS
61.0	sport et loisir de plein air
62.0	chasse
63.0	pêche
64.0	cueillette et ramassage
70	PRATIQUES DE GESTION OU D'EXPLOITATION DES ESPECES ET HABITATS OU AQUACOLES
71.0	prélèvement sur la faune ou la flore
72.0	introduction, gestion ou limitation des populations
73.0	gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
74.0	autres pratiques de gestion ou d'exploitations des espèces et habitats
75.0	aménagements liés à la pisciculture ou à la conchyliculture
76.0	fertilisation, amendements
77.0	alimentation artificielle
78.0	rejets de déchets
79.0	vidanges
80	PROCESSUS NATURELS ABIOTIQUES
81.0	érosion
82.0	atterrissement, envasement, assèchement
83.0	submersion
84.0	mouvement de terrain
85.0	incendie
86.0	catastrophe naturelle
90	PROCESSUS BIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES
91.0	évolution écologique, appauvrissement, enrichissement
91.1	atterrissement
91.2	eutrophisation
91.3	acidification
91.4	envahissement d'une espèce
91.5	fermeture du milieu

Code du rythme des entrées/sorties d'eau *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *PERMANENCE DES ENTREES/SORTIES D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *2*
 Responsable : *SANDRE*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du rythme des entrées / sorties d'eau est un numéro unique attribué par le SANDRE caractérisant chaque type de permanence autorisée.

Code	Libellé
0	inconnu
1	permanent
2	saisonnier

3	temporaire/intermittent
---	-------------------------

permanent :

Toute l'année

saisonnier :

Se produisant chaque année à une saison

temporaire/intermittent :

Se produisant durant des périodes, sans caractère saisonnier ; souvent de nature artificielle

Code du taxon réglementaire *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON REGLEMENTAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *10*
 Responsable : *SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du taxon réglementaire est un numéro unique attribué à chaque espèce présent dans l'une des annexes suivantes :

- l'annexe II de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992
- l'annexe IV de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992
- l'annexe I de la Directive Oiseaux, Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979

Le code est construit selon la règle suivante :

- [A] + numéro à 3 chiffres pour les espèces animales
- [V] + numéro à 3 chiffres pour les espèces végétales

Code du type d'entrée/sorties des eaux *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE D'ENTREES/SORTIES DES EAUX*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *2*
 Responsable : *SANDRE*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du type d'entrées / sorties des eaux est un numéro unique attribué par le SANDRE pour chaque occurrence de la nature des entrées.

Code	Libellé
0	inconnu
1	mer/océan
2	cours d'eau
3	canaux/fossés
4	sources
5	nappes

6	plans d'eau
7	ruissellement diffus
8	eaux de crues
9	pompages
10	précipitations
11	évaporation

Code du type de diagnostic fonctionnel hydraulique *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE DE DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du type de diagnostic fonctionnel hydraulique est un numéro sans signification unique attribué à chaque valeur de la typologie définie par le SANDRE.

Code	Libellé
1	Fonctionnement observé proche de l'équilibre naturel
2	Fonctionnement observé "sensiblement dégradé ne remettant pas en cause les équilibres naturels"
3	Fonctionnement observé "dégradé, perturbant les équilibres naturels"
4	Fonctionnement observé "très dégradé, les équilibres étant rompus"

Code du type de diagnostic fonctionnel patrimonial *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE DE DIAGNOSTIC PATRIMONIAL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du type de diagnostic fonctionnel patrimonial est un numéro sans signification unique attribué à chaque valeur de la typologie définie par le SANDRE.

Code	Libellé
1	Habitats non dégradés
2	Habitats partiellement dégradés
3	Habitats très fortement dégradés

Code européen de la zone RAMSAR *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *RAMSAR*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *9*

Définition :

Le code européen RAMSAR est un numéro unique attribué à chaque occurrence RAMSAR.

Jusqu'en 2001, ce code était constitué de 5 caractères. Depuis 2001, le code est constitué de 9 caractères selon la structure suivante :

- 2 caractères pour le pays (FR)

- 2 caractères identifiant la mesure RAMSAR

- Les 5 caractères pour le numéro d'ordre (identique aux 5 caractères du code antérieur à 2001).

Code européen de la ZPS *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZPS*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *9*

Responsable : *Commission européenne*

Définition :

Le code européen de la ZPS est un numéro unique attribué à chaque ZPS. Il est constitué de 9 caractères selon la structure suivante :

2 lettres pour le pays (FR),

2 chiffres pour le numéro de la région,

5 chiffres pour le numéro d'ordre.

Exemple : FR72xxxx

Code européen du pSIC *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *pSIC*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *9*

Définition :

Le code européen d'une zone pSic est unique pour chaque pSIC et est construit selon la règle suivante :

2 lettres pour le pays (FR),

2 chiffres pour le numéro de la région,

5 chiffres pour le numéro d'ordre.

Exemple : FR72xxxx

Code national de la ZNIEFF *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZNIEFF*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *9*

Responsable : *Muséum National d'Histoire Naturel*

Définition :

Le code national de la ZNIEFF est attribué par le Muséum National d'Histoire Naturel. Il est composé de 9 caractères selon la construction suivante :

- 2 caractères pour la région
- 2 caractères pour l'organisme qui a créé la ZNIEFF
- 5 caractères pour le numéro d'ordre MNHN. Le premier caractère est un "2" lorsqu'il s'agit d'une ZNIEFF de seconde génération.

Par exemple : 730011212

Code national ZICO *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZICO*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *3*
Responsable : *Muséum National d'Histoire Naturel*

Définition :

Le code national ZICO est l'identifiant attribué par le Muséum National d'Histoire Naturel. Il est composé de 3 caractères.

Code régional de la ZNIEFF *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZNIEFF*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *8*
Responsable : *DIREN*

Définition :

Le code régional de la ZNIEFF est un identifiant de la zone ZNIEFF attribué par la DIREN pour la région concernée.

Code régional de la zone RAMSAR *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *RAMSAR*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *5*
Responsable : *DIREN*

Définition :

Le code régional de la RAMSAR est un identifiant du zonage attribué par la DIREN pour la région concernée.

Code régional de la ZPS *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZPS*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *8*
Responsable : *DIREN*

Définition :

Le code régional de la ZPS un identifiant du zonage attribué par la DIREN pour la région concernée.

Code régional du pSIC*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *pSIC*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *8*
Responsable : *DIREN*

Définition :

Le code régional de la pSIC un identifiant du zonage attribué par la DIREN pour la région concernée.

Commentaires sur la zone humide*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Le commentaire sur la zone humide est un texte libre permettant d'apporter toutes les informations complémentaires utiles à la compréhension du fonctionnement de la zone et qui ne sont pas décrites dans les autres informations proposées par le modèle de données.

Commentaires sur le diagnostic fonctionnel hydraulique*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Diagnostic hydraulique*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les commentaires sur le diagnostic regroupent la synthèse du fonctionnement hydraulique de la zone humide.

Commentaires sur le diagnostic fonctionnel patrimonial*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Diagnostic patrimonial*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les commentaires sur le diagnostic patrimonial regroupent la synthèse sur le patrimoine de la zone humide.

Couverture de l'inventaire *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *INVENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *0*
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs : *1*
Format : *Séparateur décimal de type Point*
Précision relative : *2 décimales*
Type de précision absolue : *@*
Type de précision relative : *Maximale*
Unité de mesure : *Pourcentage*

Définition :

La couverture de l'inventaire est un texte indiquant si le zonage réglementaire/technique couvre totalement ou partiellement la zone géographique de la zone humide.

Dans cette information, il est généralement indiqué le pourcentage de couverture du zonage inclus dans la zone humide en respectant les règles de construction suivante :

- Chiffre allant de 0 (0%) à 1 (100%)
- Précision maximale de 2 chiffres après la virgule
- Séparateur décimal : « . »

Néanmoins, cette information peut être indiquée de manière textuelle avec les textes suivantes :

- Partielle
- Totale

Date de création de l'entité hydrogéologique *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:DateCreationEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.19.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Responsable : *SANDRE*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de l'entité hydrogéologique est la date exprimée au jour près à laquelle l'entité hydrogéologique a été enregistrée dans le référentiel national.

Date de l'action sur la fiche *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *HISTORIQUE DES ACTIONS SUR LA FICHE DESCRIPTIVE ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*

Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de l'action sur la fiche est la date à laquelle une action particulière (création, modification, gel) a été opérée par un opérateur.

Date de mesure en oeuvre de l'instrument contractuel ou financier *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Instruments contractuels et financiers présents dans la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le mois*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise en oeuvre est une information indiquée avec le mois (MM) et l'année (AAAA) précisant la date d'application de l'instrument contractuel ou financier.

Pour les « Chartes de Parc naturel régional », il s'agit de la date de signature de la charte.

Pour les « Contrats de rivière, de baie », il s'agit de la date de signature du contrat, après avis du comité national d'agrément des contrats de rivière, de baie, de nappe, de rivière, d'étang

Pour les « Documents d'objectifs Natura 2000 », il s'agit de la date d'approbation par le préfet de département du document d'objectifs Natura 2000

Pour les « Mesures agri-environnementales (CTE, MAE...) », il s'agit de la date de la première mesure mise en oeuvre sur la zone

Pour les « Contrats Life », il s'agit de la date d'acceptation par le bénéficiaire du contrat ou de la convention ou de la décision, suite à la lettre de notification de la Commission européenne

Date de modification de l'entité hydrogéologique *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:DateModifEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.20.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Responsable : *SANDRE*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise à jour est la date exprimée au jour près à laquelle la fiche ou la représentation de l'entité hydrogéologique a été modifiée par un intervenant.
Seule la date de la dernière mise à jour est conservée.

Définition de la typologie cours d'eau *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPOLOGIE PHYSIQUE DES COURS D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

La définition de la typologie des cours d'eau est le texte décrivant chaque occurrence de la typologie SEQ PHYSIQUE.

Définition de la typologie SDAGE*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPOLOGIE SDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

La définition de la typologie SDAGE est un texte détaillé décrivant chaque occurrence de la typologie.

Définition du rythme des entrées/sorties d'eau*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *PERMANENCE DES ENTREES/SORTIES D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

La définition du rythme des entrées / sorties d'eau est un texte détaillé décrivant chaque type de permanence autorisé.

Descriptif du fond hydrogéochimique naturel*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:DescFondHydrogeochimiqueNaturel>*

Code : *SAQ.16.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Le descriptif du fond géochimique naturel est un texte libre (200 mots environ) décrivant la répartition des éléments, et de leur comportement chimique dans l'entité hydrogéologique. Ce descriptif se limitera aux éléments chimiques naturels en distinguant :

les éléments majeurs (dureté, chlorures, fer,...),
les éléments mineurs et éléments traces,
les isotopes

Les éléments d'origine anthropiques sont à proscrire sauf lorsque cette intervention a modifié de manière pérenne le fond géochimique de l'entité hydrogéologique.

Chaque élément connu sera décrit au minimum de manière qualitative et si possible avec des valeurs chiffrées (valeurs minimales, maximales et/ou moyennes). De plus, chaque élément devra être décrit pour l'ensemble de l'entité en indiquant si besoin les particularités locales (localisés par le code et le nom du point d'eau concerné). Afin d'éviter les confusions de terminologie dans les éléments, l'auteur s'appuiera sur le nom attribué par le SANDRE pour chaque paramètre (disponible sur le site Internet www.nde.tm.fr rubrique SANDRE).

Quelques exemples de descriptif :

« Les eaux du Massif des Coirons sont peu minéralisées et relativement homogènes. Elles sont de type bicarbonaté-calcaïque.

Les sources infrabasaltiques se distinguent par un enrichissement en ions Ca²⁺ et HCO³⁻. Celui-ci est cependant peu marqué d'une part à cause du faible temps de transit des eaux dans le substratum calcaire, et d'autre part à cause de la libération de calcium par lessivage des basaltes dans les sources interbasaltiques et sousbasaltiques.

Le fonds géochimique des Coirons est caractérisé par :

Des teneurs en éléments majeurs faibles

La quasi absence d'éléments traces en teneur significative (exception de l'antimoine).

Une composition moyenne en isotopes stables de l'eau proche de celle des pluies

Des teneurs en tritium comprises entre 7 et 15 UT c'est à dire proche de celles des pluies actuelles. » [BRGM, Contribution à la caractérisation des états de référence géochimique des eaux souterraines]

« La composition chimique des eaux résulte de la dissolution de l'ensemble des terrains traversés. D'une manière générale, les concentrations augmentent dans le sens du pendage des couches et à la suite du passage de l'aquifère sous couverture.

Au Sud du bassin, les eaux souterraines présentent un faciès typiquement bicarbonaté calcique, la dureté étant comprise entre 25 et 30°F et le résidu sec de 300 à 400 mg/l. Plus au Nord, dans la zone de PONT-A-MOUSSON, on assiste à une augmentation de la minéralisation. Ces eaux se minéralisent sous couverture et prennent un faciès sulfaté - calcique et chloruré - sodique, avec de fortes concentrations en fer et en fluor. Le résidu sec est alors de 800 à 1000 mg/l, la teneur en sulfates étant comprise entre 180 et 250 mg/l, celle en chlorures de l'ordre de 160 mg/l.

Plus au Nord et en l'absence de contaminations, les eaux, peu minéralisées (résidu sec de 250 à 400 mg/l), avec une dureté comprise entre 25 et 30°F, présentent aussi un faciès typiquement bicarbonaté calcique. Dans les secteurs miniers après arrêt des exhaures, l'accumulation d'eau dans les réservoirs souterrains a conduit progressivement à la mise en évidence d'un chimisme complexe et instable dans le temps. Elle se traduit par une augmentation de la minéralisation des eaux souterraines due à une solubilisation des sels sulfatés se formant par oxydation de la pyrite contenue dans les niveaux marneux (Marnes micacées et interbanes de l'Aalénien). A l'extrême, le titre hydrothimétrique peut atteindre 100 °F, le sodium jusqu'à 400 mg/l et les sulfates jusqu'à 3 g/l. Le lessivage de cette charge minéralisée peut durer entre 10 et 25 ans suivant le débit de renouvellement et l'importance des couches exploitées. Certains secteurs sous eau depuis longtemps sont déjà lessivés, d'autres sont en cours entraînant une lente baisse de la minéralisation. » [BD RHF V1 dans le bassin Rhin-Meuse]

Description générale et paysagère autour de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

La description générale et paysagère autour de la zone humide est un commentaire d'expert sur l'espace périphérique à la zone humide. L'espace périphérique est un espace contigu à la zone humide et qui contribue à son fonctionnement hydrologique, écologique ; selon les cas, il peut s'agir de terres hydromorphes, artificialisées, de milieux en relation écologique avec la zone humide...

Description générale et paysagère de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

La description générale et paysagère de la zone humide est un commentaire d'expert sur la zone humide elle-même.

Durée de la mesure *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Instruments contractuels et financiers présents dans la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Valeur(s) : *Année*

Définition :

La durée de l'instrument contractuel ou financier est le temps que s'applique l'instrument sur la zone humide.

La durée est indiquée en années.

Echelle de la carte IGN *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *CARTE IGN DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *20*

Format : *1/X*

Définition :

L'échelle de la carte IGN précise l'échelle de représentation utilisée par IGN pour la carte.

L'échelle s'exprime selon la méthode suivante :

1 / X

Par ex,

1/250000

1 /25000

Entrée *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE D'ENTREES/SORTIES DES EAUX*

Caractéristiques :

Format : *Logique*

Définition :

L'information "entrée" précise si le type est applicable pour une entrée d'eau dans la zone humide.

Etat de l'entité hydrogéologique *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:EtatEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.17.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *@*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

L'état de l'entité hydrogéologique est décrit à l'aide des codes énumérés ci-après :

Code	Mnémonique	Libellé
1	E.H. à nappe captive	Entité hydrogéologique à nappe captive
2	E.H. à nappe libre	Entité hydrogéologique à nappe libre
3	E.H. libres et captives	Entité hydrogéologique à parties libres et captives
4	Alternativement	Entité hydrogéologique

		alternativement libre puis captive
5	Partiellement captive	Entité hydrogéologique partiellement captive

Entité hydrogéologique à nappe captive :

Une entité hydrogéologique est captive lorsqu'elle est emprisonnée entre deux terrains totalement imperméables.

Entité hydrogéologique à nappe libre :

Une entité hydrogéologique est libre lorsqu'elle n'est pas limitée vers le haut par des terrains imperméables.

Entité hydrogéologique à parties libres et captives :

Une entité hydrogéologique est libre et captive lorsqu'elle est globalement libre ou captive mais comporte respectivement des parties captives ou libres à un ou plusieurs endroits de sa superficie.

Entité hydrogéologique alternativement libre puis captive :

Entité hydrogéologique présentant des variations « libre / captive » au cours du temps

Entité hydrogéologique partiellement captive :

Entité hydrogéologique présentant un état hydrogéologique intermédiaire entre captive et libre. Il s'agit généralement d'une entité sous couverture où le toit de l'entité présente des zones de perméabilité (semi-perméable) permettant des transferts des eaux. Exemple : séries carbonatées dans le Jurassique et le Crétacé sup. avec un niveau marneux.

Etendue de la submersion*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La submersion est la présence d'eau en surface de la zone humide (sols non visibles), quelle que soit la hauteur d'eau.

L'étendue de la submersion indique l'étendue spatiale maximale de l'inondation au cours du cycle annuel. Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE sont les suivantes :

Code	Libellé
0	Inconnu
1	Totalement submergé
2	Partiellement submergé

Existence de mesures sur la qualité des eaux*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Logique*

Définition :

L'existence de mesures sur la qualité des eaux est un booléen qui indique si des mesures régulières sont pratiquées dans la zone humide. Les mesures régulières signifient qu'on exclura les données issues d'études ponctuelles et qu'on ne prendra en compte que les données qui font l'objet d'un suivi, quel que soit le pas de temps des mesures.

On prendra en compte les mesures effectuées à l'intérieur du périmètre de la zone humide.

Famille du taxon*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON REGLEMENTAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

La famille du taxon précise le niveau taxonomique "Famille" associé au taxon.

Filiation de la zone humide*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La filiation de la zone humide s'emploie pour une zone humide élémentaire afin de décrire son rattachement éventuel à une enveloppe de référence. Trois cotations sont possibles : inconnu (on ne sait pas), rattaché, sans objet (zone élémentaire non rattachée à une enveloppe de référence).

La liste des valeurs possibles est administrée par le SANDRE :

Code	Libellé
0	inconnu
X	Sans objet
1	rattaché

Fonctions et valeurs majeures*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *EVALUATION DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les fonctions et valeurs majeures rappellent les principales fonctions (hydrologiques, biologiques, écologiques, socio-économiques) des milieux en étant très synthétique, en regroupant éventuellement certaines et en les hiérarchisant. La rédaction devra être plus précise que les termes des menus des rubriques correspondantes. Il s'agit ici d'une zone de texte libre.

Exemples : rôle prépondérant vis-à-vis de la ressource en eau ;
zone de mobilité et de liberté des rivières.

Fréquence de submersion*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La submersion est la présence d'eau en surface de la zone humide (sols non visibles), quelle que soit la hauteur d'eau.

La fréquence de submersion indique la présence d'eau dans la zone humide au cours d'un cycle annuel. Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE sont les suivantes :

Code	Libellé
0	Inconnu
1	Jamais submergé
2	Toujours submergé
3	Exceptionnellement submergé
4	Régulièrement submergé

Exceptionnellement submergé :

indique des événements exceptionnels, ne se produisant pas nécessairement chaque année (exemple : inondation quinquennale, décennale?)

Jamais submergé :

la zone humide n'est jamais submergée

Régulièrement submergé :

indique des événements relatifs au fonctionnement normal au cours du cycle annuel, qui peuvent se produire selon des rythmes très divers (par exemple : une fois par an pendant 3 mois, une fois par jour dans les zones intertidales, etc.)

Toujours submergé :

la zone humide est submergée en permanence

Génération de la ZNIEFF *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZNIEFF*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La génération de la ZNIEFF est un code précisant s'il s'agit d'une ZNIEFF définie dans sa première version (1) ou s'il s'agit d'une ZNIEFF de seconde génération (2).

Habitats déterminants *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Typologie Corine Biotope de la zone humide*
Caractéristiques :
Format : *Logique*

Définition :

Pour chaque habitat Corine Biotope, l'information Habitats déterminants permet d'indiquer le caractère « habitat déterminant » au sens des ZNIEFF.

Cette information, optionnelle, ne fait pas partie du tronc commun initial national.

Informations sur les espèces animales*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *PATRIMOINE NATUREL DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les informations sur les espèces animales est un texte libre permettant d'apporter des informations complémentaires sur les espèces animales présentes dans la zone humide, notamment sur les espèces d'intérêt régional. On peut par exemple citer le nombre d'espèces protégées régionalement, puis faire une liste de 5 noms d'espèces protégées régionalement.

Informations sur les espèces végétales*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *PATRIMOINE NATUREL DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les informations sur les espèces végétales est un texte libre permettant d'apporter des informations complémentaires sur les espèces végétales présents sur la zone humide, notamment sur les espèces d'intérêt régional.

On peut, par exemple, citer le nombre d'espèces protégées régionalement, puis faire une liste de 5 noms d'espèces protégées régionalement.

Informations sur les habitats remarquables*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *PATRIMOINE NATUREL DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les informations sur les habitats remarquables est un texte libre permettant d'apporter des informations complémentaires sur les habitats remarquables de la zone humide.

Libellé de l'activité humaine*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ACTIVITES HUMAINES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *80*

Définition :

Le libellé de l'activité humaine est un texte décrivant, de manière explicite, l'activité humaine

Libellé de l'entité hydrogéologique*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:LbEntiteHydroGeol>*
Code : *SAQ.4.2002-0.8*
Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *80*
Majuscule/minuscule : *Majuscule*
Responsable : *@*

Définition :

Mot ou ensemble de quelques mots composant l'appellation commune de l'entité hydrogéologique. Le libellé de l'entité hydrogéologique sera construit en indiquant la lithologie dominante de l'entité + la stratigraphie de l'entité + géographie localisant l'entité. Par exemple, calcaires oxfordiens DU BASSIN PARISIEN.

Si l'une des informations est redondante (notamment entre la lithologie et la stratigraphie), seule l'une des données sera indiquée. Par exemple, « Massif volcanique du Velay / Monts-Devès ».

Lorsqu'une entité hydrogéologique sera caractérisée par plusieurs lithologies ou plusieurs stratigraphies (dont aucune ne prédomine), cette information ne sera pas indiquée dans le libellé de l'entité. Il s'agit notamment des grands domaines hydrogéologiques et domaines hydrogéologiques.

Libellé de l'habitat*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE D'HABITATS DES ANNEXES DIRECTIVE HABITAT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *200*

Définition :

Le libellé de l'habitat est un texte explicite attribué pour chaque habitat défini dans l'annexe I de la directive Habitat, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992.

Libellé de l'instrument contractuel ou financier*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *INSTRUMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Le libellé de l'instrument contractuel ou financier est un texte décrivant chaque instrument applicable à une zone humide.

Libellé de l'intérêt fonctionnel*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERET FONCTIONNEL*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *80*

Définition :

Le libellé de l'intérêt fonctionnel est un texte attribué à chaque valeur possible de la nomenclature des critères d'intérêt fonctionnel écologique de l'inventaire ZNIEFF.

Libellé de la nature de protection*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *MESURES DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET DES MILIEUX AQUATIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Le libellé de la nature de protection est un texte décrivant chaque mesure de protection possible.

Libellé de la typologie Corine Biotope*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPLOGIE CORINE BIOTOPE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *200*

Définition :

Le libellé de la typologie Corine Biotope est un texte explicatif décrivant le biotope.

La liste des codes Corine Biotopes dans le cadre des zones humide est décrite dans l'entité "Typologie Corine Biotope".

Libellé de la typologie cours d'eau*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPLOGIE PHYSIQUE DES COURS D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*

Définition :

Le libellé de la typologie des cours d'eau est le texte explicatif décrivant chaque occurrence de la typologie SEQ PHYSIQUE.

Libellé de la typologie SDAGE*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPLOGIE SDAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *200*

Définition :

Le libellé de la typologie SDAGE est un texte explicatif décrivant chaque occurrence de la typologie.

Libellé de la valeur socio-économique*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *80*

Définition :

Le libellé de la valeur socio-économique est un texte décrivant chaque fonction socio-économique.

Libellé de la ZICO*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZICO*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *200*

Définition :

Le libellé de la ZICO est un texte explicite indiquant le nom du zonage.

Libellé de la ZNIEFF*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZNIEFF*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *255*

Définition :

Le libellé de la ZNIEFF est un texte explicitant la localisation du zonage.

Libellé de la zone RAMSAR*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *RAMSAR*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *255*

Définition :

Le libellé de la zone RAMSAR est un texte explicite du zonage.

Libellé de la ZPS*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZPS*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *255*

Définition :

Le libellé de la zone ZPS est un texte explicite sur 255 caractères du zonage.

Libellé des statuts fonciers*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *STATUT FONCIER*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*

Définition :

Le libellé des statuts fonciers est un texte explicite décrivant chaque statut de la propriété.

Libellé du critère de délimitation cartographique*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *CRITERES DE DELIMITATION CARTOGRAPHIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Le libellé du critère de délimitation cartographique est un texte explicite décrivant chaque valeur de critères possible pour la cartographie de la zone humide.

Libellé du facteur influençant*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *FACTEURS D'INFLUENCE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *200*

Définition :

Le libellé du facteur d'influence est un texte décrivant chaque facteur d'influence

Libellé du pSIC*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *pSIC*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *255*

Définition :

Le libellé de la zone pSIC est un texte explicite sur 255 caractères du zonage.

Libellé du rythme des entrées/sorties d'eau*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *PERMANENCE DES ENTREES/SORTIES D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*

Définition :

Le libellé du rythme des entrées / sorties d'eau est un texte explicite décrivant chaque type de permanence autorisé.

Libellé du type d'entrée/sorties des eaux*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE D'ENTREES/SORTIES DES EAUX*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*

Définition :

Le libellé du type d'entrées / sorties des eaux est un texte décrivant chaque occurrence du type d'entrées / sorties des eaux

Libellé du type de diagnostic fonctionnel hydraulique*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE DE DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Le libellé du type de diagnostic fonctionnel hydraulique est un texte décrivant chaque valeur possible de la typologie SANDRE

Libellé du type de diagnostic fonctionnel patrimonial*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE DE DIAGNOSTIC PATRIMONIAL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Le libellé du type de diagnostic fonctionnel patrimonial est un texte décrivant chaque valeur possible de la typologie SANDRE

Libellé du zonage*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *INVENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*

Définition :

Le libellé du zonage est le texte explicatif du zonage réglementaire ou technique.

Localisation générale des mesures dans la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *QUALITE DES EAUX DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Les mesures de qualité des eaux sont le plus souvent réalisées dans des cours d'eau, des estuaires, parfois dans des lacs et exceptionnellement dans les petits plans d'eau, des marais ou des milieux à faible submersion ou à submersion temporaire. La localisation générales de mesures dans la zone humide est un texte libre qui précise ici de façon simplifiée où sont effectuées ces mesures, afin de rendre compte de la pertinence de ces mesures pour les milieux humides contenus dans le périmètre de la zone humide.

Localisation géographique de l'entité *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:LocGeoEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.12.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

La localisation géographique est un texte libre dans lequel l'auteur de la fiche présente les généralités géographiques relatives à l'entité hydrogéologique que ce soit sur ces parties affleurantes que sous-couvertures : la localisation globale en s'appuyant sur la toponymie décrite dans les référentiels cartographiques de l'IGN (cartes IGN), les principaux éléments topographiques (de surface) en connexion avec l'entité hydrogéologique. Les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques sont décrites dans deux champs spécifiques.

Longueur de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Précision absolue : *Maximale*
Type de précision absolue : *Le mètre*
Valeur(s) : *le kilomètre*

Définition :

La longueur de la zone humide est à remplir lorsque les données de surface ne sont pas pertinentes (cas de certaines zones humides de vallées, littorales linéaires, etc.). Il s'agit de la longueur de la zone humide en km avec une précision maximale de 3 chiffres après la décimale (précision du mètre).

Dans le cas d'une zone humide de vallée, on prendra la longueur correspondante du cours d'eau. Cette donnée peut être obtenue à l'aide d'un SIG, après digitalisation des contours de la zone humide.

Sa précision n'a pas besoin d'être identifiée.

Menaces potentielles sur la zone humide*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les menaces potentielles est un texte libre qui décrit de manière hiérarchisée les futurs projets d'aménagements (urbanisation, infrastructure linéaire, mise en culture, etc.) qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur le milieu seront cités.

Cette rubrique doit mettre en parallèle l'état de conservation du milieu et les évolutions potentielles naturelles ou liées au développement d'activités.

Elle diffère donc de la rubrique "Usages" qui ne décrit que les activités en cours.

Ici devront être précisés les futurs projets d'aménagement (urbanisation, routes...) qui pourraient influencer directement ou indirectement sur le milieu (ex. : augmentation de la fréquentation par les activités de loisirs).

Menaces potentielles sur la zone humide*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *EVALUATION DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les menaces potentielles sur la zone humide met en parallèle l'état de conservation du milieu et les évolutions potentielles naturelles ou liées au développement d'activités.

Elle diffère donc de la rubrique "Usages" qui ne décrit que les activités en cours.

Ici devront être précisés les futurs projets d'aménagement (urbanisation, routes...) qui pourraient influencer directement ou indirectement sur le milieu (ex. : augmentation de la fréquentation par les activités de loisirs).

Mnémorique de l'entité hydrogéologique*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:MnEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.5.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *25*

Définition :

Le mnémorique de l'entité hydrogéologique est un libellé court de l'entité hydrogéologique. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition...).

Modalités de mise en oeuvre des recommandations*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ORIENTATIONS D'ACTION DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les modalités de mise en œuvre indiquent sous forme de texte les opérations émanant de concertation avec les acteurs locaux (dans le cadre d'un SAGE, d'un comité de pilotage de l'inventaire, d'un document d'objectif pour un site Natura 2000, etc.) répondant aux orientations définies sur la zone humide.

A titre d'exemple, on pourra citer des opérations de :
 maîtrise foncière (acquisition de certaines parcelles)
 maîtrise d'usage : CTE

Nature de l'entité hydrogéologique *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:NatureEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.6.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *SANDRE*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Les entités hydrogéologiques sont décomposées en 6 natures différentes. La liste des natures possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1	GSA	Grand système aquifère
2	GDH	Grand domaine hydrogéologique
3	SA	Système aquifère
4	DH	Domaine hydrogéologique
5	UA	Unité aquifère
6	USP	Unité semi-perméable
7	UI	Unité imperméable

Domaine hydrogéologique :

Un domaine hydrogéologique est une entité hydrogéologique peu aquifère issue d'une subdivision verticale ou horizontale d'un grand domaine hydrogéologique ou d'un grand système. La subdivision s'effectue sur, au moins l'un des critères suivants :

- lithologie,
- structurale
- stratigraphie
- piézométrie
- géochimique
- hydraulique

Le domaine hydrogéologique est une entité du second niveau.

Grand domaine hydrogéologique :

Le grand domaine hydrogéologique est un système physique peu ou pas aquifère. Il peut contenir des unités aquifères mais sans grande extension latérale et isolées dans le massif imperméable.

Le grand domaine hydrogéologique est une entité de premier niveau.

Grand système aquifère :

Le grand système aquifère est un système physique composé d'une ou plusieurs unités aquifères, globalement en liaison hydraulique et qui est circonscrit par des limites lithostratigraphiques et/ou structurales. Le grand système aquifère est une entité de premier niveau.

Système aquifère :

Un système aquifère est une entité hydrogéologique aquifère issue d'une subdivision verticale ou horizontale d'un grand système aquifère ou d'un grand domaine hydrogéologique. La subdivision s'effectue sur, au moins l'un des critères suivants :

- lithologie,
- structurale
- stratigraphie
- piézométrie
- géochimique
- hydraulique

La constitution des systèmes est issue de la connaissance à instant donné du milieu souterrain. Le système aquifère est une entité de second niveau.

Unité aquifère :

L'unité aquifère est un système physique élémentaire présentant des conditions hydrodynamiques homogènes, suffisamment conductrice pour permettre la circulation de l'eau souterraine. Une unité aquifère est une entité hydrogéologique de niveau local présentant une perméabilité moyenne réputée supérieure à 10⁻⁶ m/s présentant des ressources en eau suffisante pour être exploitée.

L'unité aquifère est une entité du 3^{ème} niveau et elle correspond à la description la plus fine des entités hydrogéologiques pour le référentiel national. Ce concept résulte du découpage des domaines hydrogéologique et des systèmes aquifères (éventuellement directement des grands domaines et des grands systèmes aquifères).

Unité imperméable :

L'unité imperméable est un système physique élémentaire présentant des faibles circulations d'eau. Une unité imperméable est une entité hydrogéologique présentant une perméabilité moyenne réputée inférieure à 10⁻⁹ m/s.

« Qualifie un milieu théoriquement impénétrable et non traversable par un fluide et en pratique ne laissant passer aucun flux significatif sous un gradient de potentiel hydraulique donné » [Dictionnaire Hydrogéologique Français]

L'unité imperméable est une entité du 3^{ème} niveau et elle correspond à la description la plus fine des entités hydrogéologiques pour le référentiel national. Ce concept résulte du découpage des domaines hydrogéologique et des systèmes aquifères (éventuellement directement des grands domaines et des grands systèmes aquifères).

Unité semi-perméable :

Une unité semi-perméable est une entité hydrogéologique de niveau local présentant une perméabilité moyenne réputée comprise entre 10⁻⁹ m/s et 10⁻⁶ m/s et/ou présentant des ressources en eau mais de productivité insuffisante pour être exploitées.

L'unité semi-perméable est une entité du 3^{ème} niveau et elle correspond à la description la plus fine des entités hydrogéologiques pour le référentiel national. Ce concept résulte du découpage des domaines hydrogéologique et des systèmes aquifères (éventuellement directement des grands domaines et des grands systèmes aquifères).

La nature « Inconnue » n'est pas autorisée

Nature des mesures dans la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *QUALITE DES EAUX DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La nature des mesures dans la zone humide permet de préciser les éléments qui sont mesurés. Il est demandé de citer au moins les grandes familles d'éléments : physicochimie, éléments nutritifs, polluants chimiques.

Niveau de connaissance de l'entité *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : <sa_saq:NiveauConnaissanceEntiteHydroGeol>
Code : SAQ.21.2002-0.8
Nom de l'Objet/Lien : ENTITE HYDROGEOLOGIQUE
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 1
Responsable : SANDRE
Valeur(s) : Code(s) SANDRE

Définition :

Informations précisant l'état actuel de connaissance de l'entité par les organismes

Code	Mnémonique	Libellé
1	faible	faible
2	Correct	Correct
3	Elevé	Elevé

Correct :

La connaissance sur l'entité hydrogéologique est partielle ? Des données sont connues mais pas toujours actualisées. Aire d'extension précise

Elevé :

La connaissance sur l'entité hydrogéologique est importante ? Les données descriptives sont complètes et actualisées. Aire d'extension précise

faible :

La connaissance de l'entité hydrogéologique est très imprécise ? Les données sont ponctuelles ou inexistantes. Aire d'extension imprécise

Nom de l'enveloppe de référence *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : ZONE HUMIDE
Caractéristiques :
Format : Caractère
Longueur : 100

Définition :

Le nom de l'enveloppe de référence est utilisé pour une zone humide élémentaire rattachée à une enveloppe de référence. Dans cette information, le nom explicite de l'enveloppe de référence, en s'appuyant si possible sur une liste dressée par bassin, est indiqué.

Si la description s'adresse directement à une enveloppe de référence, on ne remplit que les rubriques "Nom usuel" et "Autres noms".

Nom de l'organisme *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : HISTORIQUE DES ACTIONS SUR LA FICHE DESCRIPTIVE ZONE HUMIDE
Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Le nom de l'organisme est le nom explicite de la structure auquel est rattaché l'opérateur ayant réalisé une action particulière sur la fiche descriptive de la zone humide.

Nom de la carte*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *CARTE IGN DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Le nom de la carte est le libellé attribué par l'IGN pour chacune des cartes qu'elle produit.

Nom de la Commune*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_com:LbCommune>*

Code : *COM.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *COMMUNE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *INSEE*
Majuscule/minuscule : *Majuscule*

Définition :

Le nom associé à chaque commune est celui attribué par l'INSEE.

L'article éventuel de la commune n'apparaît pas dans le nom en clair, il est précisé dans une variable annexe.

Nom de la région*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_com:LbRegion>*

Code : *RGN.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *REGION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *30*
Responsable : *INSEE*

Définition :

Le nom associé à chaque région est celui attribué par l'INSEE dont la liste de valeurs est la suivante :

11 : Ile de France
21 : Champagne-Ardenne
22 : Picardie
23 : Haute-Normandie
24 : Centre

25 : Basse-Normandie
26 : Bourgogne
31 : Nord-Pas-de-Calais
41 : Lorraine
42 : Alsace
43 : Franche-Comté
52 : Pays de Loire
53 : Bretagne
54 : Poitou-Charentes
72 : Aquitaine
73 : Midi-Pyrénées
74 : Limousin
82 : Rhône-Alpes
83 : Auvergne
91 : Languedoc-Roussillon
93 : Provence-Alpes-Côte d'Azur
94 : Corse

01 : Guadeloupe
02 : Martinique
03 : Guyane
04 : Réunion

Nom de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

nom local communément utilisé. Il est conseillé de se référer autant que possible aux lieux-dits mentionnés sur les cartes de l'IGN et d'employer des noms simples et courts.

Nom de la zone hydrographique *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_eth:LbZoneHydro>*

Code : *ZOH.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HYDROGRAPHIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*
Responsable : *Agences de l'Eau*

Définition :

Le nom de la zone hydrographique est un toponyme qui identifie celle-ci.

L'affectation d'un nom à une région hydrographique relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

Nom français du taxon *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON REGLEMENTAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Le nom français du taxon est le nom commun le plus couramment utilisé pour désigner le taxon.

Le renseignement de cette donnée est facultatif car un taxon ne possède pas systématiquement de nom commun.

Nom latin du taxon *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON REGLEMENTAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Définition :

Tout taxon possède une appellation latine également qualifiée de nom scientifique. Pour éviter toute confusion à propos des espèces, celles-ci auront comme nom latin la composition du nom latin de l'espèce et du nom latin du genre.

Nombre d'espèces animales des annexes II/IV de la Directive Habitat *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *PATRIMOINE NATUREL DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

Le nombre d'espèces animales des annexes II/IV de la Directive Habitats est un entier variant de 0 à n précisant le nombre d'espèces animales observées dans la zone humide et inclus dans la liste de l'annexe II ou la liste de l'annexe IV de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992 .

Nombre d'espèces végétales des annexes II/IV de la Directive Habitat *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *PATRIMOINE NATUREL DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

Le nombre d'espèces végétales des annexes II/IV de la Directive Habitats est un entier variant de 0 à n précisant le nombre d'espèces végétales observées dans la zone humide et inclus dans la liste de l'annexe II ou la liste de l'annexe IV de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992 .

Nombre d'habitats de l'annexe I de la Directive Habitat *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *PATRIMOINE NATUREL DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

Le nombre d'habitats de l'annexes I de la Directive Habitats est un entier variant de 0 à n précisant le nombre d'habitats observées dans la zone humide et inclus dans la liste de l'annexe I de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992 .

Nombre d'oiseaux de l'annexe I de la Directive OiseauErreur ! Signet non défini.

Nom de l'Objet/Lien : *PATRIMOINE NATUREL DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

Le nombre d'oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux est un entier variant de 0 à n précisant le nombre d'oiseaux observées dans la zone humide et inclus dans la liste de l'annexe I de la Directive Oiseaux, Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979

Numéro de la communeErreur ! Signet non défini.

Nom de la balise XML : *<sa_com:CdCommune>*

Code : *COM.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *COMMUNE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *5*

Responsable : *INSEE*

Longueur impérative : *Oui*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le numéro de la commune est le numéro INSEE de la commune basé sur 5 caractères. Pour les communes de métropoles, les deux premiers caractères correspondent au numéro du département auquel la commune appartient. Pour les DOM, les trois premiers caractères correspondent au code du département auquel la commune appartient.

Il est à noter que ce numéro de la commune est au format caractère afin de gérer les communes de la Corse (2A et 2B).

Cette information relève de la responsabilité de l'INSEE.

Numéro de la régionErreur ! Signet non défini.

Nom de la balise XML : *<sa_com:CdRegion>*

Code : *RGN.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *REGION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *2*

Responsable : *INSEE*

Longueur impérative : *Oui*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le numéro de la région est le code INSEE sur 2 positions dont la liste de valeurs est la suivante :

11 : Ile de France

21 : Champagne-Ardenne
22 : Picardie
23 : Haute-Normandie
24 : Centre
25 : Basse-Normandie
26 : Bourgogne
31 : Nord-Pas-de-Calais
41 : Lorraine
42 : Alsace
43 : Franche-Comté
52 : Pays de Loire
53 : Bretagne
54 : Poitou-Charentes
72 : Aquitaine
73 : Midi-Pyrénées
74 : Limousin
82 : Rhône-Alpes
83 : Auvergne
91 : Languedoc-Roussillon
93 : Provence-Alpes-Côte d'Azur
94 : Corse

01 : Guadeloupe
02 : Martinique
03 : Guyane
04 : Réunion

Ordination du taxon*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON REGLEMENTAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*

Définition :

L'ordination du taxon est une information facultative permettant de trier l'affichage des taxons dans un tableau ou une liste informatique.

Ordre d'importance de la fonction biologique*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Fonctions biologiques de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *1*

Définition :

Le rang d'importance de la fonction biologique est une information complémentaire permettant de hiérarchiser les fonctions associées à une zone humide.

Il s'agit d'un entier débutant à 1.

Ordre d'importance de valeurs socio-économiques*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Valeurs socio-économiques de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *1*

Définition :

Le rang d'importance des valeurs socio-économiques est une information complémentaire permettant de hiérarchiser les valeurs socio-économiques associées à une zone humide.

Il s'agit d'un entier débutant à 1 (importance maximale) à N (importance la plus faible).

Ordre d'importance des activités humaines au sein de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Activités humaines au sein de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *1*

Définition :

Le rang d'importance de l'activité est une information complémentaire permettant de hiérarchiser les activités associées à une zone humide.

Il s'agit d'un entier débutant à 1 (importance maximale) à N (importance la plus faible).

Ordre d'importance des activités humaines autour de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Activités humaines autour de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *1*

Définition :

Le rang d'importance de l'activité est une information complémentaire permettant de hiérarchiser les activités associées à une zone humide.

Il s'agit d'un entier débutant à 1 (importance maximale) à N (importance la plus faible).

Ordre d'importance des facteurs influençant l'évolution de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Facteurs influençant l'évolution autour de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *1*

Définition :

Le rang d'importance de l'influence est une information complémentaire permettant de hiérarchiser les facteurs d'influence associés à une zone humide.

Il s'agit d'un entier débutant à 1 (importance maximale) à N (importance la plus faible).

Ordre d'importance des facteurs influençant l'évolution de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*



Nom de l'Objet/Lien : *Facteurs influençant l'évolution au sein de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *1*

Définition :

Le rang d'importance de l'influence est une information complémentaire permettant de hiérarchiser les facteurs d'influence associés à une zone humide.

Il s'agit d'un entier débutant à 1 (importance maximale) à N (importance la plus faible).

Ordre d'importance surfacique de la mesure de protection*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Mesures de protection sur la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *1*

Définition :

L'ordre d'importance surfacique est un entier de 1 à N indiquant l'importance de la mesure de protection dans la zone humide.

Le rang 1 correspond à la mesure de protection présentant la plus grande surface dans la zone humide, le rang 2 la deuxième surface,...

Ordre d'importance surfacique de la mesure de protection*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Mesures de protection des milieux aquatiques*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *1*

Définition :

L'ordre d'importance surfacique est un entier de 1 à N indiquant l'importance de la mesure de protection dans la zone humide.

Le rang 1 correspond à la mesure de protection présentant la plus grande surface dans la zone humide, le rang 2 la deuxième surface,...

Ordre d'importance surfacique du statut foncier*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Statut foncier de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *1*

Définition :

L'ordre d'importance surfacique est un entier de 1 à N indiquant l'importance du statut foncier dans la zone humide.

Le rang 1 correspond au statut foncier présentant la plus grande surface dans la zone humide, le rang 2 la deuxième surface,...

Précision de la superficie sous couverture *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:PreSupEntiteHydroGeol>*
Code : *SAQ.11.2002-0.8*
Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La précision sur la superficie sous couverture précise la signification qui peut être attribué aux valeurs indiquées pour la superficie sous couverture :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Mesuré	Mesuré
1	Estimé	Estimé

Estimé :

Les superficies sont estimées en raison d'une délimitation imprécise de l'entité (cas des systèmes captifs,?)

Mesuré :

Les superficies sont mesurées à partir d'une délimitation précise de l'entité

Précision de la surface de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *2*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La précision de la surface de la zone humide est une appréciation de la qualité de la valeur numérique indiquée dans l'information "Superficie de la zone humide".

La liste des valeurs possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

- précise : s'emploie pour des relevés topographiques de terrain, une exploitation de cartes en dessous du 1/25000, des données cadastrales ou orthophotoplans,
- moyennement précise : résultant de l'exploitation de documents du 1/25000 au 1/50000, sans travail précis sur le terrain. Cette donnée peut être obtenue à l'aide d'un SIG après digitalisation des contours de la zone humide.
- approximative : estimé ou issu de documents au-delà du 1/50000. Généralement, une enveloppe de référence aura une précision approximative.

Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE sont les suivantes :

Code	Libellé
------	---------

1	Précise
2	Moyennement précise
3	Approximative

Présence d'ouvrage de régulation des eaux *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Logique*

Définition :

La présence d'ouvrage de régulation de eaux est un booléen qui indique la présence d'ouvrages de régulation des eaux, comme des barrages fixes, barrages mobiles, vannes, portes, clapets, siphons.

Présence dans la Directive Habitat / Annexe 2 *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON REGLEMENTAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Logique*

Définition :

La présence dans la Directive Habitat / Annexe 2 est un booleen (vrai / faux) indiquant si le taxon est présent dans l'annexe II de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992.

Présence dans la Directive Habitat / Annexe 4 *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON REGLEMENTAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Logique*

Définition :

La présence dans la Directive Habitat / Annexe 4 est un booleen (vrai / faux) indiquant si le taxon est présent dans l'annexe IV de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992.

Présence dans la Directive Habitat / Prioritaire *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON REGLEMENTAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Logique*

Définition :

La présence dans la Directive Habitat / Prioritaire est un booleen (vrai / faux) indiquant si le taxon est classé prioritaire dans l'annexe II de la Directive Habitats, Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992.

Présence dans la Directive Oiseaux *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON REGLEMENTAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Logique*

Définition :

La présence dans la Directive Oiseaux est un booleen (vrai / faux) indiquant si le taxon est indiqué dans l'annexe I de la Directive Oiseaux, Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979.

Présence de canaux dans la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Logique*

Définition :

La présence de canaux dans la zone humide est un booleen précisant si la zone contient des canaux quelle que soit leur fonction (drainage, irrigation, navigation...).

Rang d'importance de l'orientation *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ORIENTATIONS D' ACTIONS DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *1*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le rang d'importance de l'orientation est un entier de 1 à N précisant l'importance attribuée à chaque orientation qui s'applique à la zone humide.

Le rang 1 est l'orientation la plus importante, le rang 2 la seconde orientation,...

Rang d'importance de la fonction hydrologique et hydraulique *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Fonctions hydrologique et hydraulique de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *1*

Définition :

Le rang d'importance de la fonction hydrologique et hydraulique est une information complémentaire permettant de hiérarchiser les fonctions associées à une zone humide.

Il s'agit d'un numérique débutant à 1.

Rang de la typologie Corine Biotope*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TYPOLOGIE CORINE BIOTOPE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

Le rang de la typologie Corine Biotope est un numéro indiquant le niveau de la typologie Corine Biotope.

Actuellement, il existe 4 niveaux de classifications dans la typologie Corine Biotope.

Par exemple,

Rang 1 à 1 (Habitats littoraux et halophiles)

Rang 2 à 12 (Bras de mer)

Rang 3 à 12.2 (Benthos)

Rang 4 à 12.22 (Zones benthiques sur sédiments meubles)

Recommandations techniques*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ORIENTATIONS D'ACTIONS DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les recommandations techniques précisent sous forme de texte libre :

- les recommandations techniques d'entretien ou de gestion du site. Par exemple, on peut recommander une gestion de la végétation envahissante ou des interventions de restauration hydraulique ;
- les compléments d'informations à collecter sur la zone humide pour mieux la décrire ou mieux comprendre son fonctionnement.

Références bibliographiques*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:RefBiblioEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.18.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les références bibliographiques doivent mentionner les sources documentaires ou autres (cartes) qui ont été utilisées pour la création ou la modification de l'entité hydrogéologique et apportant un complément d'information à la fiche descriptive.

La référence bibliographique contiendra le nom de l'ouvrage, l'auteur, le titre et si possible sa codification et l'origine de sa codification (BRGM, EauDOC,...)

Remarque sur l'activité humaine au sein de la zone*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Activités humaines au sein de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les remarques sur les activités humaines sont un texte libre permettant de préciser des informations complémentaires concernant les activités humaines définies au sein de la zone humide.

Remarque sur l'activité humaine autour de la zone*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Activités humaines autour de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les remarques sur les activités humaines sont un texte libre permettant de préciser des informations complémentaires concernant les activités humaines définies autour de la zone humide.

Remarque sur l'instrument contractuel ou financier*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Instruments contractuels et financiers présents dans la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les remarques sur l'instruments contractuels et financiers de la zone humide regroupent toutes les informations complémentaires à l'instrument s'appliquant sur la zone.

Remarque sur la fonction biologique*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Fonctions biologiques de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les remarques sur les fonctions biologiques sont un texte libre permettant de préciser des informations complémentaires concernant la fonction biologique identifiée dans la zone humide.

Remarque sur la valeur socio-économique*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Valeurs socio-économiques de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les remarques sur les valeurs socio-économiques sont un texte libre permettant de préciser des informations complémentaires concernant les valeurs socio-économiques définies au sein de la zone humide.

Remarque sur les mesures de protection *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Mesures de protection des milieux aquatiques*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les remarques sur les mesures de protection regroupent toutes les informations complémentaires sur chaque mesure de protection.

Remarque sur les mesures de protection *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Mesures de protection sur la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les remarques sur les mesures de protection regroupent toutes les informations complémentaires sur chaque mesure de protection.

Remarques sur le statut foncier *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Statut foncier de la zone humide*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Les remarques sur le statut foncier sont utilisées pour apporter des informations complémentaires sur le statut de la propriété dans la zone humide.

Schéma de la connexion de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le schéma de la connexion de la zone humide décrit le type de relation de la zone humide avec son environnement hydrologique.

Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE, sont les suivantes :

Code	Libellé
1	Traversée
2	Entrée et sortie
3	Entrée
4	Sortie
5	Passé à côté

6	Aucune connexion
---	------------------

Série de la carteErreur ! Signet non défini.

Nom de l'Objet/Lien : *CARTE IGN DE LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *25*

Définition :

La série de la carte est l'une des valeurs suivantes :
Série bleue
1 / 25 0000

Situation de la communeErreur ! Signet non défini.

Nom de la balise XML : *<sa_com:SituationCommune>*

Code : *COM.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *COMMUNE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *INSEE*

Définition :

Suivant la classification de l'INSEE, une commune est déclarée :
- rurale (codée 1),
- urbaine (codée 2).

SortieErreur ! Signet non défini.

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE D'ENTREES/SORTIES DES EAUX*

Caractéristiques :

Format : *Logique*

Définition :

L'information "sortie" précise si le type est applicable pour une sortie d'eau dans la zone humide.

Statut de l'entité hydrogéologiqueErreur ! Signet non défini.

Nom de la balise XML : *<sa_saq:StEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.3.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : ENTITE HYDROGEOLOGIQUE

Caractéristiques :

Format : Caractère
 Longueur : 1
 Responsable : @
 Valeur(s) : Code(s) SANDRE

Définition :

Code	Mnémonique	Libellé
0	GELE	GELE
1	VALIDE	VALIDE
2	PROVISOIRE	PROVISOIRE
3	PROPOSITION	PROPOSITION

GELE :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

PROPOSITION :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

PROVISOIRE :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

VALIDE :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Statut de la fiche de la zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : ZONE HUMIDE

Caractéristiques :

Format : Caractère
 Longueur : 10

Définition :

Le statut de la fiche de la zone humide permet de définir l'état des informations décrites dans la fiche :

- Active : la fiche est prise en compte dans l'inventaire
- Gelé : la fiche est périmée; par exemple, lorsque la définition géographique d'une zone humide n'est plus adéquate (la zone doit être regroupée avec d'autres zones ou la zone doit être détaillée. Ce statut permet de sauvegarder les informations de la fiche qui reste enregistrée dans la base. Son statut peut repasser à fiche active.

Conséquence : toute fiche créée ne pourra pas être supprimée.

Structure de type Butte Témoins*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:ButtesEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.15.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Logique*

Définition :

La butte témoin est une colonne isolée par l'érosion formée de sédiments horizontaux protégés par une couche résistante (Dictionnaire de géologie - Masson).

Cette information indique si l'entité comporte des buttes -témoins. Dans ce cas, l'entité est rattachée à une entité mère qui n'aura pas de représentation cartographique (mais une fiche descriptive).

Superficie de l'aire d'affleurement*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:SupAireAffEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.8.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Précision absolue : *le km2*

Responsable : *@*

Type de précision absolue : *Maximale*

Unité de mesure : *Le kilomètre carré*

Définition :

Superficie en kilomètres-carrés de la surface projetée au sol des contours affleurants de l'entité hydrogéologique.

Superficie de la zone humide*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Précision relative : *3 chiffres après la décimale*

Type de précision relative : *Maximale*

Unité de mesure : *l'hectare*

Définition :

La superficie de la zone humide correspond à la surface totale de la zone humide exprimée en hectares.

La superficie est indiquée avec une précision maximale de 3 chiffres après la décimale.

Superficie sous couverture*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:SupAireCouvEntiteHydroGeol>*
Code : *SAQ.9.2002-0.8*
Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Précision absolue : *le km2*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *le km2*

Définition :

Superficie en kilomètres-carrés de la surface projetée au sol des contours profonds de l'entité hydrogéologique.

Cette information est complétée par la précision de la superficie sous couverture.

Superficie totale*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:SupTotEntiteHydroGeol>*
Code : *SAQ.10.2002-0.8*
Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Précision absolue : *le km2*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *le km2*

Définition :

Superficie en kilomètres-carrés de la surface projetée au sol des contours affleurants et profonds de l'entité hydrogéologique.

Cette information est complétée par la précision de la superficie sous couverture.

Synthèse géologique de l'entité*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:SyntheseGeolEntiteHydroGeol>*
Code : *SAQ.13.2002-0.8*
Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*

Définition :

La synthèse géologique décrit les principales caractéristiques géologiques de l'entité hydrogéologique. Plus particulièrement, il sera indiqué :

La nature et la lithologie des formations en présence (aquifères et non aquifères),
le faciès, l'âge et les épaisseurs des principales formations géologiques constituant l'entité,
le contexte structural de l'entité, l'agencement des différentes formations et leur pendage.

La synthèse géologique ne traitera ni de l'extension géographique, ni des caractéristiques hydrogéologiques de l'entité.

Un exemple de description :

« Les garrigues calcaires jurassiques (143a) de Murviel-les-Montpellier, du Causse d'Aumelas et de la Montagne de la Moure, se situent en retrait par rapport à la structure chevauchante du pli de Montpellier Ouest. Ces formations

karstiques s'ennoient plus vers l'Ouest sous les grès, marnes et argiles du Cézacé et Tertiaire du bassin de Villeveyrac à Pézenas au Nord, et de Mèze à Marseillan au Sud, puis sous l'étang de Thau. Ce vaste secteur captif (143a+) se prolonge également sous le bassin tertiaire de Montbazin-Gigean depuis Bouzigues et Balaruc-le-Vieux au Sud Ouest et jusqu'à Juvignac et Montpellier au Nord Est.

Les mêmes formations calcaires et dolomitiques du Jurassique moyen et supérieur constituent l'ossature de la Montagne de la Gardiole (143c) également orientée Nord Est à Sud Ouest entre St-Jean-de-Védas et Balaruc-les-Bains, et celle du Mont Saint-Clair à Sète. (partie rattachée à l'unité 143c). Les secteurs sous couverture Mio-plio-quadernaire allant de Sète à Frontignan, et plus vers le Nord à Lattes et au Pont-Trinquat forment la partie captive de cet aquifère karstique en direction du littoral. Ces formations calcaires plongent très rapidement en direction des étangs et de la Mer, et le toit des calcaires se rencontre à plus de 500 ou 1000 m sous le rivage de la Méditerranée. » [BD RHF Agence de l'Eau RMC]

Synthèse hydrogéologique de l'entité*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : *<sa_saq:SyntheseHydrogeolEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.14.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

La synthèse hydrogéologique décrit les principaux comportements hydrogéologiques de l'entité hydrogéologique. Plus particulièrement, il sera indiqué en différenciant, si nécessaire, la partie libre de la partie captive :

la composition de l'entité - les caractéristiques des formations aquifères, semi-perméables ou imperméables en présence,

l'état de l'entité libre /captive et évolution dans l'espace,

le fonctionnement de l'entité (alimentation naturelle, drainage et principaux exutoires naturels),

les principaux paramètres hydrodynamiques caractéristiques en milieu homogène : perméabilité, transmissivité, coefficient d'emmagasinement (valeur moyenne et/ou valeurs minimales / maximales)

la géométrie du réservoir, et sa recharge / drainance

la vulnérabilité .

Si possible, la synthèse hydrogéologique ne devra pas introduire des éléments géologiques présentés dans la synthèse géologique ni les aspects relatifs au fond géochimique de l'entité.

Un exemple de synthèse hydrogéologique :

« Les formations calcaires et dolomitiques du Jurassique moyen et supérieur dont l'épaisseur est supérieure à 200 m ont été affectées par les épisodes tectoniques qui ont donné naissance au pli de Montpellier déversé vers le Nord. Les deux structures nettement ou partiellement chevauchantes sont en avant de dépressions ou fossés comblés par des matériaux crétacés et plus récents. Les secteurs affleurants sont affectés par les processus de dissolution, qui donnent naissance en profondeur à un réseau de fissures élargies, de cavités et de chenaux ou conduits actifs en direction des émergences principales. Les débits de ces émergences sont variables, mais peuvent être très élevés en crues, de l'ordre de plusieurs m³/s. Les sources sont exploitées en retrait du littoral.

Des forages profonds sollicitent le réservoir karstique en secteurs captifs. Ils sont artésiens avec des débits de plusieurs dizaines de m³/h. L'eau de ces forages est naturellement mieux protégée que celle des sources, plus à l'écart des risques de contamination. » [BD RHF Agence de l'Eau RMC]

Système altimétrique utilisé*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *2*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique le système d'altitude dans lequel s'exprime l'altitude de la zone humide.

Par convention, toutes les références altimétriques sont en IGN 1969 (code 3), exceptées celles situées en dehors du territoire métropolitain et en Corse. La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGéO :

Code	Mnémonique	Libellé
0		Système altimétrique inconnu
1		Bourdeloue 1857
2		Nivellement Général de la France 1884
3		IGN 1969
4		Nivellement Général de la Corse
5		IGN 1978 (Corse)
6		IGN 1958 (Réunion)
7		IGN 1989 (Réunion)
8		IGN 1955 (Martinique)
9		IGN 1987 (Martinique)
10		IGN 1951 (Guadeloupe)
11		IGN 1988 (Guadeloupe)
12		IGN 1988 (Guadeloupe Les Saintes)
13		IGN 1988 (Guadeloupe Marie Galante)
14		IGN 1988 (Guadeloupe St Martin)
15		IGN 1988 (Guadeloupe St Barthelemy)
16		IGN 1942 (Guyane)
17		Niv. Général de la Guyane 1977
18		IGN 1950 (Mayotte)
19		Equipe 1979 (Mayotte)
20		Danger 1950 (St Pierre et Miquelon)
21		NGNC 1969 (Nelle Calédonie)
22		IGN 1984 (Wallis et Futuna)
23		SHOM 1953 (Mayotte)
24		Tahiti IGN 1966 (Polynésie)
25		SHOM 1981 (Iles Loyauté)
26		SHOM 1976 (Iles Loyauté)
27		SHOM 1970 (Iles Loyauté)
28		IGN 1962 (Iles Kerguelen)
29		EPF 1952 (Terre Adélie)
30		SHOM 1977 (Ile du canal du Mozambique)
31	TN	Terrain Naturel

Thème de l'entité hydrogéologique *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de la balise XML : `<sa_saq:ThemeEntiteHydroGeol>`

Code : *SAQ.7.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le thème de l'entité hydrogéologique est un regroupement par grands ensembles identifiés au niveau national.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Alluvial	Alluvial
2	sédimentaire	sédimentaire

3	Socle	Socle
4	Montage	Intensément plissés de montagne
5	Volcanisme	Volcanisme

Alluvial :

Secteurs géographiques englobant l'ensemble des dépôts de plaine alluviale ainsi que les terrasses connectées hydrauliquement avec les cours d'eau.

Intensément plissés de montagne :

Secteurs géographiques caractérisés par des formations géologiques récemment plissées appartenant aux massifs montagneux (alpins, pyrénéens, languedociens et jurassiens). Elles sont caractérisées par des variations latérales et verticales, rapides de lithologie et d'épaisseur en liaison avec les accidents tectoniques propres à ces zones montagneuses.

sédimentaire :

Ensemble des roches non métamorphiques peu ou pas déformées à l'exclusion des ensembles alluviaux en relation directe avec la rivière

Socle :

Secteurs géographiques identifiés par une lithologie spécifique caractérisée en surface par un horizon altéré (altérites = réservoir de stockage) discontinu reposant sur un substratum de lithologie indifférenciée fracturée

Volcanisme :

Massifs volcaniques tertiaires et quaternaires de plus de 100 km² qui ont conservé une géométrie, une morphologie et/ou une structure volcanique identifiable

Thème du taxon*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *TAXON REGLEMENTAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Définition :

Les thèmes des taxons sont une classification des taxons suivant leur nature et les utilisations qui en sont faites. Parmi les thèmes, on retrouve :

- Poissons
- Reptiles
- Invertébrés
- Oiseaux
- Mammifères
- Amphibiens
- dicotylédones
- monocotylédones
- bryophytes
- pteridophytes

Titre du document*Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LA ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *100*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le titre du document est le libellé exact de la référence bibliographique, tel qu'indiqué sur la couverture du document.

Type d'action *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *HISTORIQUE DES ACTIONS SUR LA FICHE DESCRIPTIVE ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le type d'action décrit l'une des actions possibles effectuées sur la fiche descriptive de la zone humide.

Les actions possibles sont les suivantes :

- création : nouvelle fiche
- modification : concerne toute action effectuée sur une fiche existante
- gelé : s'emploie lorsqu'une fiche est périmée ; par exemple : lorsque la définition géographique d'une zone humide n'est plus adéquate (la zone doit être regroupée avec d'autres zones ou la zone doit être détaillée). Cette action permet de sauvegarder les informations de la fiche, mais aucune modification ultérieure n'est possible ; le code attribué est gelé (il ne pourra plus être utilisé).

Les valeurs possibles, administrées par le SANDRE, sont les suivantes :

Code	Libellé
C	Création
G	Gelé
M	Modification

Type d'intérêt fonctionnel *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERET FONCTIONNEL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le type d'intérêt fonctionnel précise si l'occurrence s'applique au domaine des fonctions hydrologiques / hydrauliques (1) ou au domaine des fonctions biologiques (2).

Type de mesure de protection *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *MESURES DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET DES MILIEUX AQUATIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le type de mesure de protection précise s'il s'agit d'une mesure relative à la protection des espaces naturels (1) ou à la protection des milieux aquatiques (2).

Type de ZNIEFF *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZNIEFF*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le type de ZNIEFF est une information précisant la nature de la ZNIEFF.

La liste des valeurs, administrée par le Ministère chargé de l'Environnement est la suivante :

Code	Libellé
1	Znieff de type 1
2	Znieff de type 2

Znieff de type 1 :

zones d'intérêt biologique remarquable (espèces ou habitats de grande valeur écologique)

Znieff de type 2 :

constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes

Type de zonages *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *INVENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le type de zonages décrit la nature de l'inventaire selon la liste suivante, administrée par le SANDRE :

Code	Libellé
1	ZNIEFF (première génération)
2	ZNIEFF (deuxième génération)
3	ZICO
4	RAMSAR
5	pSIC au titre de la Directive Habitats
6	ZPS
7	Autre

pSIC au titre de la Directive Habitats :

proposition de Site d'Intérêt Communautaire

RAMSAR :

Les zones humides d'importance internationale dans le cadre de la convention de RAMSAR

ZICO :

zones de protection des oiseaux

ZNIEFF (deuxième génération) :

zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZNIEFF (première génération) :

zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZPS :

Zones de Protection Spéciales

Type de zone humide *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE HUMIDE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le type de zone humide permet d'indiquer si la fiche concerne une zone humide élémentaire ou un ensemble de zones humides regroupées dans une enveloppe de référence.

La zone humide élémentaire s'applique à une entité que l'auteur de la fiche souhaite décrire. Elle peut donc s'appliquer à des échelles diverses. L'enveloppe de référence est un ensemble géographique regroupant des zones humides et des territoires divers situés entre ces zones humides.

Exemple d'enveloppe de référence : un ensemble de tourbières, un ensemble d'étangs ou de marais, un estuaire, une baie, une portion de vallée.

Il est recommandé de s'appuyer sur une liste d'enveloppes de référence définie par bassin.

Le type de zone humide est une liste administrée par le SANDRE dont les valeurs possibles sont les suivantes :

Code	Libellé
1	Zone humide Elémentaire
2	Enveloppe de référence

Typologie principale *Erreur ! Signet non défini.*

Nom de l'Objet/Lien : *Typologie SDAGE dans la zone humide*

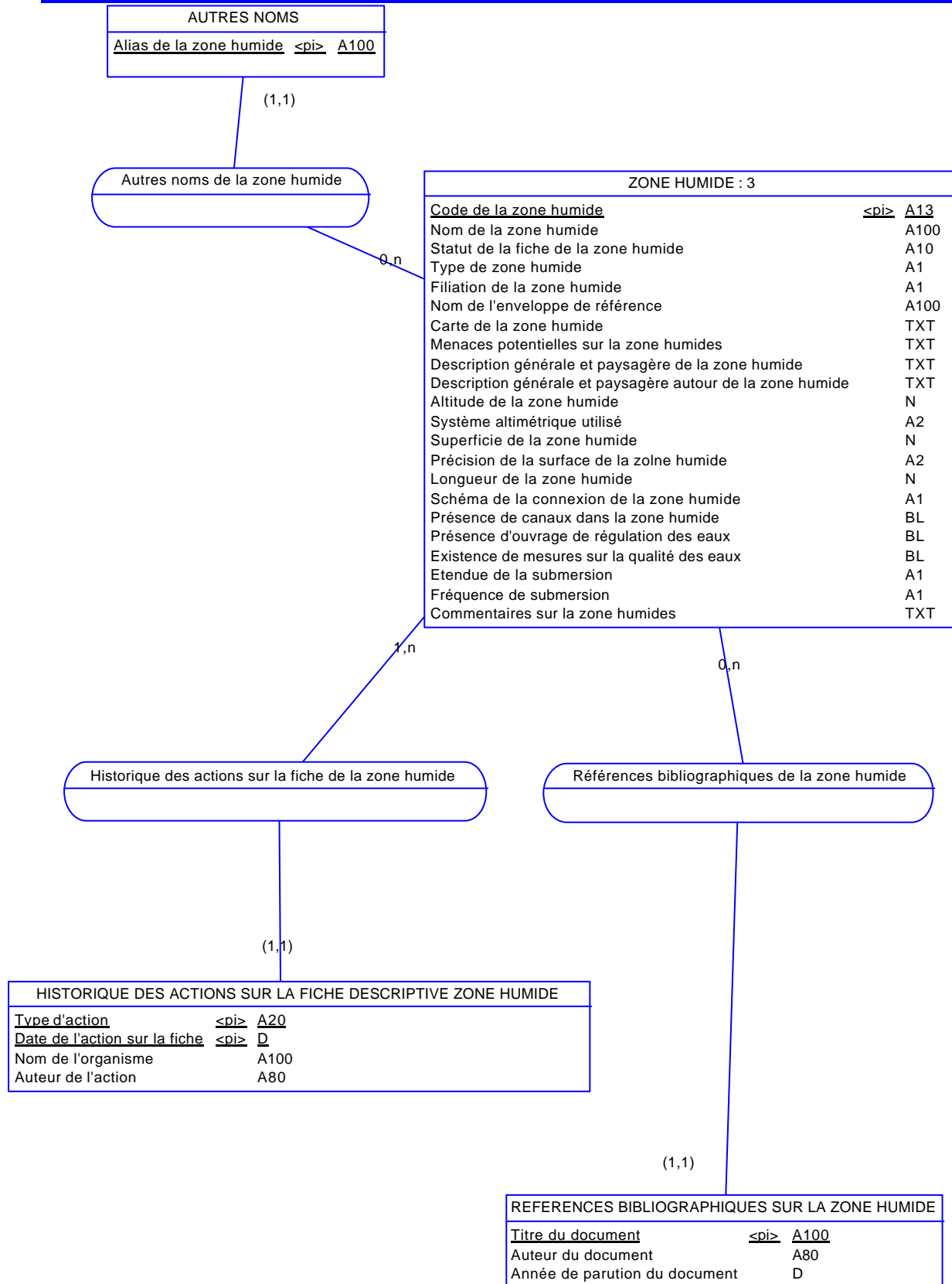
Caractéristiques :

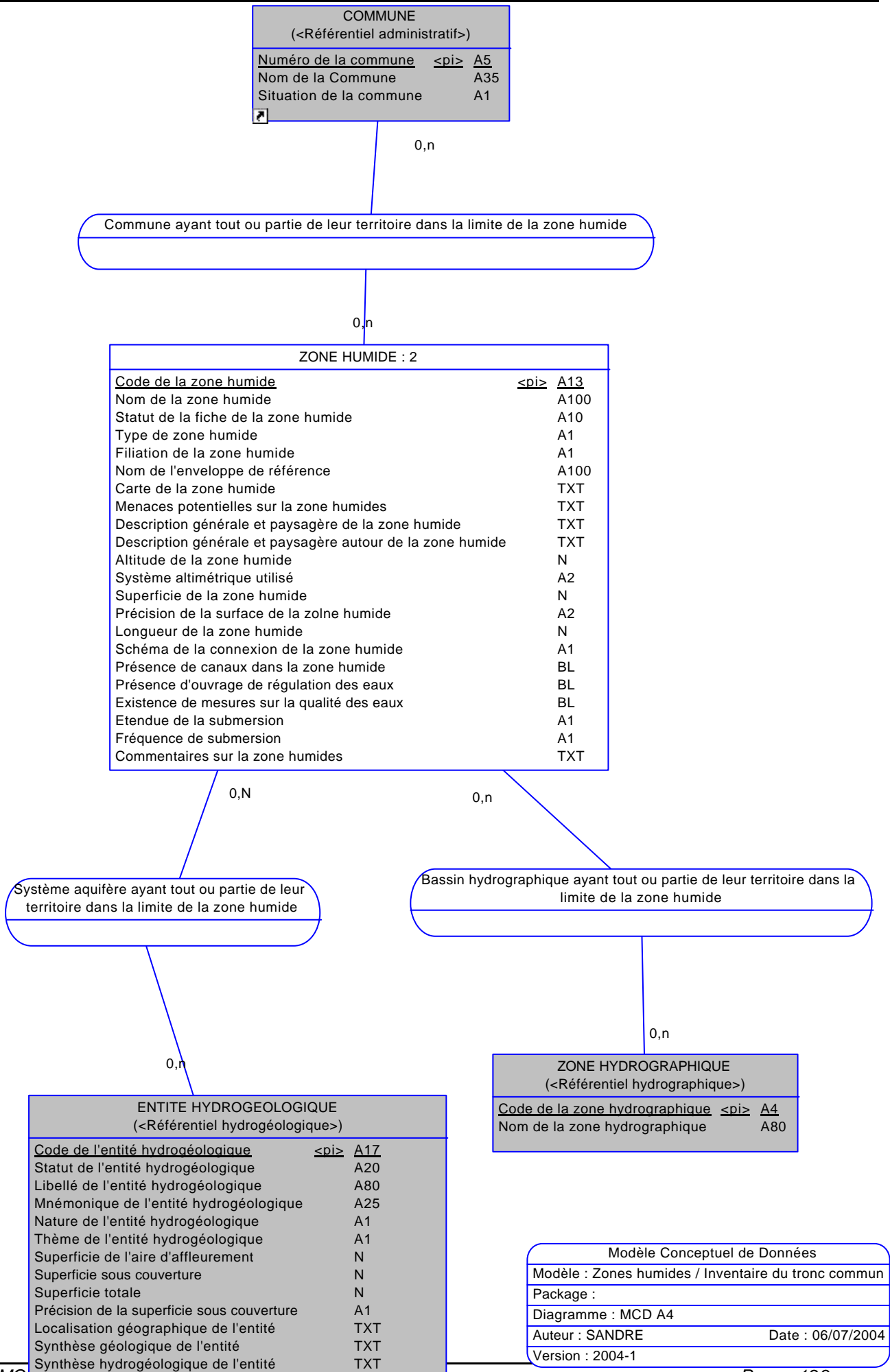
Format : *Logique*

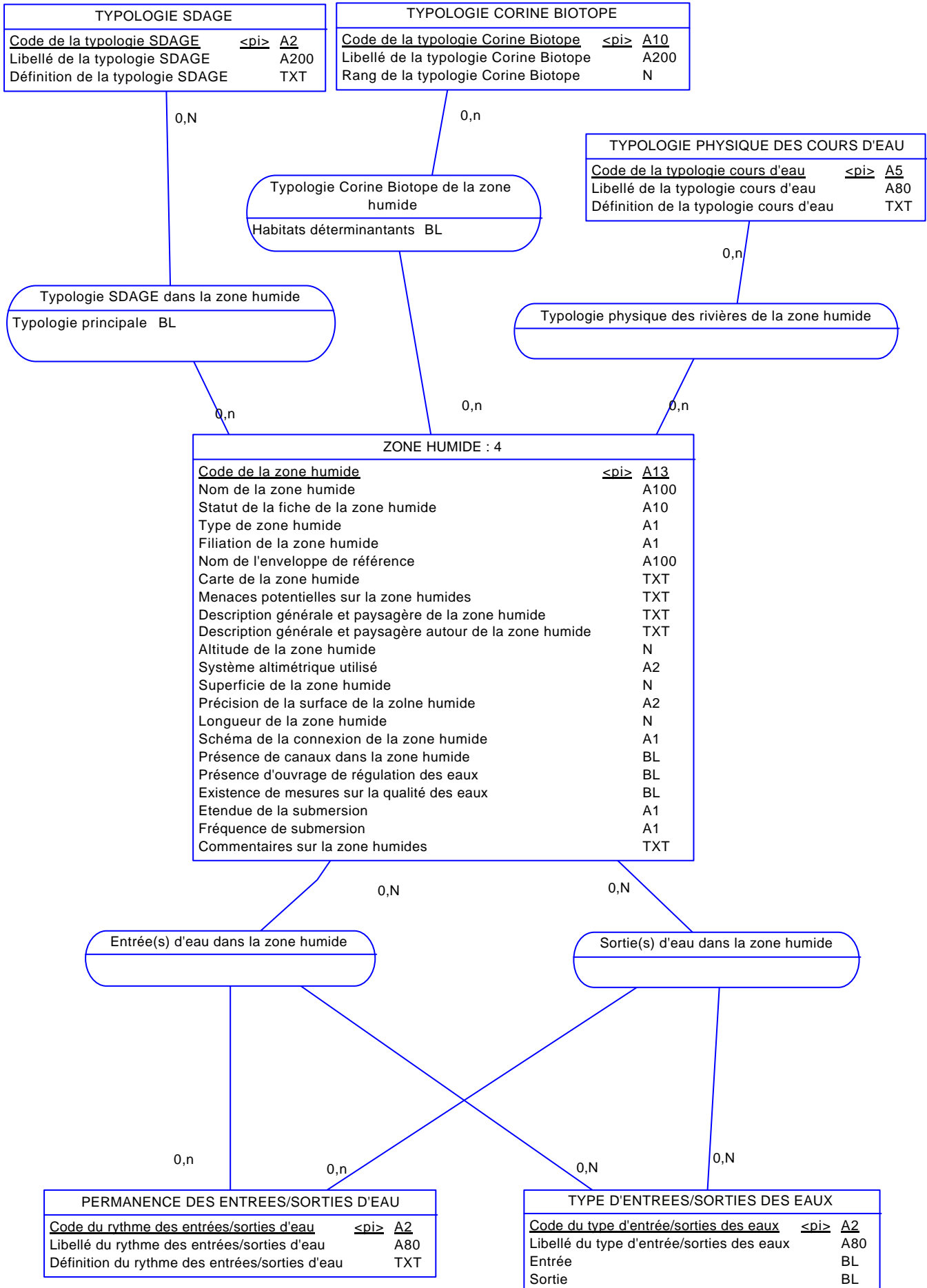
Définition :

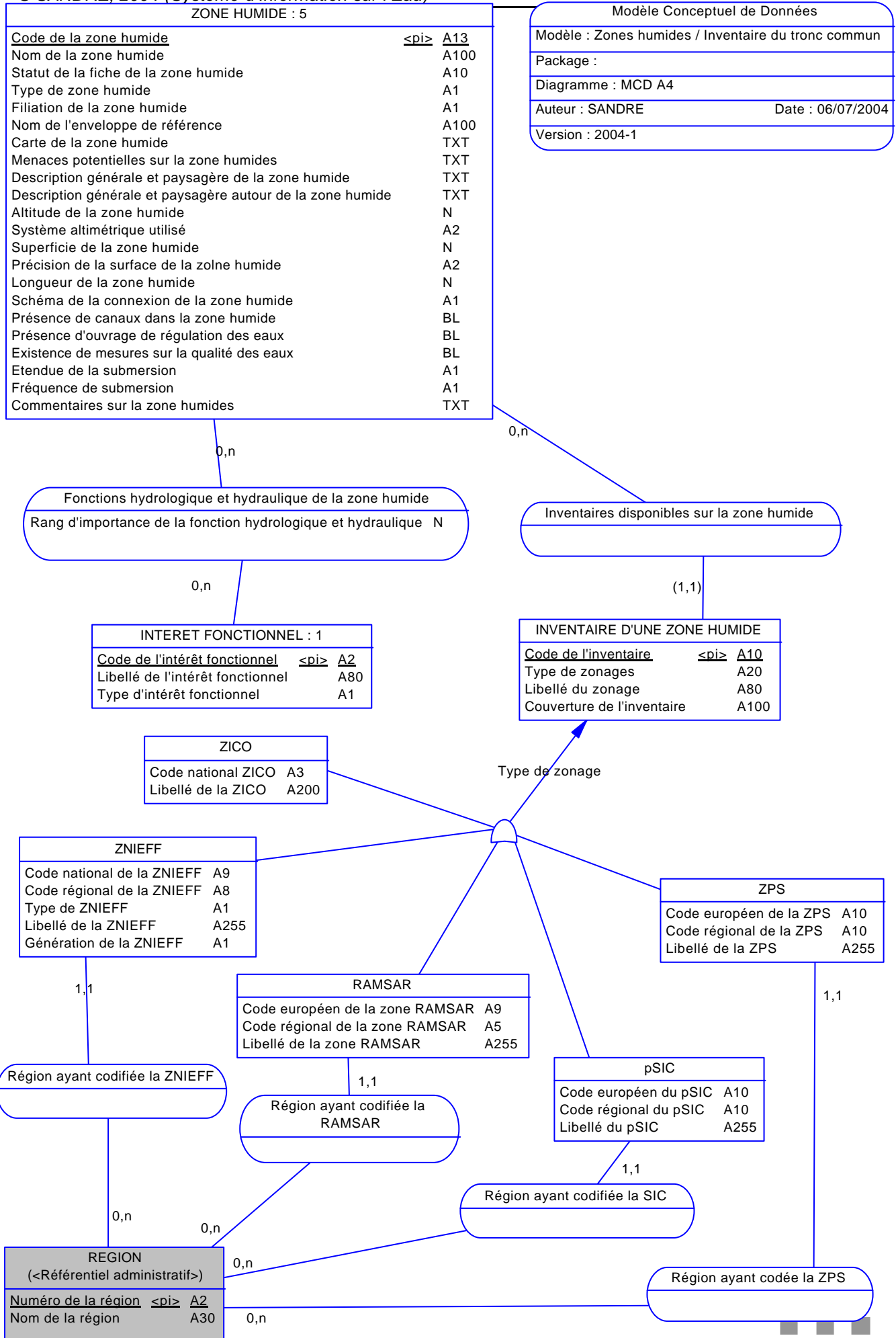
La typologie principale est un booléen permettant d'indiquer si la typologie SDAGE retenue est considérée comme la prépondérante pour la zone humide.

Schéma conceptuel de données





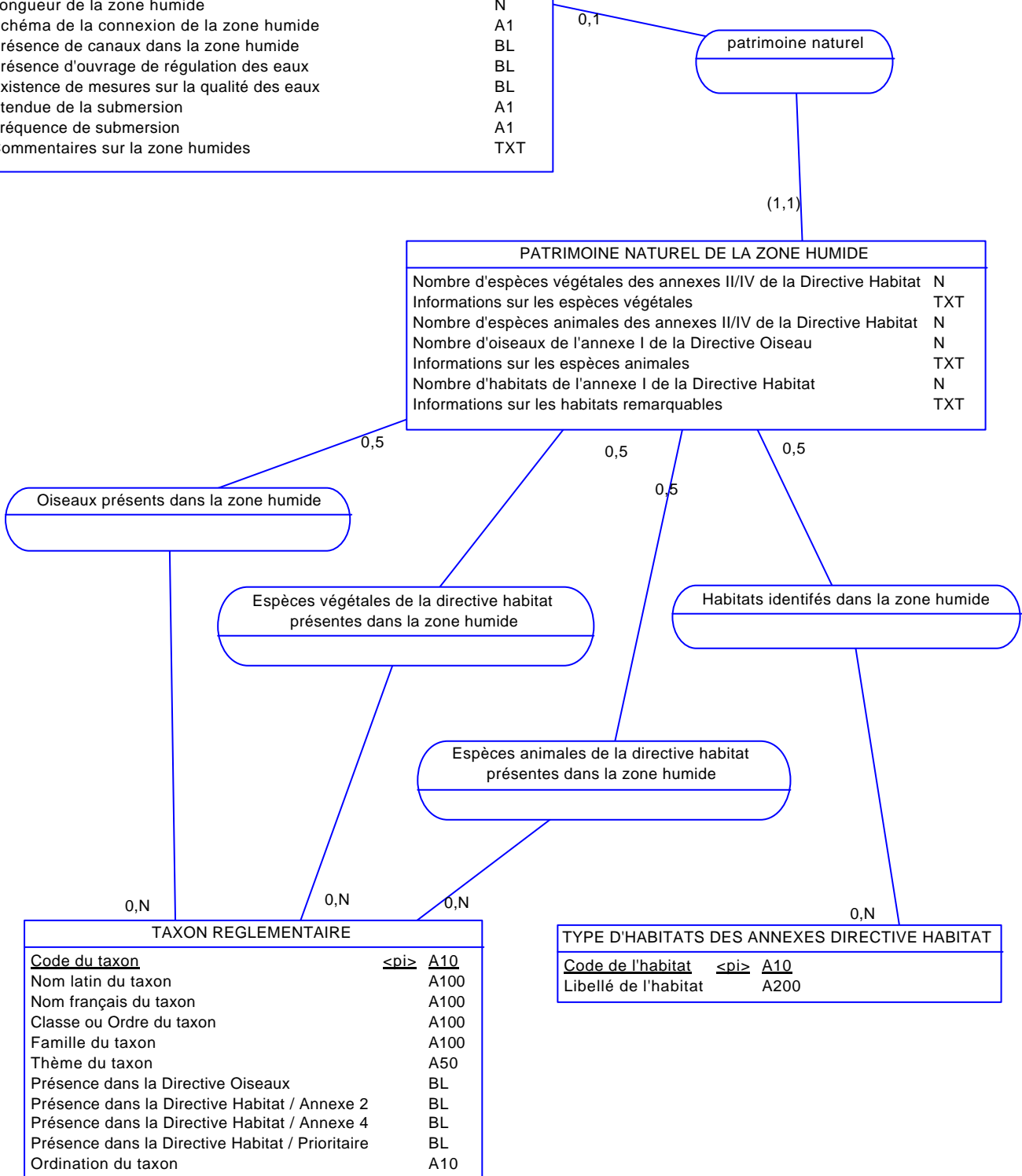


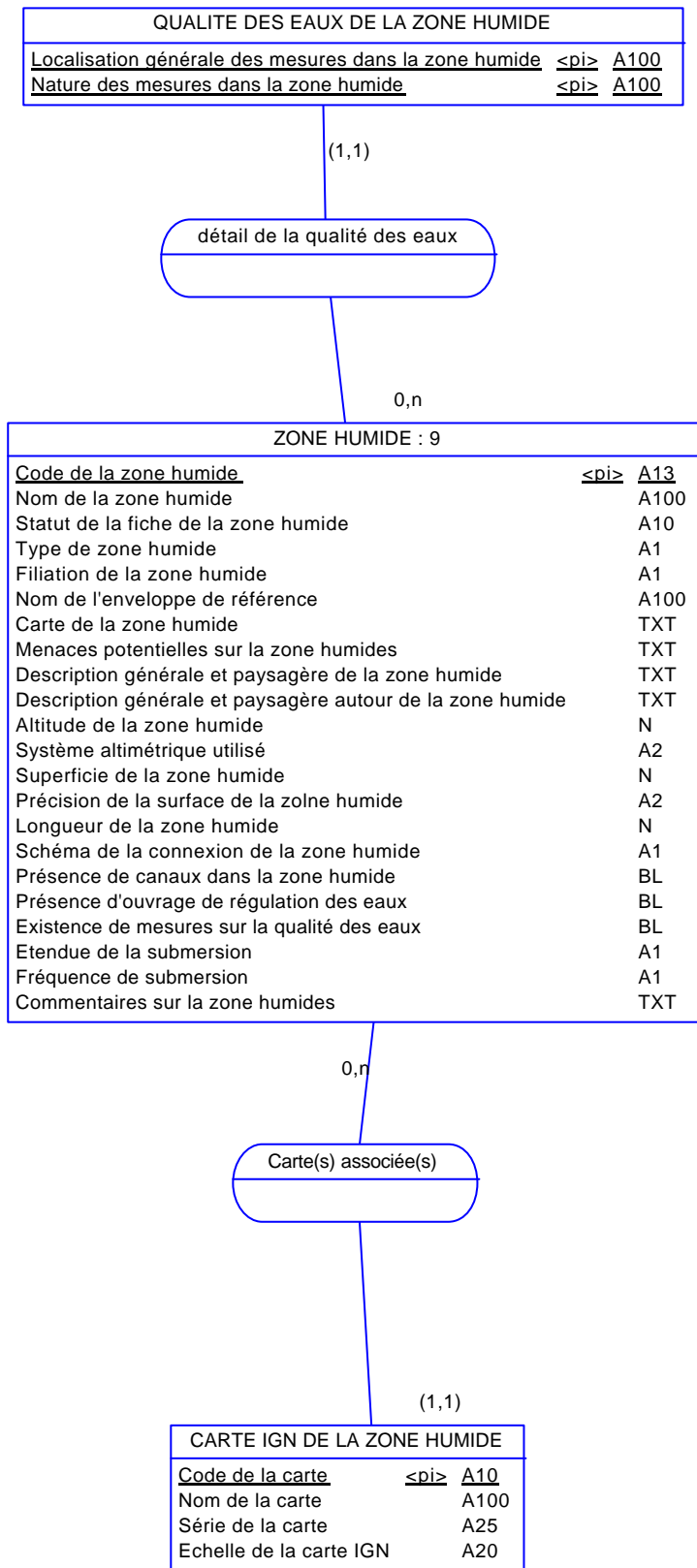


Modèle Conceptuel de Données

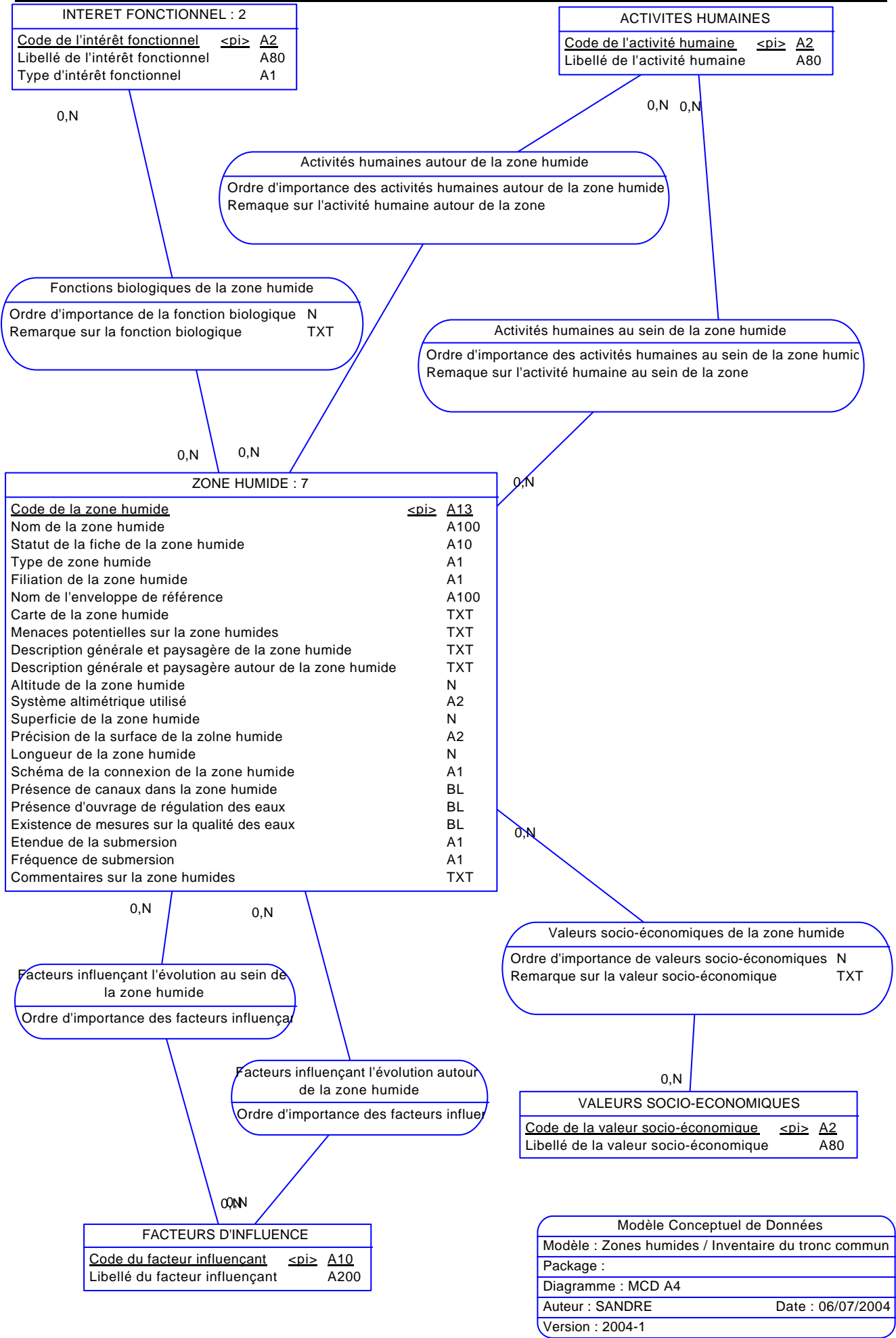
Modèle : Zones humides / Inventaire du tronc commun	
Package :	
Diagramme : MCD A4	
Auteur : SANDRE	Date : 06/07/2004
Version : 2004-1	

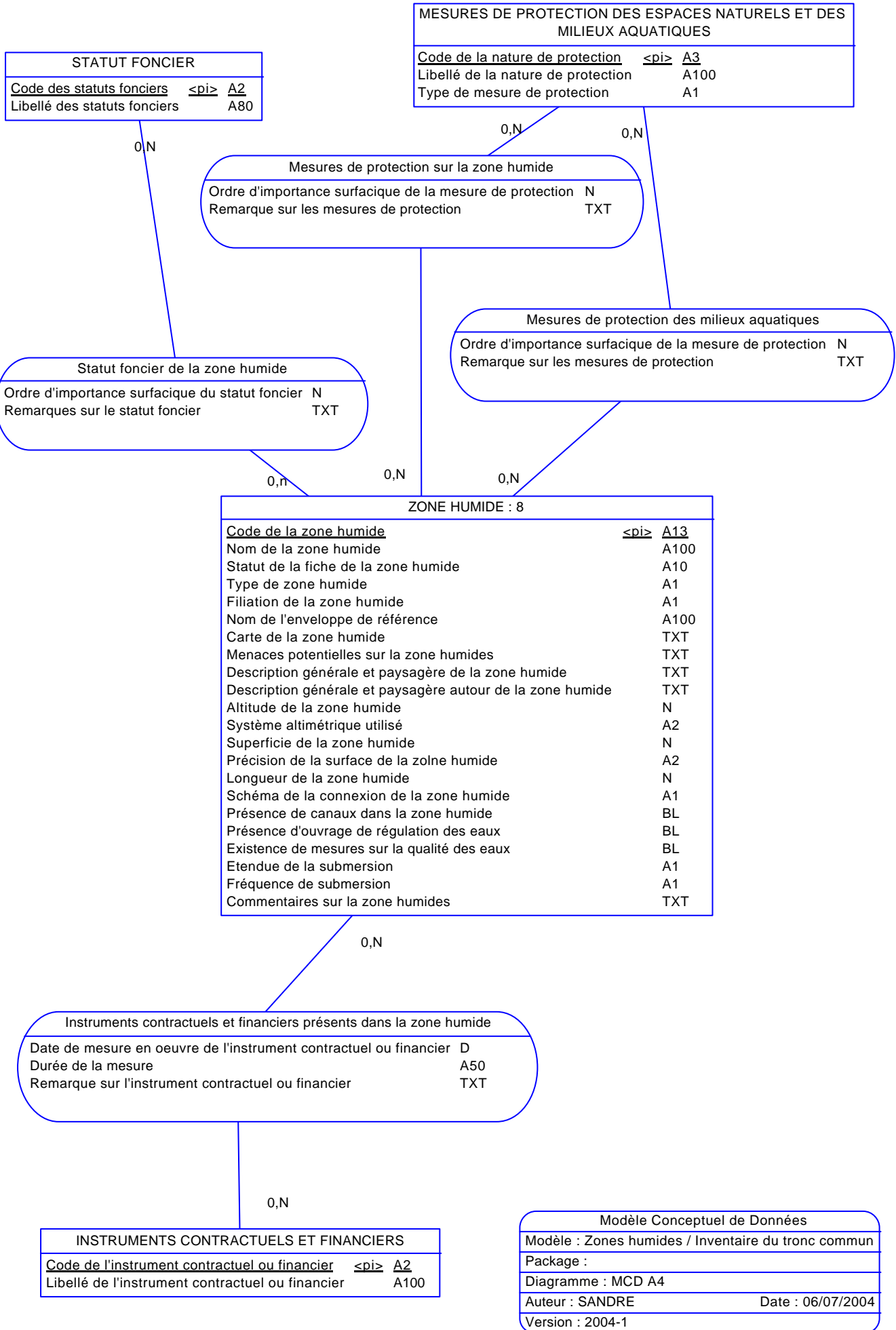
ZONE HUMIDE : 6	
<u>Code de la zone humide</u>	<pi> A13
Nom de la zone humide	A100
Statut de la fiche de la zone humide	A10
Type de zone humide	A1
Filiation de la zone humide	A1
Nom de l'enveloppe de référence	A100
Carte de la zone humide	TXT
Menaces potentielles sur la zone humides	TXT
Description générale et paysagère de la zone humide	TXT
Description générale et paysagère autour de la zone humide	TXT
Altitude de la zone humide	N
Système altimétrique utilisé	A2
Superficie de la zone humide	N
Précision de la surface de la zone humide	A2
Longueur de la zone humide	N
Schéma de la connexion de la zone humide	A1
Présence de canaux dans la zone humide	BL
Présence d'ouvrage de régulation des eaux	BL
Existence de mesures sur la qualité des eaux	BL
Etendue de la submersion	A1
Fréquence de submersion	A1
Commentaires sur la zone humides	TXT





Modèle Conceptuel de Données	
Modèle : Zones humides / Inventaire du tronc commun	
Package :	
Diagramme : MCD A4	
Auteur : SANDRE	Date : 06/07/2004
Version : 2004-1	





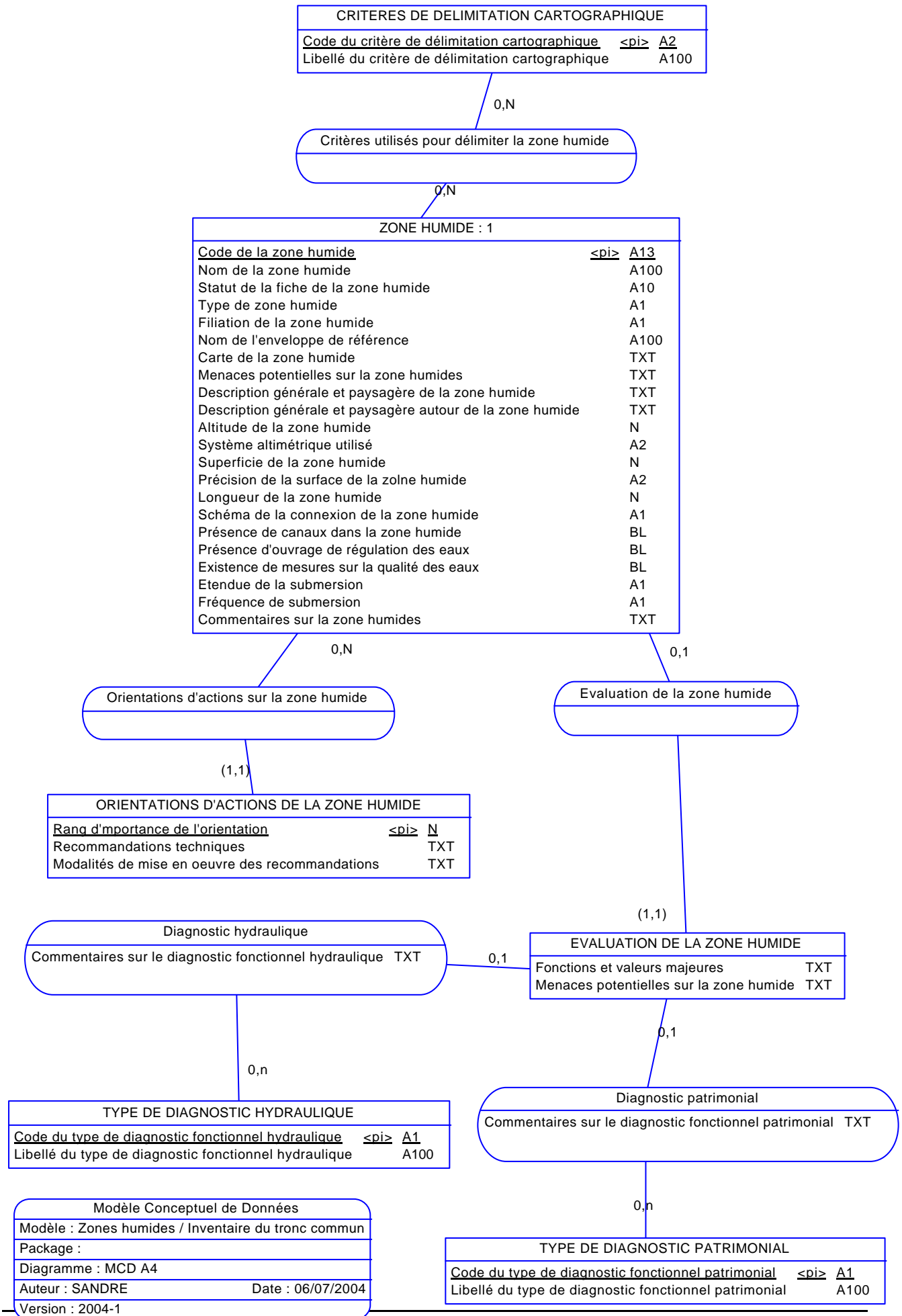


TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	3
A. LE SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EAU.....	3
B. LE SANDRE	4
INTRODUCTION	6
CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES	7
A. DESCRIPTION DES CONCEPTS.....	7
A. DESCRIPTION DES INFORMATIONS	7
B. FORMALISME DES MODELES CONCEPTUELS DE DONNEES	12
C. REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE D'UNE ENTITE.....	14
GESTION DES CODES DE REFERENCE	16
DICTIONNAIRE DES OBJETS	17
ACTIVITES HUMAINES.....	17
ACTIVITES HUMAINES AUSEIN DE LA ZONE HUMIDE	17
ACTIVITES HUMAINES AUTOUR DE LA ZONE HUMIDE	17
AUTRES NOMS.....	18
CARTE IGN DE LA ZONE HUMIDE	18
COMMUNE.....	18
CRITERES DE DELIMITATION CARTOGRAPHIQUE	19
DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE	19
DIAGNOSTIC PATRIMONIAL	19
ENTITE HYDROGEOLOGIQUE	20
EVALUATION DE LA ZONE HUMIDE	21
FACTEURS D'INFLUENCE	21
FACTEURS INFLUENÇANT L'EVOLUTION AU SEIN DE LA ZONE HUMIDE	23
FACTEURS INFLUENÇANT L'EVOLUTION AUTOUR DE LA ZONE HUMIDE.....	23
FONCTIONS BIOLOGIQUES DE LA ZONE HUMIDE.....	23
FONCTIONS HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE DE LA ZONE HUMIDE	24
HISTORIQUE DES ACTIONS SUR LA FICHE DESCRIPTIVE ZONE HUMIDE	24
INSTRUMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS	24
INSTRUMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS PRESENTS DANS LA ZONE HUMIDE	25
INTERET FONCTIONNEL.....	25
INVENTAIRE D'UNE ZONE HUMIDE	26
MESURES DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET DES MILIEUX AQUATIQUES.....	27
MESURES DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES	28
MESURES DE PROTECTION SUR LA ZONE HUMIDE.....	28
ORIENTATIONS D'ACTIONS DE LA ZONE HUMIDE	28
PATRIMOINE NATUREL DE LA ZONE HUMIDE	29
PERMANENCE DES ENTREES/SORTIES D'EAU	29
PSIC.....	30
QUALITE DES EAUX DE LA ZONE HUMIDE	30
RAMSAR.....	30
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LA ZONE HUMIDE	31
REGION.....	31
STATUT FONCIER.....	32
STATUT FONCIER DE LA ZONE HUMIDE.....	32
TAXON REGLEMENTAIRE	32
TYPE D'ENTREES/SORTIES DES EAUX.....	41
TYPE D'HABITATS DES ANNEXES DIRECTIVE HABITAT.....	41

TYPE DE DIAGNOSTIC HYDRAULIQUE	45
TYPE DE DIAGNOSTIC PATRIMONIAL	46
TYPLOGIE CORINE BIOTOPE	46
TYPLOGIE CORINE BIOTOPE DE LA ZONE HUMIDE	51
TYPLOGIE PHYSIQUE DES COURS D'EAU	51
TYPLOGIE SDAGE	54
TYPLOGIE SDAGE DANS LA ZONE HUMIDE	56
VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES	56
VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA ZONE HUMIDE	57
ZICO	57
ZNIEFF	58
ZONE HUMIDE	58
ZONE HYDROGRAPHIQUE	59
ZPS	60
DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS	62
ALIAS DE LA ZONE HUMIDE	62
ALTITUDE DE LA ZONE HUMIDE	62
ANNEE DE PARUTION DU DOCUMENT	62
AUTEUR DE L'ACTION	62
AUTEUR DU DOCUMENT	63
CARTE DE LA ZONE HUMIDE	63
CLASSE OU ORDRE DU TAXON	63
CODE DE L'ACTIVITE HUMAINE	63
CODE DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE	64
CODE DE L'HABITAT	65
CODE DE L'INSTRUMENT CONTRACTUEL OU FINANCIER	65
CODE DE L'INTERET FONCTIONNEL	66
CODE DE L'INVENTAIRE	66
CODE DE LA CARTE IGN	66
CODE DE LA NATURE DE PROTECTION	67
CODE DE LA TYPLOGIE CORINE BIOTOPE	68
CODE DE LA TYPLOGIE COURS D'EAU	68
CODE DE LA TYPLOGIE SDAGE	68
CODE DE LA VALEUR SOCIO-ECONOMIQUE	70
CODE DE LA ZONE HUMIDE	71
CODE DE LA ZONE HYDROGRAPHIQUE	72
CODE DES STATUTS FONCIERS	72
CODE DU CRITERE DE DELIMITATION CARTOGRAPHIQUE	72
CODE DU FACTEUR INFLUENÇANT	73
CODE DU RYTHME DES ENTREES/SORTIES D'EAU	74
CODE DU TAXON REGLEMENTAIRE	75
CODE DU TYPE D'ENTREE/SORTIES DES EAUX	75
CODE DU TYPE DE DIAGNOSTIC FONCTIONNEL HYDRAULIQUE	76
CODE DU TYPE DE DIAGNOSTIC FONCTIONNEL PATRIMONIAL	76
CODE EUROPEEN DE LA ZONE RAMSAR	76
CODE EUROPEEN DE LA ZPS	77
CODE EUROPEEN DU PSIC	77
CODE NATIONAL DE LA ZNIEFF	77
CODE NATIONAL ZICO	78
CODE REGIONAL DE LA ZNIEFF	78
CODE REGIONAL DE LA ZONE RAMSAR	78
CODE REGIONAL DE LA ZPS	78
CODE REGIONAL DU PSIC	79
COMMENTAIRES SUR LA ZONE HUMIDE	79
COMMENTAIRES SUR LE DIAGNOSTIC FONCTIONNEL HYDRAULIQUE	79
COMMENTAIRES SUR LE DIAGNOSTIC FONCTIONNEL PATRIMONIAL	79
COUVERTURE DE L'INVENTAIRE	80
DATE DE CREATION DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE	80
DATE DE L'ACTION SUR LA FICHE	80

DATE DE MESURE EN OEUVRE DE L'INSTRUMENT CONTRACTUEL OU FINANCIER	81
DATE DE MODIFICATION DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE.....	81
DEFINITION DE LA TYPOLOGIE COURS D'EAU.....	81
DEFINITION DE LA TYPOLOGIE SDAGE	82
DEFINITION DU RYTHME DES ENTREES/SORTIES D'EAU.....	82
DESCRIPTIF DU FOND HYDROGEOCHIMIQUE NATUREL	82
DESCRIPTION GENERALE ET PAYSAGERE AUTOUR DE LA ZONE HUMIDE.....	83
DESCRIPTION GENERALE ET PAYSAGERE DE LA ZONE HUMIDE.....	83
DUREE DE LA MESURE.....	83
ECHELLE DE LA CARTE IGN.....	84
ENTREE.....	84
ETAT DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE.....	84
ETENDUE DE LA SUBMERSION.....	85
EXISTENCE DE MESURES SUR LA QUALITE DES EAUX	85
FAMILLE DU TAXON	86
FILIATION DE LA ZONE HUMIDE	86
FONCTIONS ET VALEURS MAJEURES	86
FREQUENCE DE SUBMERSION.....	86
GENERATION DE LA ZNIEFF	87
HABITATS DETERMINANTS	87
INFORMATIONS SUR LES ESPECES ANIMALES.....	88
INFORMATIONS SUR LES ESPECES VEGETALES	88
INFORMATIONS SUR LES HABITATS REMARQUABLES.....	88
LIBELLE DE L'ACTIVITE HUMAINE.....	88
LIBELLE DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE.....	89
LIBELLE DE L'HABITAT.....	89
LIBELLE DE L'INSTRUMENT CONTRACTUEL OU FINANCIER.....	89
LIBELLE DE L'INTERET FONCTIONNEL.....	89
LIBELLE DE LA NATURE DE PROTECTION	90
LIBELLE DE LA TYPOLOGIE CORINE BIOTOPE	90
LIBELLE DE LA TYPOLOGIE COURS D'EAU	90
LIBELLE DE LA TYPOLOGIE SDAGE	90
LIBELLE DE LA VALEUR SOCIO-ECONOMIQUE	91
LIBELLE DE LA ZICO	91
LIBELLE DE LA ZNIEFF	91
LIBELLE DE LA ZONE RAMSAR.....	91
LIBELLE DE LA ZPS.....	91
LIBELLE DES STATUTS FONCIERS.....	92
LIBELLE DU CRITERE DE DELIMITATION CARTOGRAPHIQUE	92
LIBELLE DU FACTEUR INFLUENÇANT.....	92
LIBELLE DU PSIC.....	92
LIBELLE DU RYTHME DES ENTREES/SORTIES D'EAU.....	92
LIBELLE DU TYPE D'ENTREE/SORTIES DES EAUX	93
LIBELLE DU TYPE DE DIAGNOSTIC FONCTIONNEL HYDRAULIQUE	93
LIBELLE DU TYPE DE DIAGNOSTIC FONCTIONNEL PATRIMONIAL	93
LIBELLE DU ZONAGE.....	93
LOCALISATION GENERALE DES MESURES DANS LA ZONE HUMIDE	94
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'ENTITE.....	94
LONGUEUR DE LA ZONE HUMIDE.....	94
MENACES POTENTIELLES SUR LA ZONE HUMIDE	95
MENACES POTENTIELLES SUR LA ZONE HUMIDE	95
MNEMONIQUE DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE.....	95
MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS	95
NATURE DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE	96
NATURE DES MESURES DANS LA ZONE HUMIDE.....	97
NIVEAU DE CONNAISSANCE DE L'ENTITE	97
NOM DE L'ENVELOPPE DE REFERENCE	98
NOM DE L'ORGANISME.....	98
NOM DE LA CARTE.....	99
NOM DE LA COMMUNE.....	99

NOM DE LA REGION.....	99
NOM DE LA ZONE HUMIDE.....	100
NOM DE LA ZONE HYDROGRAPHIQUE	100
NOM FRANÇAIS DU TAXON.....	100
NOM LATIN DU TAXON.....	101
NOMBRE D'ESPECES ANIMALES DES ANNEXES II/IV DE LA DIRECTIVE HABITAT	101
NOMBRE D'ESPECES VEGETALES DES ANNEXES II/IV DE LA DIRECTIVE HABITAT.....	101
NOMBRE D'HABITATS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITAT	101
NOMBRE D'OISEAUX DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAU.....	102
NUMERO DE LA COMMUNE.....	102
NUMERO DE LA REGION	102
ORDINATION DU TAXON	103
ORDRE D'IMPORTANCE DE LA FONCTION BIOLOGIQUE	103
ORDRE D'IMPORTANCE DE VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES	103
ORDRE D'IMPORTANCE DES ACTIVITES HUMAINES AU SEIN DE LA ZONE HUMIDE	104
ORDRE D'IMPORTANCE DES ACTIVITES HUMAINES AUTOUR DE LA ZONE HUMIDE	104
ORDRE D'IMPORTANCE DES FACTEURS INFLUENÇANT L'EVOLUTION DE LA ZONE HUMIDE.....	104
ORDRE D'IMPORTANCE DES FACTEURS INFLUENÇANT L'EVOLUTION DE LA ZONE HUMIDE.....	104
ORDRE D'IMPORTANCE SURFACIQUE DE LA MESURE DE PROTECTION	105
ORDRE D'IMPORTANCE SURFACIQUE DE LA MESURE DE PROTECTION	105
ORDRE D'IMPORTANCE SURFACIQUE DU STATUT FONCIER	105
PRECISION DE LA SUPERFICIE SOUS COUVERTURE	105
PRECISION DE LA SURFACE DE LA ZONE HUMIDE	106
PRESENCE D'OUVRAGE DE REGULATION DES EAUX.....	106
PRESENCE DANS LA DIRECTIVE HABITAT / ANNEXE 2	107
PRESENCE DANS LA DIRECTIVE HABITAT / ANNEXE 4	107
PRESENCE DANS LA DIRECTIVE HABITAT / PRIORITAIRE	107
PRESENCE DANS LA DIRECTIVE OISEAUX	107
PRESENCE DE CANAUX DANS LA ZONE HUMIDE	108
RANG D'IMPORTANCE DE L'ORIENTATION	108
RANG D'IMPORTANCE DE LA FONCTION HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE	108
RANG DE LA TYPOLOGIE CORINE BIOTOPE.....	108
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES.....	109
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	109
REMARQUE SUR L'ACTIVITE HUMAINE AU SEIN DE LA ZONE.....	109
REMARQUE SUR L'ACTIVITE HUMAINE AUTOUR DE LA ZONE	109
REMARQUE SUR L'INSTRUMENT CONTRACTUEL OU FINANCIER.....	110
REMARQUE SUR LA FONCTION BIOLOGIQUE.....	110
REMARQUE SUR LA VALEUR SOCIO-ECONOMIQUE	110
REMARQUE SUR LES MESURES DE PROTECTION	110
REMARQUE SUR LES MESURES DE PROTECTION	111
REMARQUES SUR LE STATUT FONCIER	111
SCHEMA DE LA CONNEXION DE LA ZONE HUMIDE	111
SERIE DE LA CARTE	111
SITUATION DE LA COMMUNE	112
SORTIE.....	112
STATUT DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE	112
STATUT DE LA FICHE DE LA ZONE HUMIDE	113
STRUCTURE DE TYPE BUTTE TEMOINS	113
SUPERFICIE DE L'AIRE D'AFFLEUREMENT	114
SUPERFICIE DE LA ZONE HUMIDE.....	114
SUPERFICIE SOUS COUVERTURE.....	114
SUPERFICIE TOTALE.....	115
SYNTHESE GEOLOGIQUE DE L'ENTITE.....	115
SYNTHESE HYDROGEOLOGIQUE DE L'ENTITE.....	116
SYSTEME ALTIMETRIQUE UTILISE.....	116
THEME DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE	117
THEME DU TAXON.....	118
TITRE DU DOCUMENT	118
TYPE D'ACTION	118

TYPE D'INTERET FONCTIONNEL	119
TYPE DE MESURE DE PROTECTION	119
TYPE DE ZNIEFF	119
TYPE DE ZONAGES	120
TYPE DE ZONE HUMIDE.....	121
TPOLOGIE PRINCIPALE.....	121
SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNEES	122
TABLE DES MATIERES	131